



**Exemplarité Énergie et Climat**  
Une initiative de la Confédération

# Rapport Énergie et Climat 2023



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN  
Secrétariat Exemplarité Énergie et Climat EEC

# Des résultats mesurables

De grands changements globaux tels que l'atténuation du changement climatique requièrent des objectifs ambitieux. Ces objectifs, points de référence sur le long terme, fournissent des repères clairs qui doivent permettre aux entreprises, aux institutions publiques et à la société d'orienter leurs activités. Pour que ces objectifs à long terme ne restent pas lettre morte, ils doivent être décomposés et intégrés de manière judicieuse dans le quotidien. Cela suppose plusieurs étapes claires, avec des objectifs intermédiaires qui soient réalistes.

Les acteurs de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat (EEC) se distinguent par le fait qu'ils se fixent des objectifs à long terme, qu'ils poursuivent ensuite avec ténacité au fil des ans. En définissant des mesures communes l'initiative a créé un cadre méthodologique solide à cette fin. Elle offre aussi, à travers des mesures individuelles, la marge de manœuvre nécessaire pour relever les défis spécifiques à chaque organisation. Les domaines qui présentent le plus grand potentiel d'action varient d'un acteur à l'autre.

Certaines étapes sont franchies plus rapidement que prévu, tandis que d'autres recèlent de plus grandes difficultés que ce que les auteurs avaient imaginé, et prennent plus de temps. Les acteurs progressent donc chacun à leur propre rythme. Ils poursuivent toutefois tous la mise en œuvre pas à pas, ont des échanges réguliers et cherchent ensemble des solutions aux questions à résoudre. Le monitoring continu sur la base d'unités de mesure uniformes a en outre pour effet de rendre mesurables les progrès réalisés grâce au travail quotidien.

Les acteurs ne sont dès lors pas que des modèles en raison de leurs objectifs à long terme, mais aussi de la manière dont ils les mettent en œuvre et dont ils rendent compte des différentes étapes en toute transparence. Un grand merci pour votre grand engagement et votre persévérance !

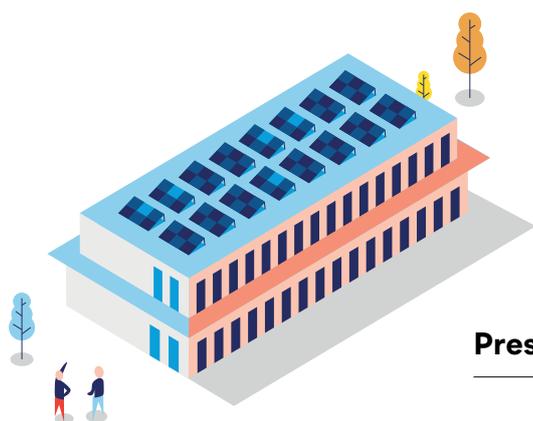


**Stefanie Reding**

Cheffe du Secrétariat Exemplarité Énergie et Climat  
Office fédéral de l'énergie

# Sommaire

L'initiative EEC rassemble des prestataires de services d'intérêt public et des investisseurs institutionnels. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des divers acteurs et de leurs engagements. Pour atteindre la page souhaitée, il vous suffit de cliquer dessus dans la table des matières.



## Prestataires publics

De la gestion de l'énergie à l'optimisation de l'exploitation en passant par l'achat de véhicules efficaces, les prestataires de services d'intérêt public mettent en œuvre 15 mesures conjointes et plusieurs mesures individuelles pour atteindre leurs objectifs énergétiques.

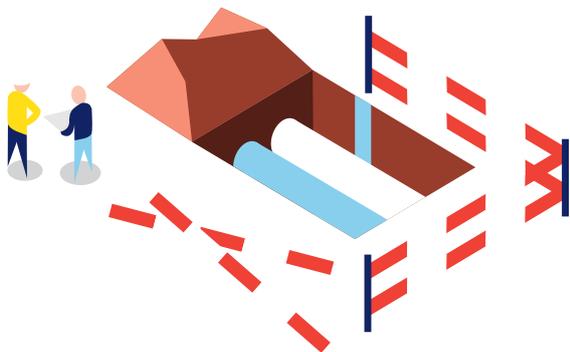
6	Progrès communs
10	BLS
14	Domaine des EPF
18	Flughafen Zürich AG
22	Genève Aéroport
26	République et canton de Genève
28	La Poste Suisse
32	CarPostal
36	PostFinance
40	RUAG MRO Holding SA
44	CFF
48	Services Industriels de Genève (SIG)
52	Skyguide
56	SSR
60	Suva
64	Swisscom
68	Hôpitaux universitaires
72	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
76	Administration fédérale civile



## Investisseurs institutionnels

Dans le domaine des investisseurs institutionnels, trois acteurs ont participé. Ils ont mis en place leur monitoring en 2023 et rapportent pour la première fois sur leurs cinq mesures communes.

- 81 Flux financiers respectueux du climat
- 82 Caisse de pensions CFF
- 87 PUBLICA
- 92 Suva



## L'initiative Exemplarité Énergie et Climat

Les mesures de l'initiative EEC ancrent peu à peu le respect de l'environnement dans l'administration publique, les transports publics, l'enseignement, la recherche et la communication ainsi qu'au niveau des flux financiers. Le présent rapport vous permettra d'en savoir plus sur l'initiative, chiffres à l'appui.

- 98 Un engagement visible en faveur de la Stratégie énergétique 2050
- 99 Que se cache-t-il derrière les chiffres ?

# Prestataires publics

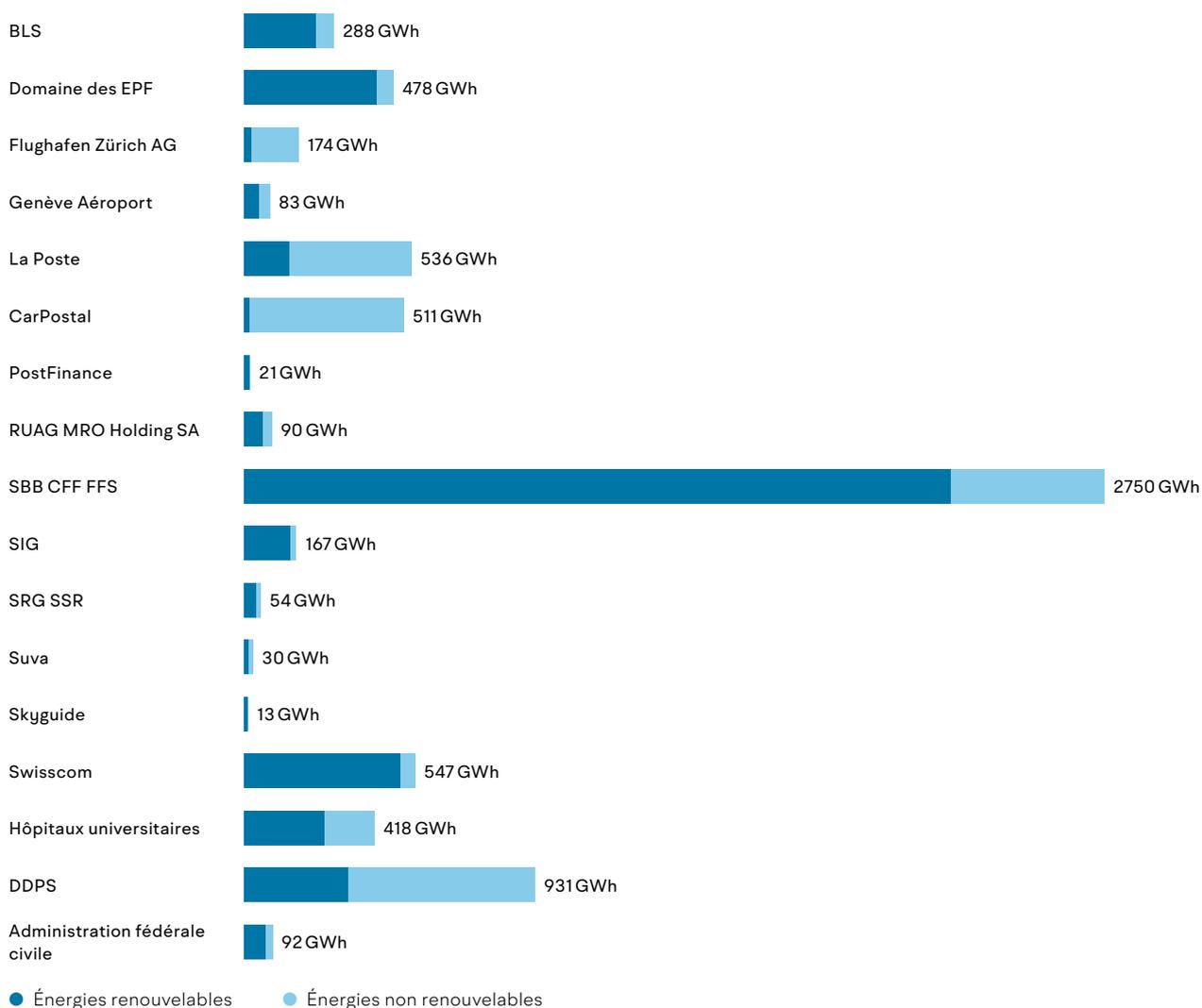


# Des progrès communs

En 2021, l'initiative Exemplarité Énergie et Climat s'est lancée dans une nouvelle phase qui s'étendra jusqu'en 2030. Durant cette phase aussi, une combinaison de mesures communes et d'objectifs individuels doit mener au succès. Dans le cadre d'un monitoring, les prestataires de services d'intérêt public présentent leurs progrès en toute transparence. Après la pandémie de Covid-19 et la pénurie d'énergie, les acteurs ont en grande partie normalisé la situation dans le domaine énergétique. Les données du canton de Genève ne sont pas encore incorporées dans les données agrégées des acteurs sur cette page et dans les pages qui suivent.

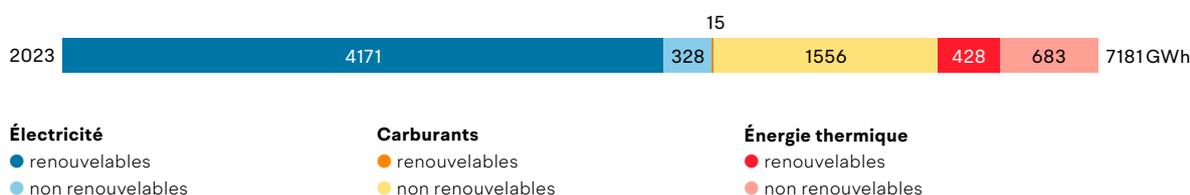
## Consommation d'énergie finale

En 2023, les acteurs ont consommé environ 7160 GWh d'énergie finale, dont 4614 GWh (près de 65 %) issus de sources renouvelables. La consommation d'énergie finale a légèrement baissé par rapport à l'année précédente (7330 GWh).



## Consommation d'énergie finale par sources d'énergie

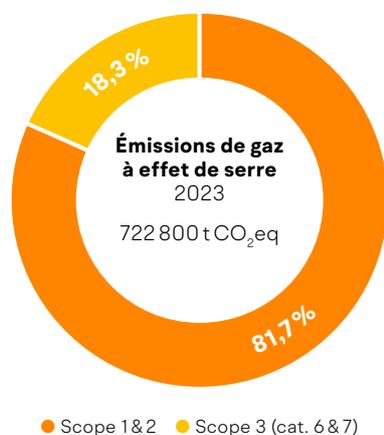
Si la consommation moyenne d'énergie des acteurs est restée relativement stable en 2023 par rapport à l'année précédente, une diminution a pu être observée au niveau de l'énergie thermique non renouvelable. Dans le même temps, la consommation d'électricité affiche une légère tendance à la hausse en raison de l'utilisation croissante de véhicules électriques et de pompes à chaleur. L'énergie thermique provient aujourd'hui pour environ 40 % de sources renouvelables. Pour accroître encore cette part dans le futur, quelques acteurs ont entre autre contacté les bailleurs des locaux qu'ils occupent et demandé le remplacement des systèmes de chauffage fossiles. Pour ce qui est de l'électricité, celle-ci doit provenir à 100 % de sources renouvelables d'ici à 2026. Tous les acteurs n'y sont pas encore parvenus. La disponibilité limitée d'électricité renouvelable en est responsable.



Les données du canton de Genève ne sont pas incluses.

## Émissions de gaz à effet de serre

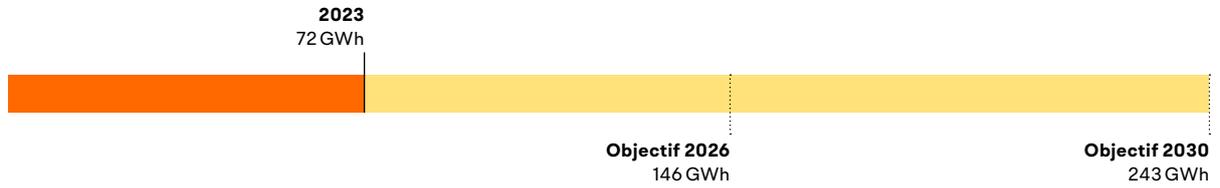
Grâce au passage progressif aux énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 ont diminué de 632 700 à 590 300 tonnes CO<sub>2</sub>eq par rapport à l'année précédente. En revanche, les émissions du scope 3 ont fortement augmenté. Ceci peut être en partie attribué à la poursuite de la levée des restrictions de voyage au niveau mondial. En même temps, certains acteurs ont pu réduire leurs émissions liées aux déplacements professionnels.



Les émissions du scope 3 n'englobent que les catégories 6 (déplacements professionnels) et 7 (déplacements pendulaires). En outre, les données ne sont pas encore complètes chez tous les acteurs.

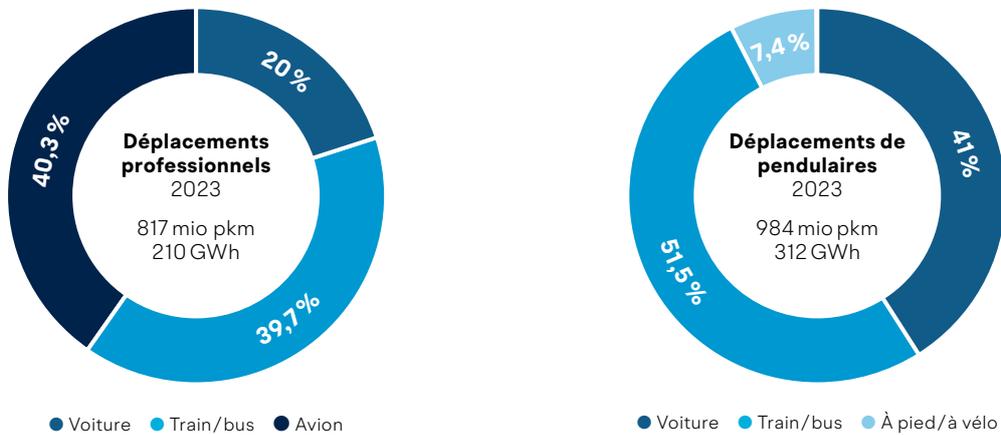
## Production d'électricité écologique

En 2023, les acteurs ont produit au total 72 GWh d'électricité solaire, contre 62 GWh l'année précédente. Conformément aux objectifs actuellement convenus, ils entendent porter la production à 146 GWh d'ici à 2026 et à 243 GWh d'ici à 2030.



## Déplacements professionnels et pendulaires

Depuis 2021, le trafic commercial a fortement augmenté en raison de la levée des restrictions de voyage au niveau mondial suite à la pandémie Covid-19. Par rapport à 2021, la consommation d'énergie liée aux déplacements professionnels a augmenté de près de 70 % en 2023. La part des voyages en avion est passée de 25 % à 40 % durant la même période. Concernant les déplacements pendulaires, aucune comparaison n'est possible par rapport aux années précédentes, car tous les acteurs n'actualisent pas leurs données annuellement.



## Mesures communes

Afin d'atteindre leurs objectifs, les acteurs ont défini 15 mesures communes. Les barres à quatre niveaux indiquent le degré de réalisation moyen.

### GESTION



#### 1. Gestion de l'énergie

Les acteurs mettent en place un système de gestion visant à optimiser en permanence l'utilisation de l'énergie.



#### 2. Gestion de la mobilité

Les acteurs mettent en place un système de gestion visant à optimiser en permanence la pratique de la mobilité.



#### 3. Fonds écologique

Les acteurs gèrent un fonds écologique alimenté par les taxes d'incitation écologiques remboursées et par d'autres sources de financement. Le fonds écologique leur permet de financer des mesures en lien avec l'énergie, le climat et la protection de l'environnement.



#### 4. Sensibilisation interne

Les acteurs sensibilisent régulièrement leurs collaboratrices et collaborateurs à un comportement plus respectueux de l'environnement.

### APPROVISIONNEMENT



#### 5. Nouvelles constructions efficaces en énergie

Si possible, les acteurs font certifier leurs nouvelles constructions selon les normes les plus élevées et appliquent les meilleures pratiques pour les constructions spéciales.



#### 6. Modernisation énergétique des bâtiments

Les acteurs modernisent leurs bâtiments existants sur le plan énergétique.



#### 7. Chauffages aux énergies renouvelables

Les acteurs installent désormais uniquement des systèmes de chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables.



#### 8. Technique du bâtiment efficace

Les nouvelles installations techniques du bâtiment respectent les recommandations actuelles de la KBOB.



#### 9. Véhicules efficaces en énergie

Les acteurs achètent désormais uniquement des voitures de tourisme utilisant du courant écologique ou du carburant renouvelable et les modèles des autres catégories de véhicule les plus efficaces en énergie. Ils fournissent l'infrastructure de recharge électrique nécessaire.



#### 10. Considération des coûts du cycle de vie

Lors de l'achat d'appareils et d'équipements, les acteurs considèrent l'ensemble des coûts du cycle de vie.

### EXPLOITATION



#### 11. Comptabilité énergétique

Les acteurs effectuent un suivi annuel de la consommation énergétique de chaque bien et installation de leurs sites.



#### 12. Optimisation de l'exploitation

Les acteurs surveillent et optimisent continuellement l'exploitation de leurs installations de technique du bâtiment.



#### 13. Centres de calcul efficaces

Les acteurs refroidissent leurs centres de calcul sans machines frigorifiques et utilisent la chaleur résiduelle excédentaire.



#### 14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul

Les acteurs mettent en place un système de gestion visant une optimisation énergétique systématique de leurs centres de calcul.

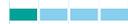


#### 15. Consolidation des centres de calcul

Les acteurs intègrent les serveurs décentralisés moins efficaces dans des centres de calcul centralisés.



La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.



La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.



La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.



La mise en œuvre est en bonne voie.



La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.

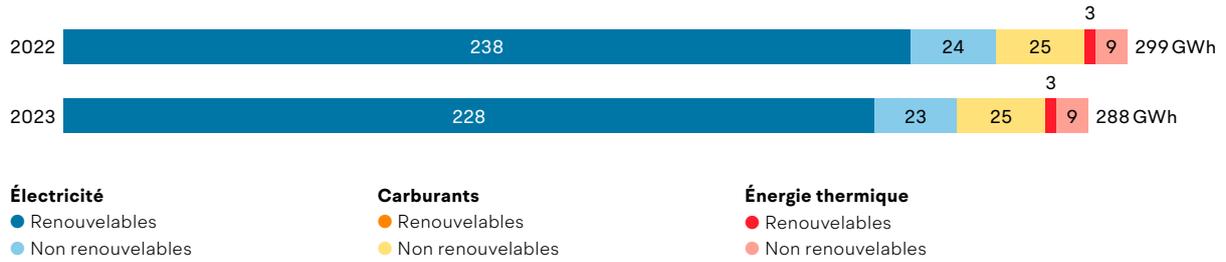


La mesure a été exclue.

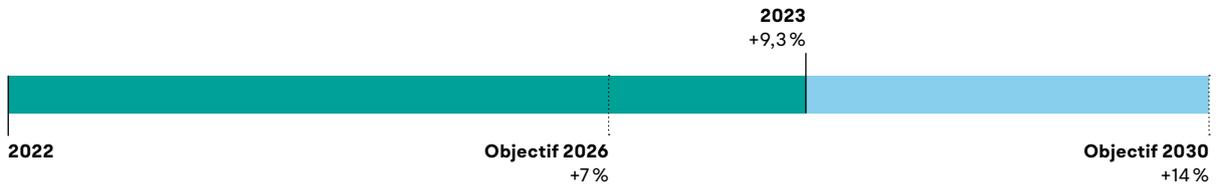
# BLS



## Consommation d'énergie finale

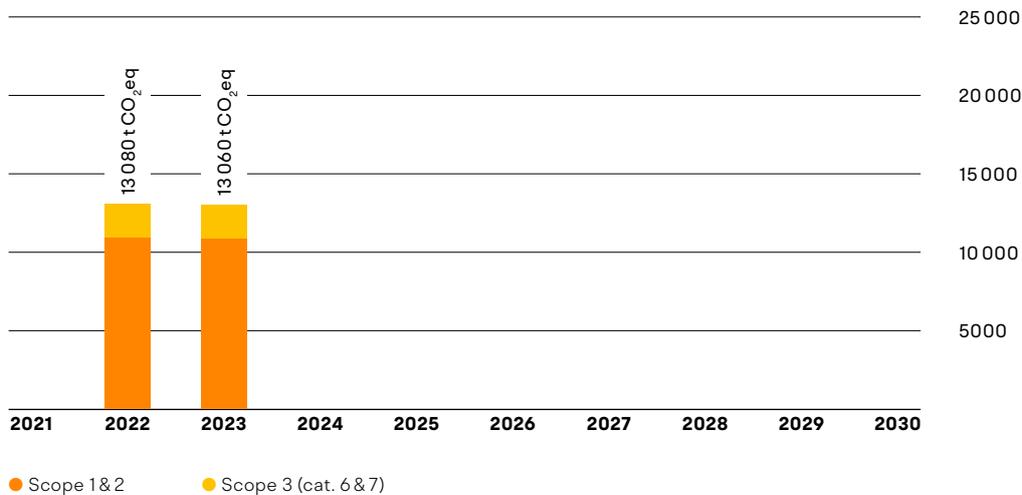


## Efficacité énergétique



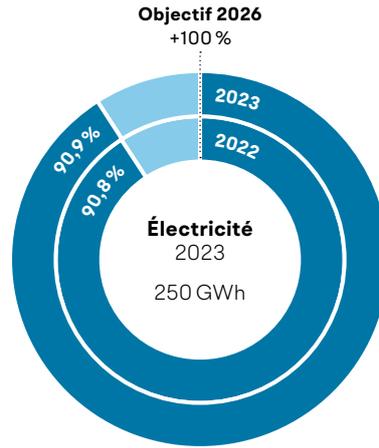
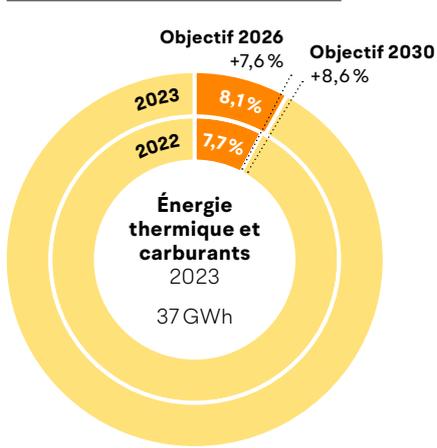
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 9,3% par rapport à l'année de base 2022. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Chez BLS, il s'agit des kilomètres-personnes (transport de personnes), des tonnes-kilomètres nettes (transport de marchandises), des kilomètres parcourus (bus et bateaux) et du nombre de voitures transportées (transport de voitures). Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de durabilité](#) actuel de BLS. Les méthodes de calcul diffèrent en raison des différentes limites des systèmes. Le rapport de durabilité inclut en outre les filiales à l'étranger.

## Énergies renouvelables



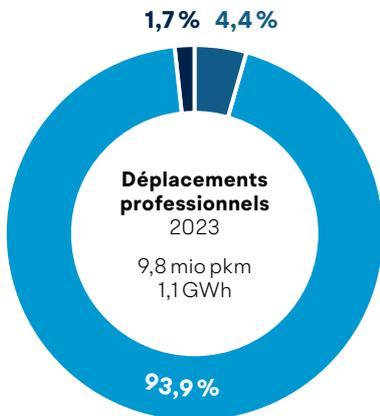
● Renouvelables ● Non renouvelables

● Renouvelables ● Non renouvelables

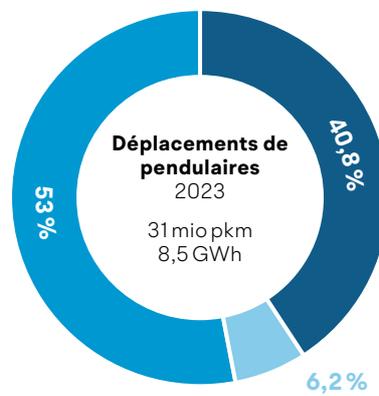
## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires



● Voiture ● Train/bus ● Avion



● Voiture ● À pied/à vélo ● Train/bus



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Analyse des volumes de déchets

90 % (2026)

### 2. Critères de durabilité dans les appels d'offres

50 % (2025)

### 3. Monitoring énergétique pour les bâtiments

85 % (2026)

### 4. Monitoring énergétique pour les véhicules

80 % (2026)

### 5. Évaluation du potentiel du photovoltaïque

80 % (2025)

### 6. Développement de la trajectoire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

100 % (2025)

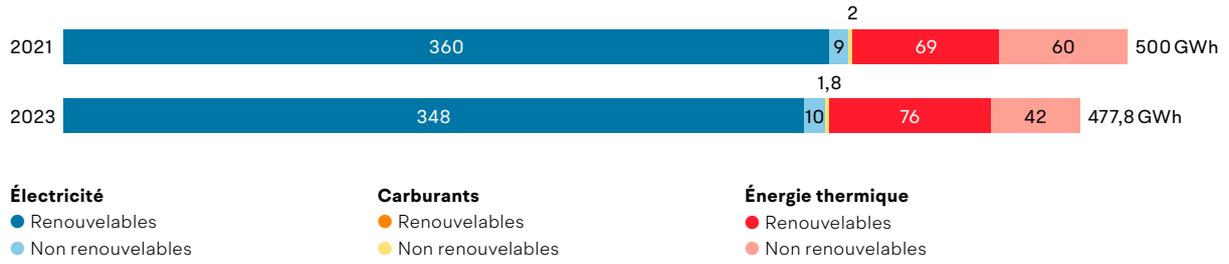
	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Domaine des EPF



## Consommation d'énergie finale

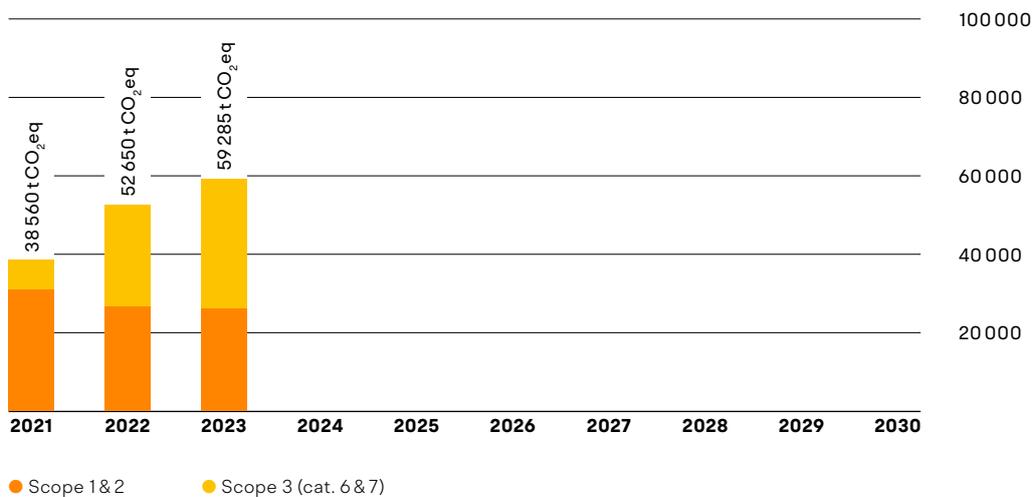


## Efficacité énergétique



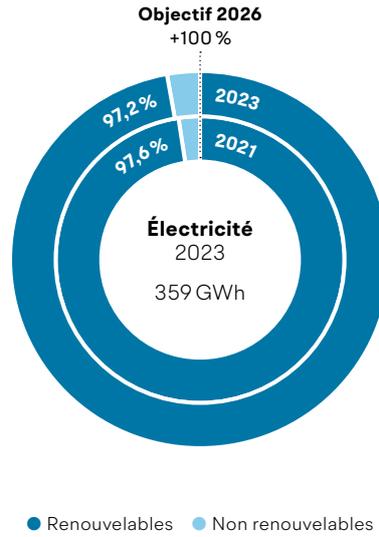
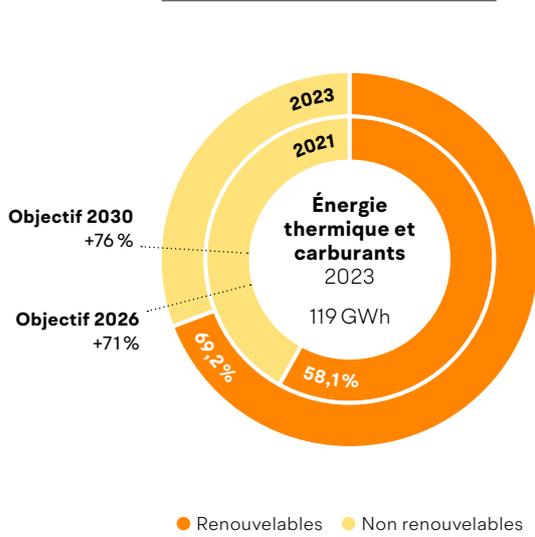
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 32 % par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Dans le cas du Domaine des EPF, il s'agit des équivalents temps plein (exception : l'Institut Paul Scherrer utilise plusieurs paramètres de référence). Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



Les émissions de gaz à effet de serre induites par les vols sont reparties à la hausse après la levée des restrictions imposées par Covid-19, malgré les mesures internes de réduction du trafic aérien (voir mesure individuelle 5). Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de gestion](#) actuel du Domaine des EPF. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici. Ainsi, dans leurs propres rapports, les institutions du Domaine des EPF utilisent en partie des facteurs d'émissions qui divergent de ceux employés par l'initiative EEC.

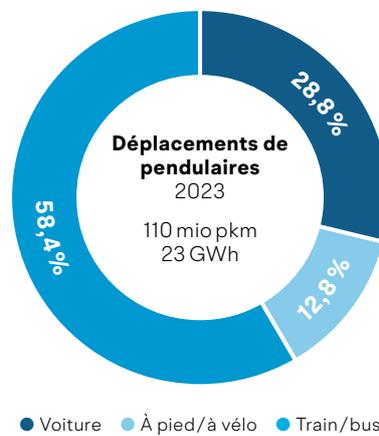
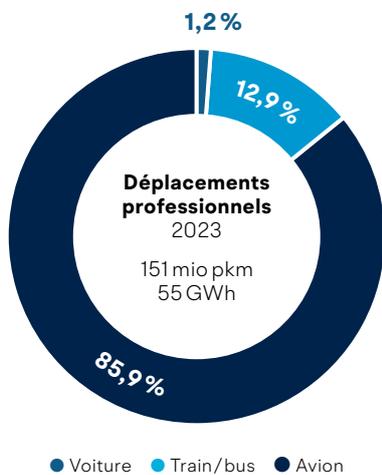
## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires



Comme les données relatives à la mobilité pendulaire ne sont pas recueillies annuellement dans toutes les institutions du Domaine des EPF, les limites du système des valeurs présentées varient légèrement d'une année à l'autre.



## Mesures communes

### GESTION

1. Gestion de l'énergie	
2. Gestion de la mobilité	
3. Fonds écologique	
4. Sensibilisation interne	

### APPROVISIONNEMENT

5. Nouvelles constructions efficaces en énergie	
6. Modernisation énergétique des bâtiments	
7. Chauffages aux énergies renouvelables	
8. Technique du bâtiment efficace	
9. Véhicules efficaces en énergie	
10. Considération des coûts du cycle de vie	

### EXPLOITATION

11. Comptabilité énergétique	
12. Optimisation de l'exploitation	
13. Centres de calcul efficaces	
14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul	
15. Consolidation des centres de calcul	

- La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
- La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
- La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
- La mise en œuvre est en bonne voie.
- La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
- La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Utilisation de la chaleur résiduelle et de l'énergie photovoltaïque (Empa / Eawag)

(2026)

### 2. Énergie renouvelable pour la centrale thermique et le centre de calcul (EPFL)

100 % (2022)

### 3. Restauration durable sur les campus (EPFL)

80 % (2030)

### 4. Réseau énergétique Höggerberg (EPFZ)

(2030)

### 5. Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des vols d'affaires

-30 % (2030)

### 6. Mise en œuvre du « Masterplan Energie ETH Zentrum » (EPFZ)

(2030)

### 7. Source de Lumière Synchrotron Suisse (SLS) 2.0 (PSI)

-2 GWh/a (2025)

### 8. Développement de la production PV (WSL)

250 MWh/a (2030)

- La mise en œuvre n'a pas commencé.
- La mise en œuvre est en cours.
- La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Flughafen Zürich AG



## Consommation d'énergie finale



### Électricité

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Carburants

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Énergie thermique

- Renouvelables
- Non renouvelables

## Efficacité énergétique

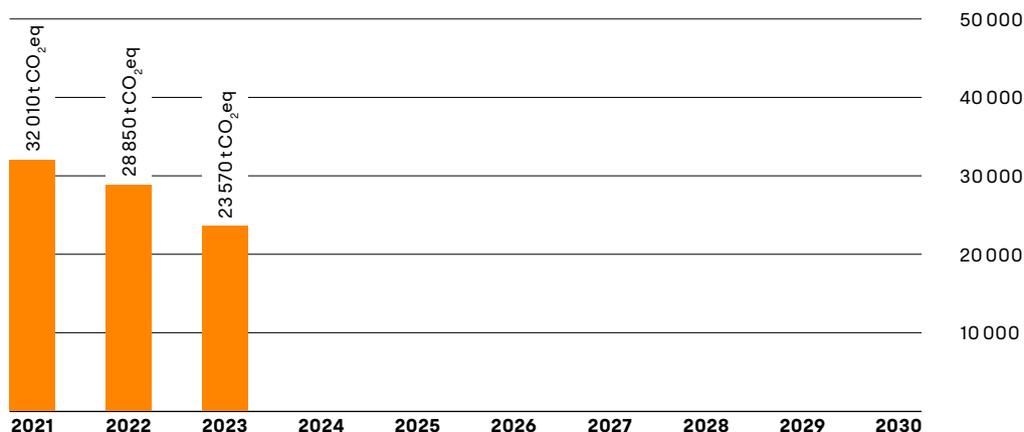
2018 / 2019

2023  
+11 %



À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 11% par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Chez Flughafen Zürich AG, il s'agit de la surface de référence énergétique et des unités de trafic. Ces dernières englobent toutes les personnes qui utilisent l'aéroport. 1000 kg de fret correspondent à 10 passagères et passagers. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

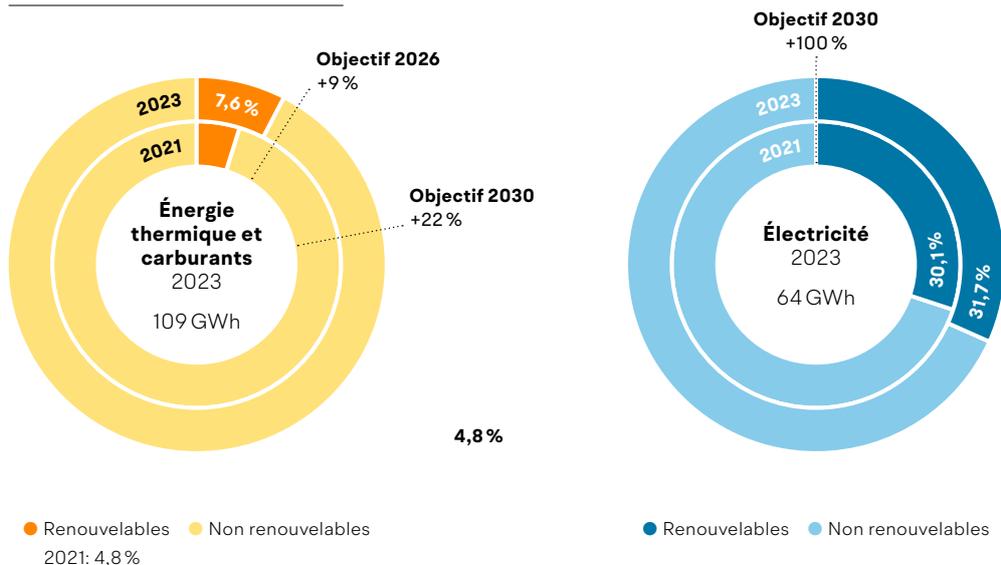
## Émissions de gaz à effet de serre



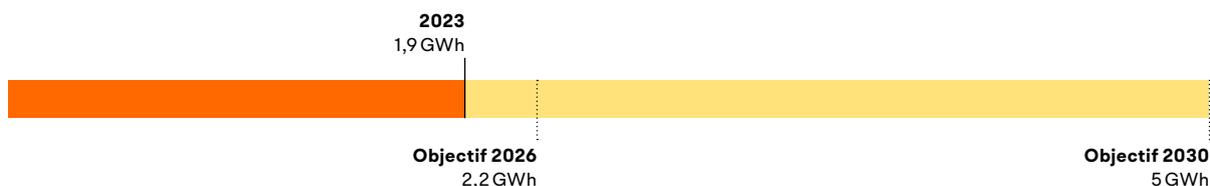
● Scope 1 & 2

Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de gestion](#) actuel de Flughafen Zürich AG (en allemand). Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici. Alors qu'elles figurent dans le rapport de l'entreprise, les émissions directes des réfrigérants ne sont pas présentées ici.

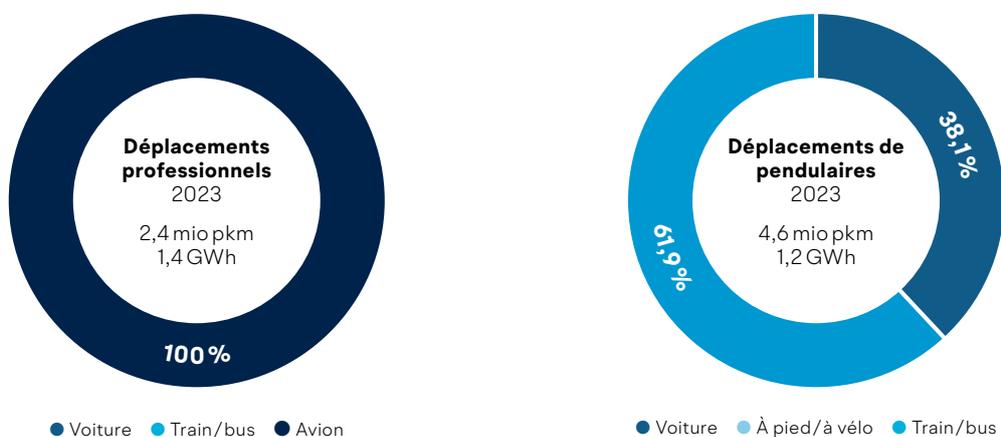
## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires



La Flughafen Zürich AG ne saisit que les déplacements professionnels en avion et non les déplacements pendulaires à vélo/pied.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

- La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
- La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
- La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
- La mise en œuvre est en bonne voie.
- La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
- La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Infrastructure de recharge électrique côté ville

75 points de recharge plus 1 station de recharge rapide (2030)

### 2. Infrastructure de recharge électrique côté piste

150 points de recharge plus 2 stations de recharge rapide (2030)

### 3. Utilisation des installations 400 Hz

80 % (2030)

### 4. Produit électrique issu de sources renouvelables pour les locataires

(2030)

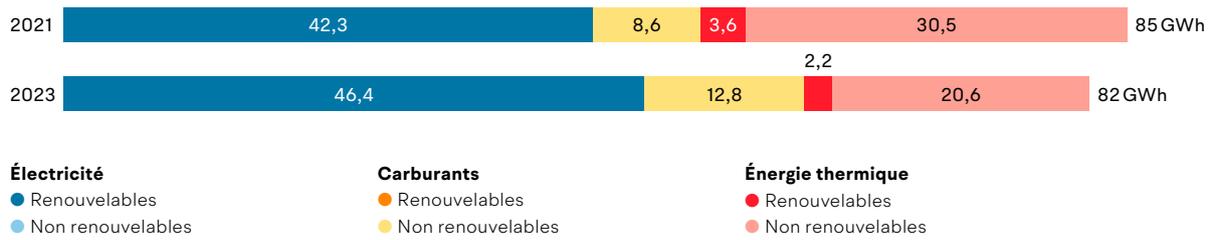
- La mise en œuvre n'a pas commencé.
- La mise en œuvre est en cours.
- La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

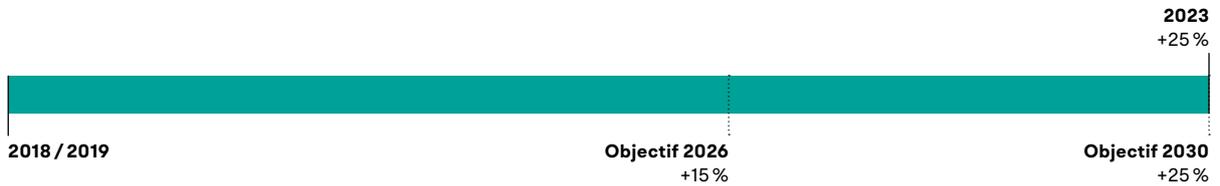
# Genève Aéroport



## Consommation d'énergie finale

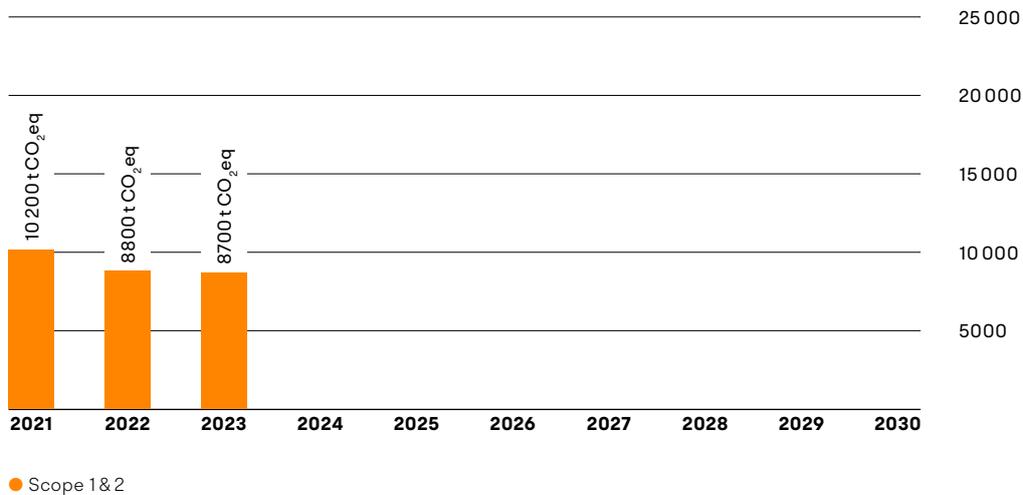


## Efficacité énergétique



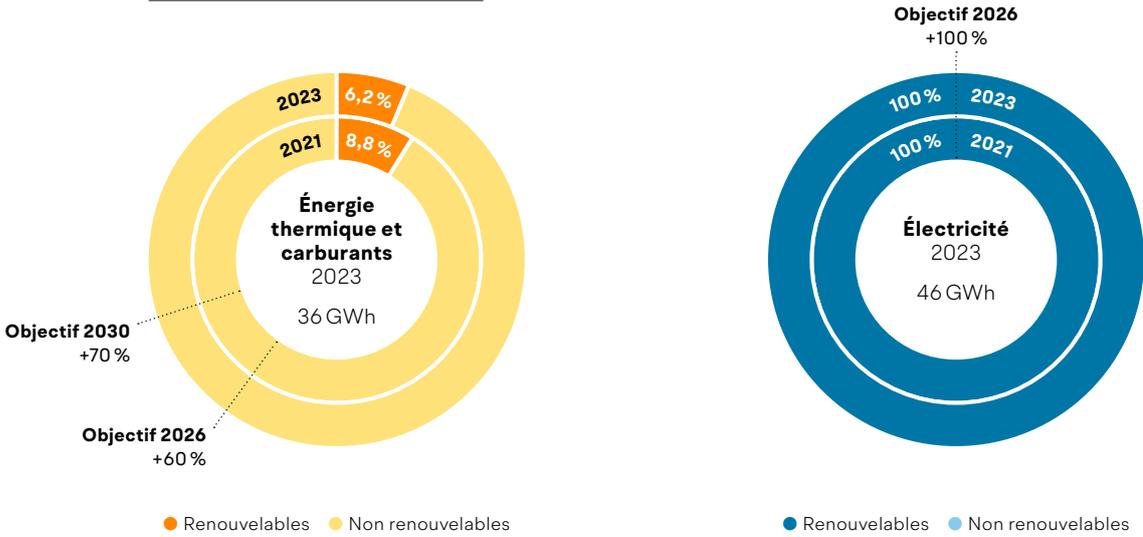
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 25% par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Dans le cas de Genève Aéroport, il s'agit de la surface de référence énergétique et des unités de trafic (passagers et fret). Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre

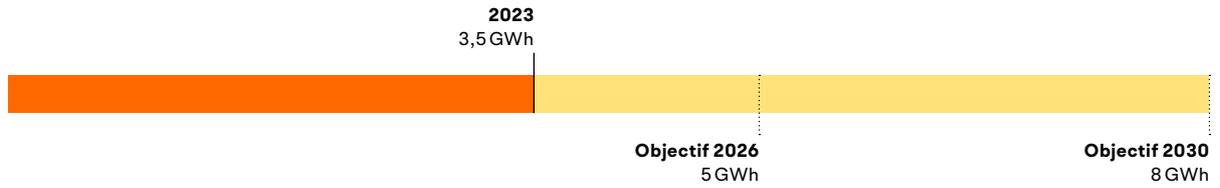


Émissions de CO<sub>2</sub> générées par la consommation d'énergie de la plateforme aéroportuaire (hors kérosène pour les appareils et fluides frigorigènes). Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de performance extra-financière](#) actuel de Genève Aéroport. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

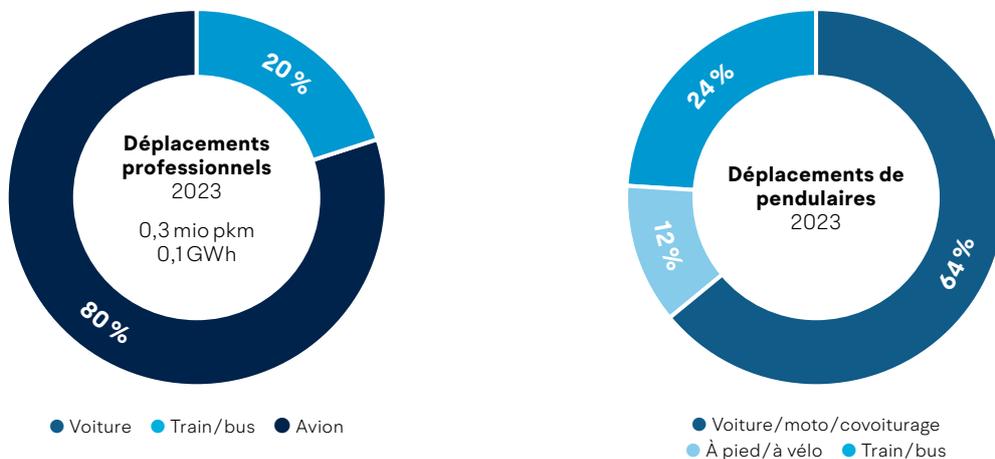
## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires



Pour les déplacements pendulaires, Genève Aéroport ne saisit que les pourcentages.



## Mesures communes

### GESTION

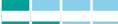
<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Mesures d'efficacité énergétique

 -1,8 GWh (2026)

### 2. Accélération de la rénovation du parc immobilier

 4% (2030)

### 3. Véhicules et engins tarmac respectueux de l'environnement

 200 véhicules (2030)

	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# La République et canton de Genève



## Consommation d'énergie finale



### Électricité

- renouvelables
- non renouvelables

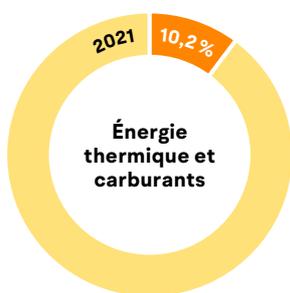
### Carburants

- renouvelables
- non renouvelables

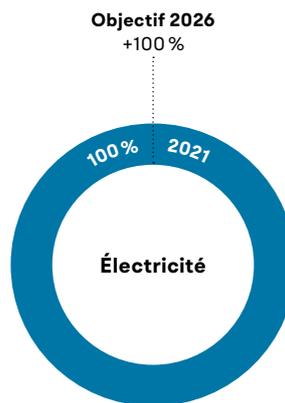
### Énergie thermique

- renouvelables
- non renouvelables

## Énergies renouvelables

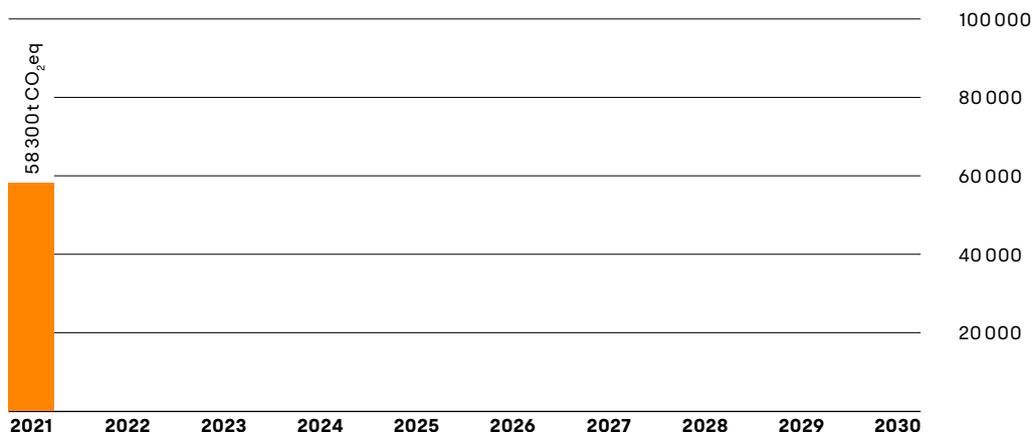


- Renouvelables
- Non renouvelables



- Renouvelables
- Non renouvelables

## Émissions de gaz à effet de serre



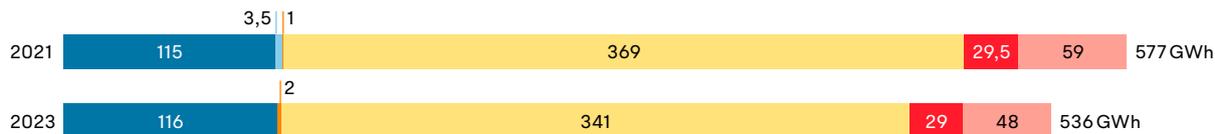
- Scope 1 & 2

La République et canton de Genève a saisi ses données pour l'année de base 2021, mais pas encore pour l'année de référence.

# La Poste Suisse



## Consommation d'énergie finale



### Électricité

- Renouvelables
- Non renouvelables

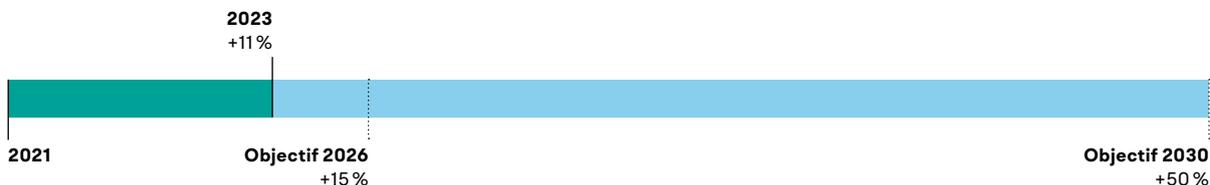
### Carburants

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Énergie thermique

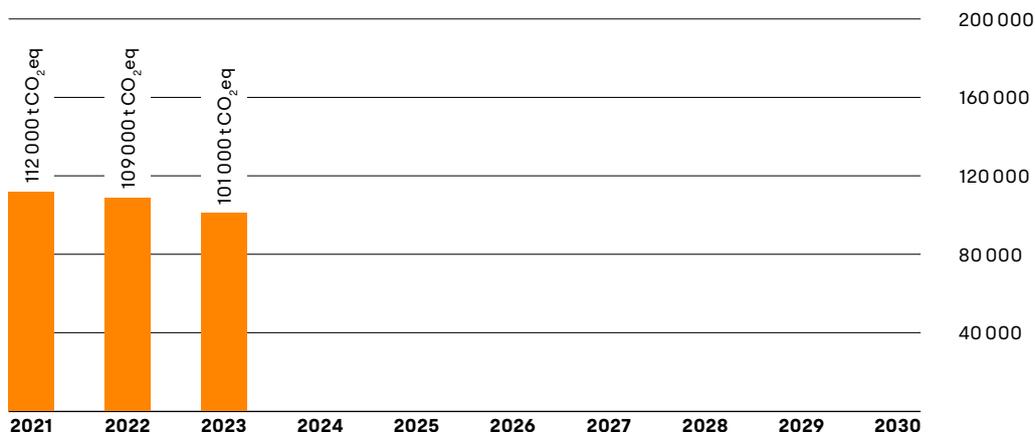
- Renouvelables
- Non renouvelables

## Efficacité énergétique



À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 11% par rapport à l'année de base 2021. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Pour La Poste Suisse, il s'agit des kilomètres parcourus. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

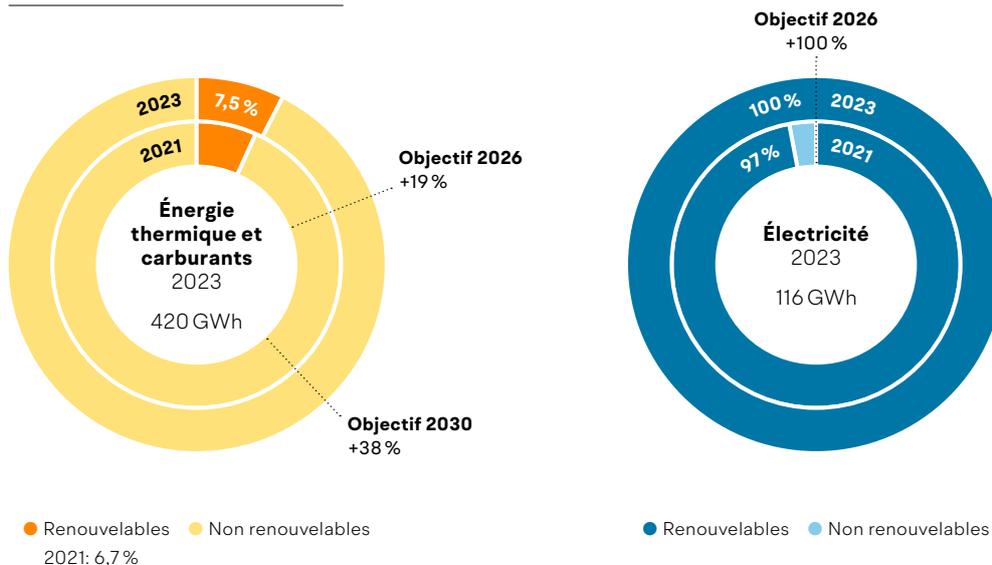
## Émissions de gaz à effet de serre



● Scope 1 & 2

Par ailleurs, en 2023, le groupe La Poste Suisse a émis 29 000 tonnes CO<sub>2</sub>eq du scope 3 (cat. 6 et 7). Les émissions du scope 3 sont saisies à l'échelle du groupe. Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport non financier](#) actuel de La Poste Suisse. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

## Énergies renouvelables



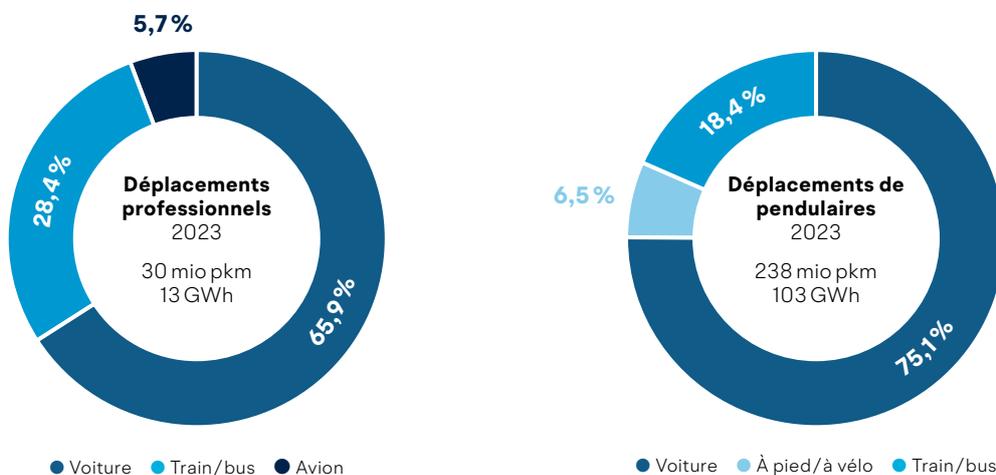
Pour la consommation d'électricité des sociétés acquises, aucune attestation d'origine n'est obtenue pour les exercices précédents. La part d'électricité renouvelable n'est donc pas de 100 % pour les années avec enregistrement ultérieur, bien que 100 % de la consommation d'électricité au sein de La Poste Suisse ait été couverte par des sources renouvelables au cours de l'exercice correspondant.

## Production d'électricité écologique



Les données ont trait à l'ensemble du groupe La Poste Suisse. L'objectif est une puissance installée de 26 MWc à l'horizon 2030. La définition différente des limites du système engendre un écart par rapport à l'objectif officiel de 30 MWc du groupe.

## Déplacements professionnels et pendulaires



Les données ont trait à l'ensemble du groupe La Poste Suisse.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

- La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
- La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
- La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
- La mise en œuvre est en bonne voie.
- La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
- La mesure a été exclue.

En tant que groupe, la Poste Suisse met en œuvre les 15 mesures communes. La mise en œuvre est répartie entre La Poste Suisse, CarPostal et PostFinance. C'est pourquoi certaines mesures sont exclues ici.

## Mesures individuelles

### 1. Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1 et 2) au niveau du groupe

-42% (2030)

### 2. Courant vert certifié pour la mobilité électrique et les offices de poste

106 GWh (2030)

### 3. CO<sub>2</sub> compensé avec l'envoi « pro clima »

-150 000 tonnes de CO<sub>2</sub> (2030)

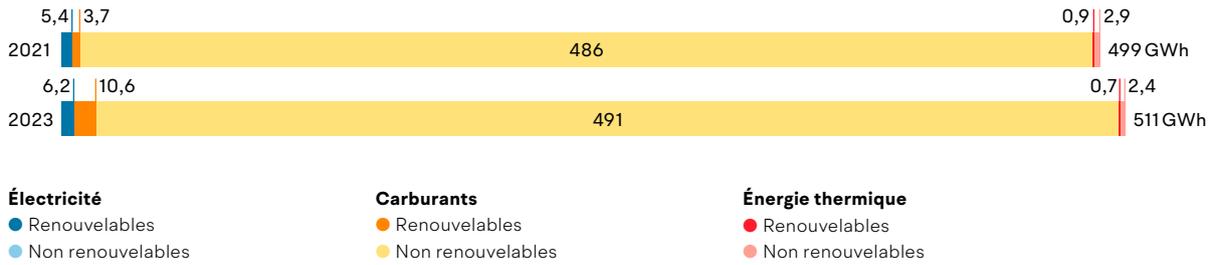
- La mise en œuvre n'a pas commencé.
- La mise en œuvre est en cours.
- La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# CarPostal



## Consommation d'énergie finale

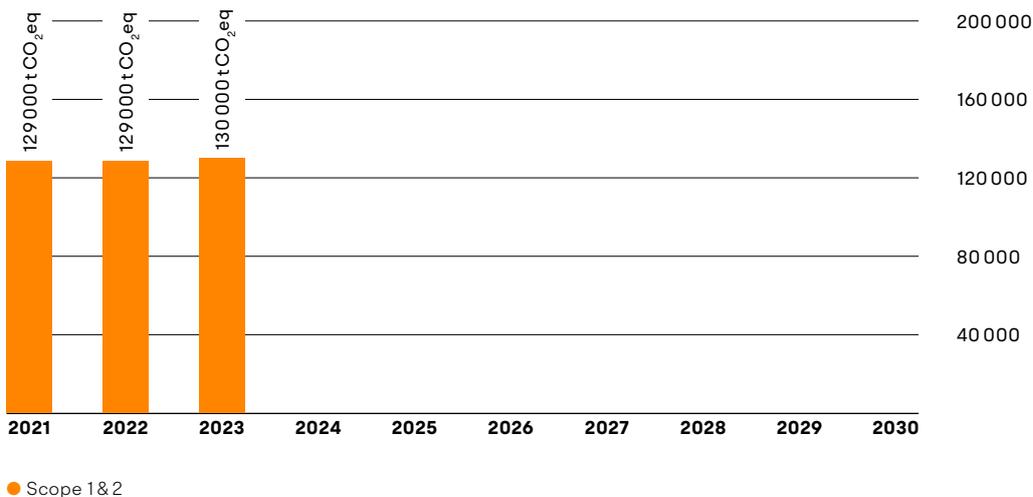


## Efficacité énergétique



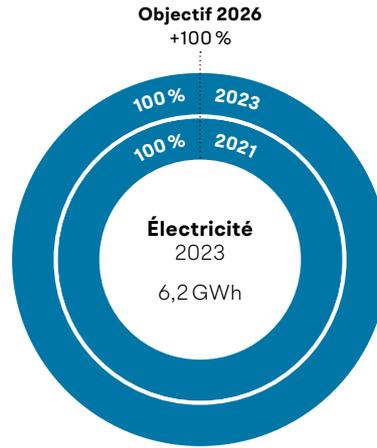
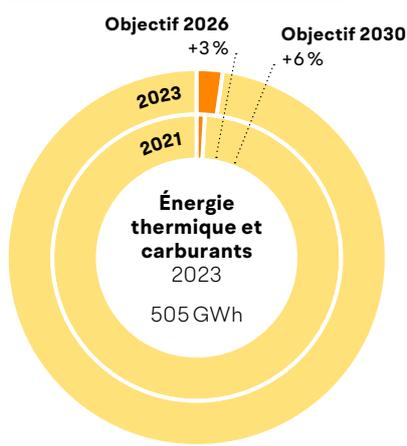
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 1,4% par rapport à l'année de base 2021. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Pour CarPostal, il s'agit des kilomètres productifs. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



Par ailleurs, en 2023, le groupe La Poste Suisse a émis 29 000 tonnes CO<sub>2</sub>eq du scope 3 (cat. 6 et 7). Les émissions du scope 3 sont saisies à l'échelle du groupe. Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport non financier](#) actuel de La Poste Suisse. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

## Énergies renouvelables



● Renouvelables ● Non renouvelables  
2023: 2,2 %  
2021: 0,9 %

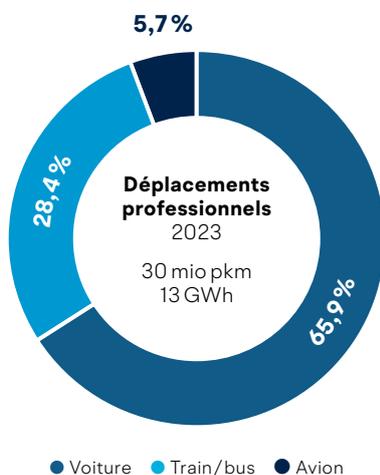
● Renouvelables ● Non renouvelables

## Production d'électricité écologique

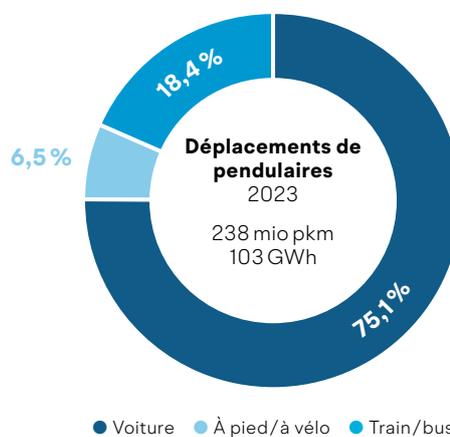


Les données ont trait à l'ensemble du groupe La Poste Suisse. L'objectif est une puissance installée de 26 MWc à l'horizon 2030. La définition différente des limites du système engendre un écart par rapport à l'objectif officiel de 30 MWc du groupe.

## Déplacements professionnels et pendulaires



● Voiture ● Train/bus ● Avion



● Voiture ● À pied/à vélo ● Train/bus

Les données ont trait à l'ensemble du groupe La Poste Suisse.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

En tant que groupe, la Poste Suisse met en œuvre les 15 mesures communes. La mise en œuvre est répartie entre La Poste Suisse, CarPostal et PostFinance. C'est pourquoi certaines mesures sont exclues ici.

## Mesures individuelles

### 1. Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1 et 2) au niveau du groupe

-42% (2030)

### 2. Bus à propulsion alternative

-166 GWh/a (2030)

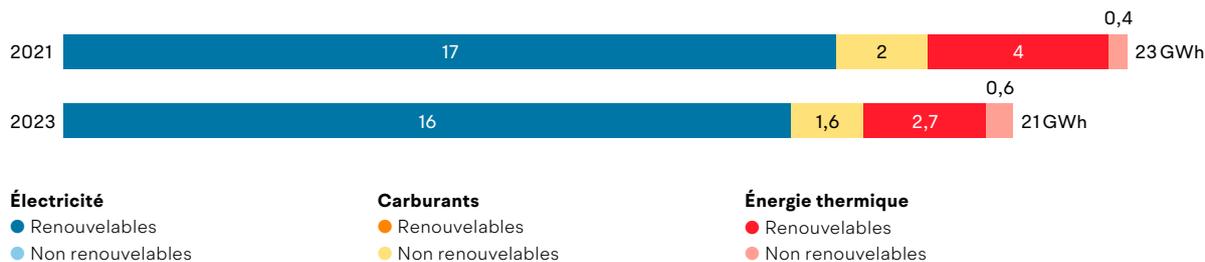
	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

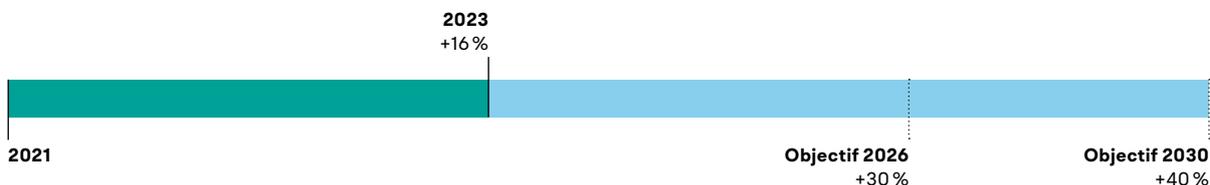
# PostFinance



## Consommation d'énergie finale

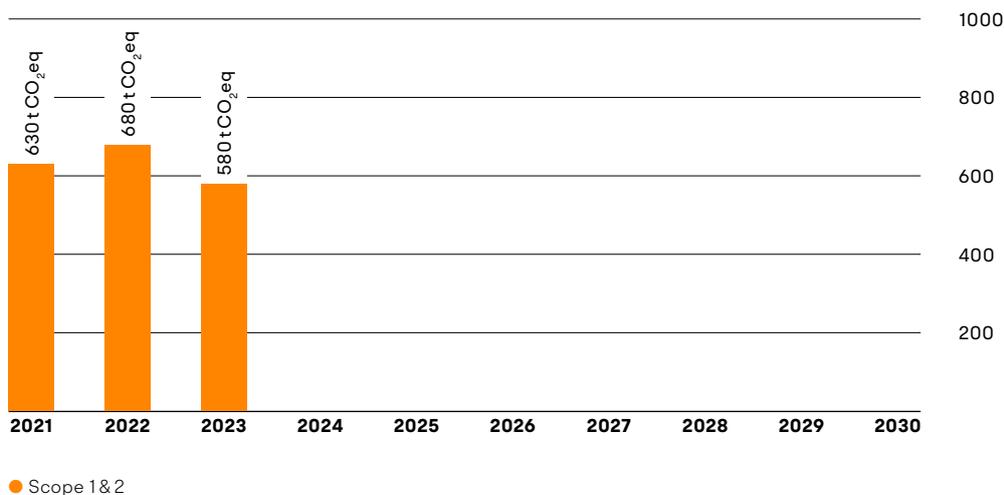


## Efficacité énergétique



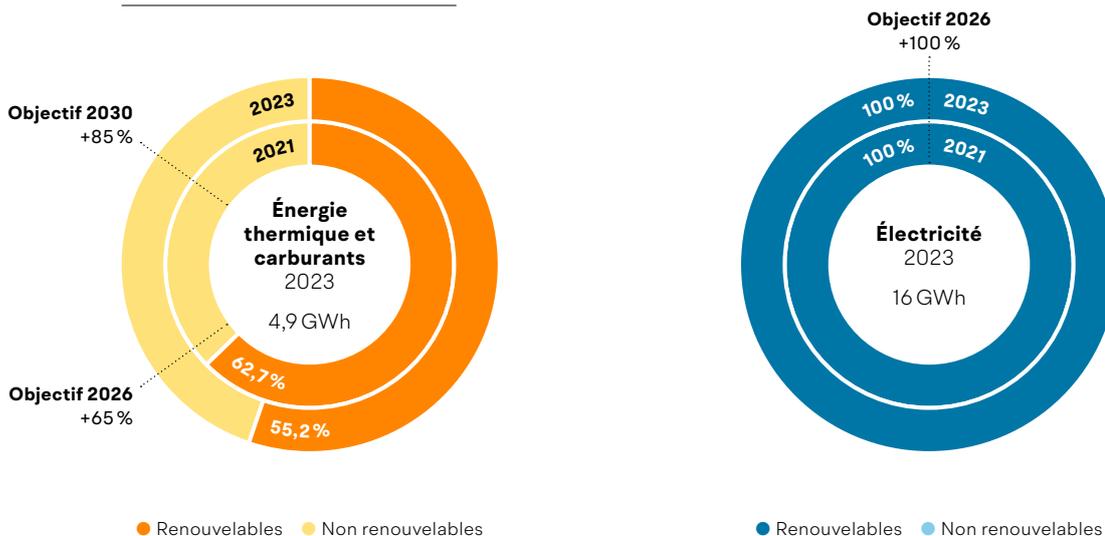
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 16 % par rapport à l'année de base 2021. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Chez PostFinance, il s'agit du nombre de transactions. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



Par ailleurs, en 2023, le groupe La Poste Suisse a émis 29 000 tonnes CO<sub>2</sub>eq du scope 3 (cat. 6 et 7). Les émissions du scope 3 sont saisies à l'échelle du groupe. Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport sur les questions non financières](#) actuel de PostFinance. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

## Énergies renouvelables



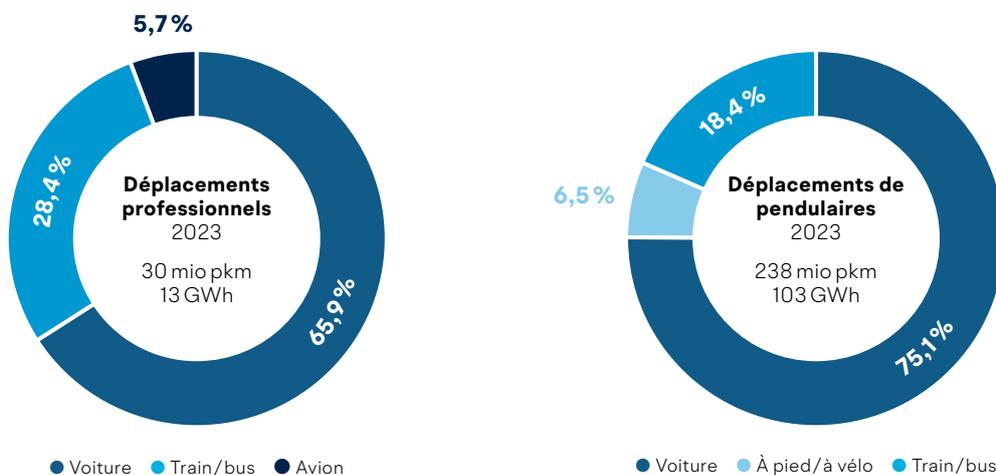
La baisse de la part des énergies renouvelables (énergie thermique et carburants) est due à l'amélioration de l'efficacité et à l'électrification du parc automobile. En termes absolus, la consommation d'énergie non renouvelable a diminué au cours de l'année de référence (voir Consommation d'énergie finale, [page 37](#)).

## Production d'électricité écologique



Les données ont trait à l'ensemble du groupe La Poste Suisse. L'objectif est une puissance installée de 26 MWc à l'horizon 2030. La définition différente des limites du système engendre un écart par rapport à l'objectif officiel de 30 MWc du groupe.

## Déplacements professionnels et pendulaires



Les données ont trait à l'ensemble du groupe La Poste Suisse.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

- La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
- La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
- La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
- La mise en œuvre est en bonne voie.
- La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
- La mesure a été exclue.

En tant que groupe, la Poste Suisse met en œuvre les 15 mesures communes. La mise en œuvre est répartie entre La Poste Suisse, CarPostal et PostFinance. C'est pourquoi certaines mesures sont exclues ici.

## Mesures individuelles

### 1. Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1 et 2) au niveau du groupe

-42% (2030)

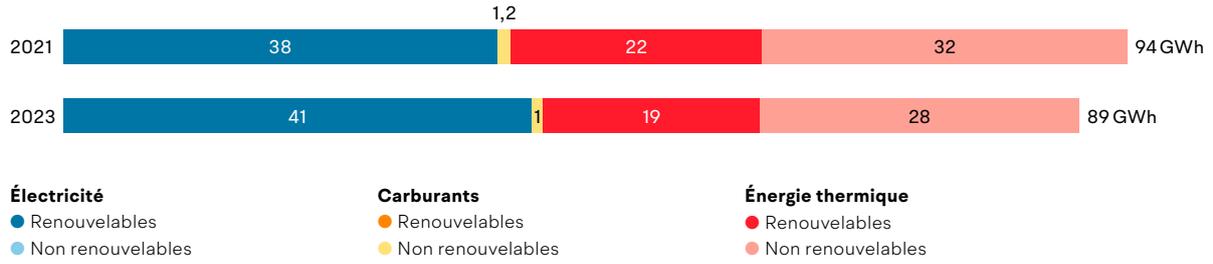
- La mise en oeuvre n'a pas commencé.
- La mise en oeuvre est en cours.
- La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

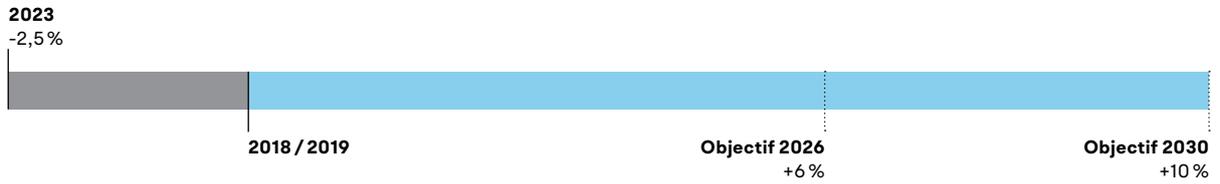
# RUAG MRO Holding SA



## Consommation d'énergie finale

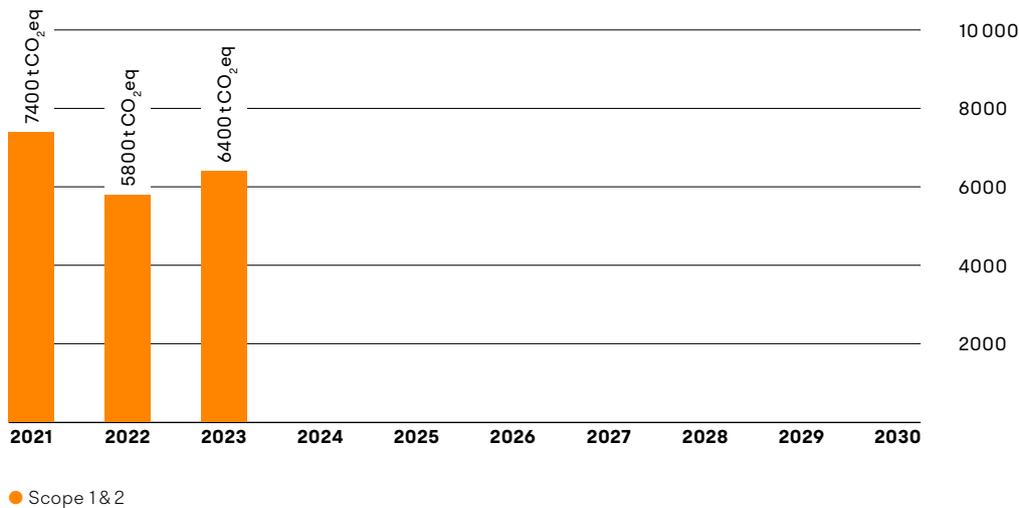


## Efficacité énergétique



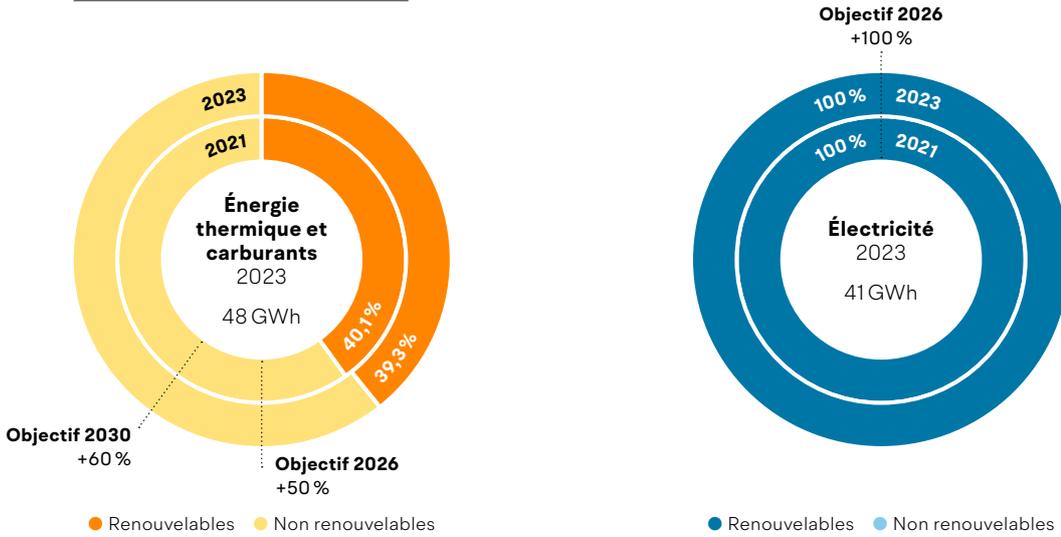
Chez RUAG MRO Holding AG, l'efficacité énergétique est calculée sur la base de la consommation d'énergie par surface de référence énergétique. Le recul de l'efficacité de 2,5% à fin 2023 par rapport à l'année de base 2018 / 2019 s'explique par différents facteurs, dont une augmentation des besoins d'électricité, des mesures de construction et la location de surfaces. Les mesures mises en œuvre (raccordement au chauffage à distance à Emmen, augmentation du nombre d'installations PV) devraient permettre de relever considérablement le niveau d'efficacité au cours des années à venir. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



RUAG MRO Holding SA ne saisit pas encore de données de mobilité et donc pas non plus les émissions du scope 3 générées par les déplacements professionnels et pendulaires. Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat sur le [site Internet](#) de RUAG MRO Holding SA. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires

RUAG MRO Holding SA ne saisit pas encore de données de mobilité.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

- La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
- La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
- La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
- La mise en œuvre est en bonne voie.
- La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
- La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Chaleur renouvelable pour les bâtiments

0 tonne de CO<sub>2</sub> (2030)

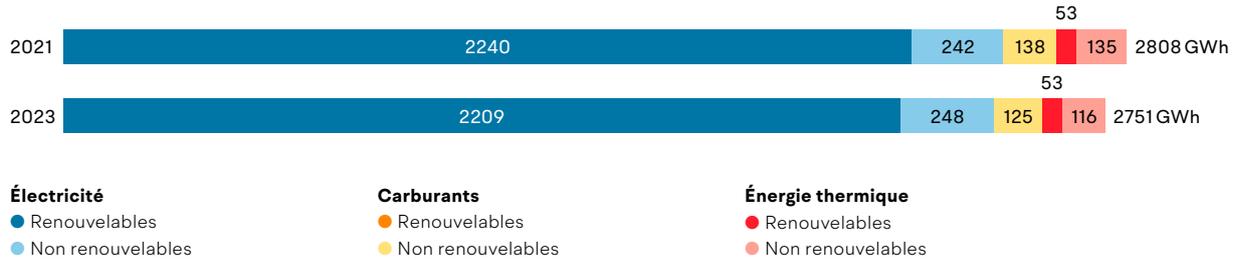
- La mise en oeuvre n'a pas commencé.
- La mise en oeuvre est en cours.
- La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# CFF



## Consommation d'énergie finale

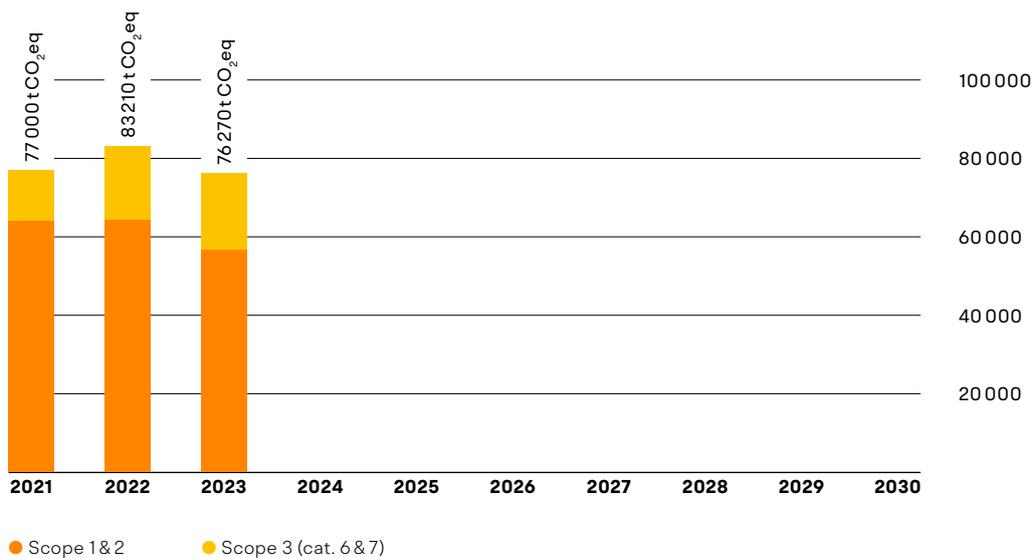


## Efficacité énergétique



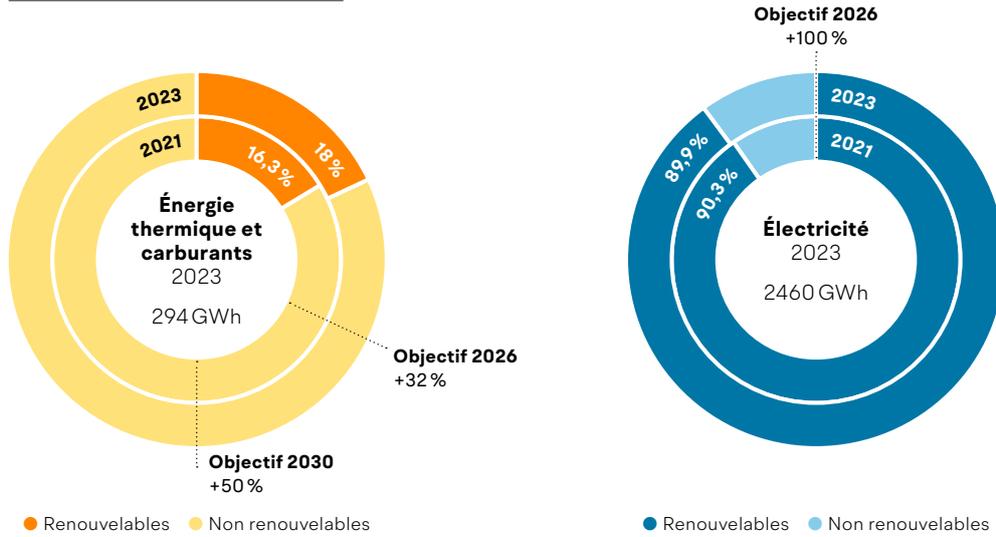
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 6,7% par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Aux CFF, il s'agit des kilomètres-personnes (transport de personnes) et des tonnes-kilomètres nettes (transport de marchandises). Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de développement durable](#) actuel des CFF. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

## Énergies renouvelables

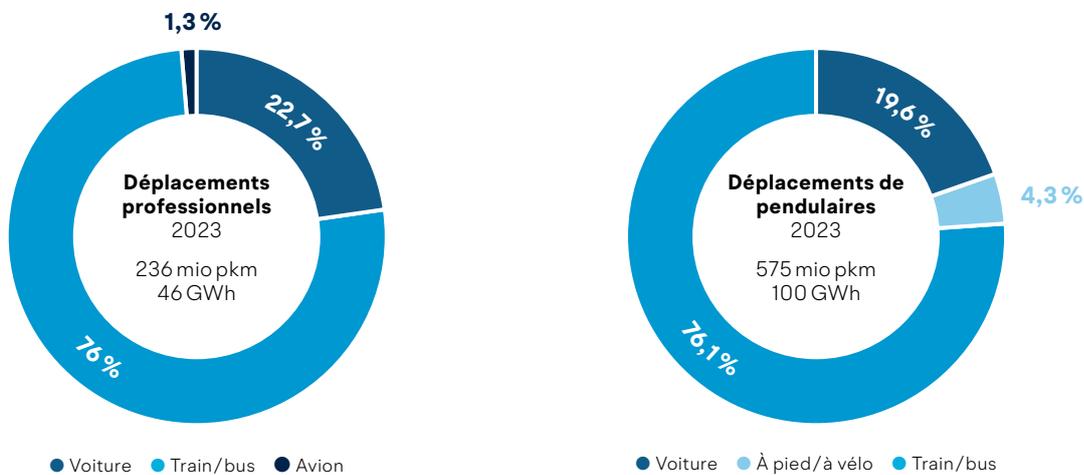


## Production d'électricité écologique



Le diagramme indique l'électricité solaire produite par les CFF. En 2023, l'entreprise a aussi produit 494 GWh d'électricité verte d'origine hydraulique.

## Déplacements professionnels et pendulaires



## Mesures communes

### GESTION

1. Gestion de l'énergie	
2. Gestion de la mobilité	
3. Fonds écologique	
4. Sensibilisation interne	

### APPROVISIONNEMENT

5. Nouvelles constructions efficaces en énergie	
6. Modernisation énergétique des bâtiments	
7. Chauffages aux énergies renouvelables	
8. Technique du bâtiment efficace	
9. Véhicules efficaces en énergie	
10. Considération des coûts du cycle de vie	

### EXPLOITATION

11. Comptabilité énergétique	
12. Optimisation de l'exploitation	
13. Centres de calcul efficaces	
14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul	
15. Consolidation des centres de calcul	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Remplacement des convertisseurs de courant ferroviaire

-15,6 GWh/a (2030)

### 2. Production d'électricité plus efficace à la centrale électrique de Ritom

1,3 GWh/a (2024)

### 3. Renouvellement de la locomotive de manœuvre Am843

-8800 tonnes de CO<sub>2</sub>/a (2029)

### 4. Optimisation de l'éclairage des zones d'accès au train et des faisceaux de voies

-10,1 GWh/a (2025)

### 5. Optimisation énergétique du garage du duplex TR

-4,5 GWh/a (2026)

### 6. Conversion des chauffages d'aiguillage au gaz

-2600 tonnes de CO<sub>2</sub>/a (2030)

### 7. Utilisation de réfrigérants naturels

-500 tonnes de CO<sub>2</sub>/a (2030)

### 8. Train de mesures d'économie d'énergie appliquées au matériel roulant FLIRT

-6,7 GWh/a (2023)

### 9. Utilisation de carburants renouvelables (25 % de HVO)

-5100 tonnes de CO<sub>2</sub>/a (2025)

### 10. Modernisation des voitures IC2000

-12 500 tonnes de CO<sub>2</sub>/a (2024)

### 11. Modernisation des voitures ICN

-2,3 GWh/a (2027)

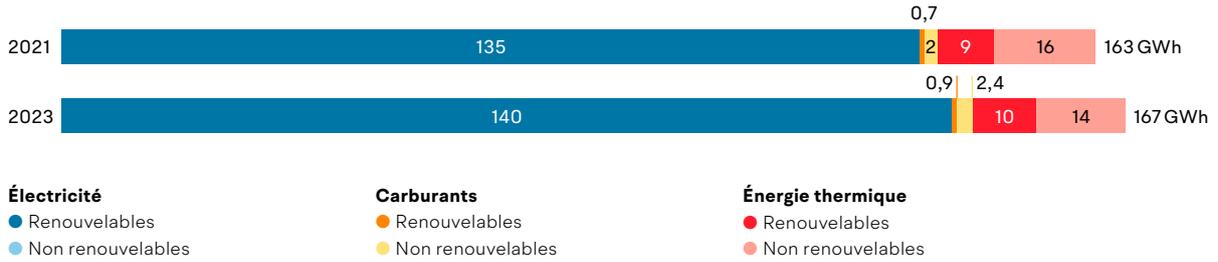
	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

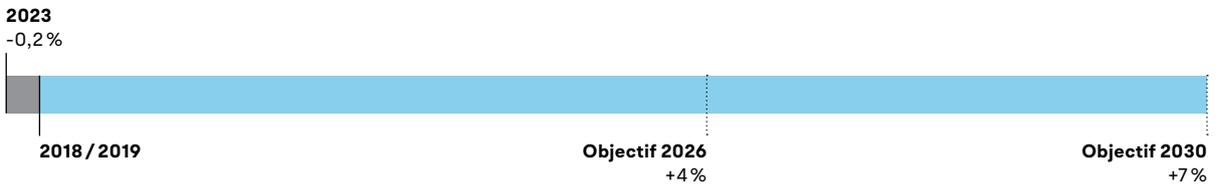
# Services Industriels de Genève



## Consommation d'énergie finale

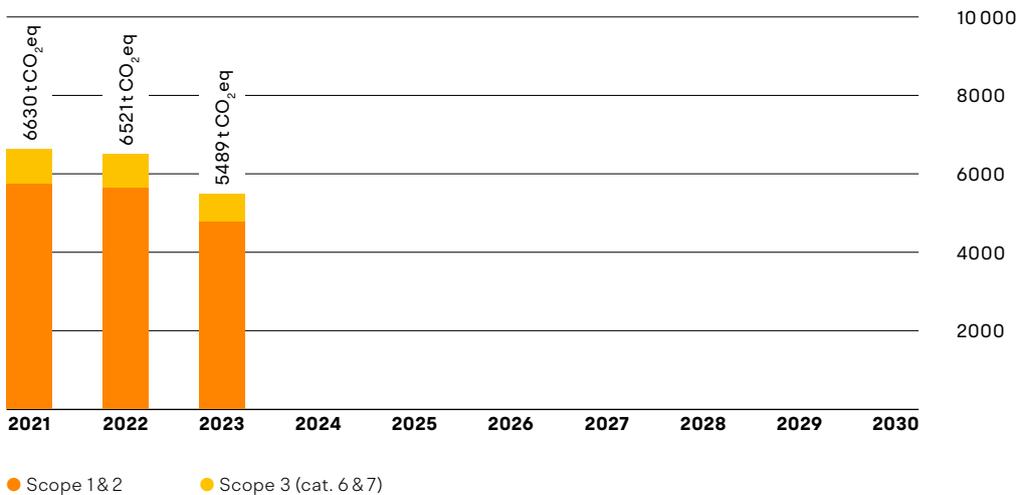


## Efficacité énergétique



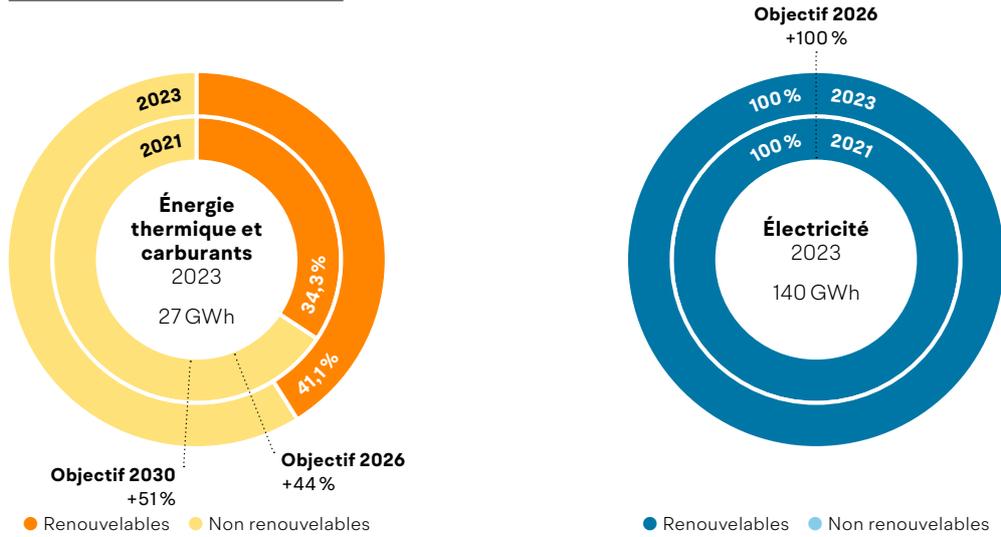
À fin 2023, l'efficacité énergétique s'est réduite de 0,2% par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Aux SIG, il s'agit du mètre cube d'eaux usées épurées, du mètre cube d'eau potable livré, de la quantité de déchets traités et de la surface de référence énergétique. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de gestion et de durabilité](#) actuel des SIG. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici. Les SIG n'ont recueilli aucune donnée concernant les déplacements pendulaires en 2023. La présentation des émissions du scope 3 générées par ces derniers en 2023 est basée sur les données de 2021.

## Énergies renouvelables

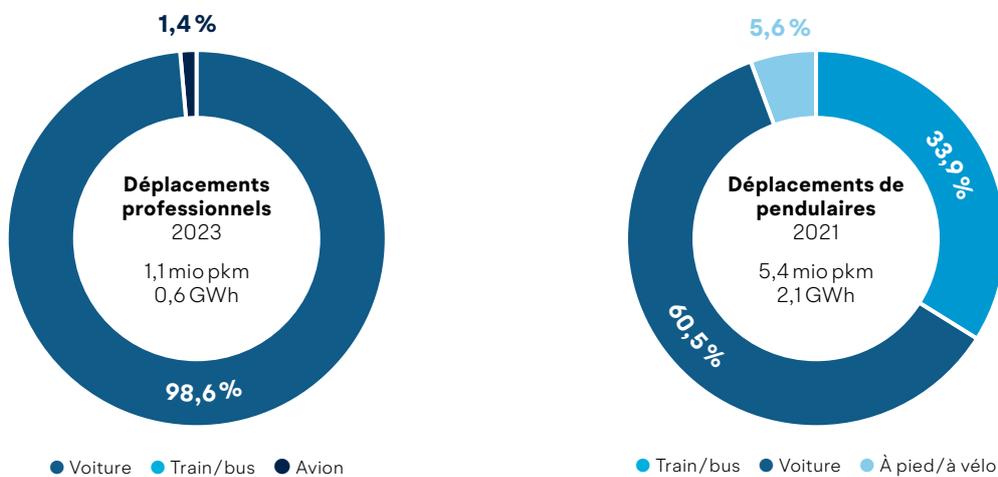


## Production d'électricité écologique



Le diagramme indique l'électricité solaire produite par SIG. En outre, les SIG produisent annuellement quelque 730 GWh d'électricité verte d'origine hydraulique (une extension des installations existantes n'est pas prévue, des améliorations en termes d'efficacité et d'écologie sont par contre au programme).

## Déplacements professionnels et pendulaires



Les SIG ne recueillent encore aucune donnée concernant la catégorie train / bus au niveau des déplacements professionnels. En outre, l'entreprise n'a pas non plus recueilli de données concernant les déplacements pendulaires en 2023. La présentation est basée sur les données de 2021.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

- La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
- La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
- La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
- La mise en œuvre est en bonne voie.
- La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
- La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Économiser de l'électricité chez les clientes et clients

-425 GWh/a (2030)

### 2. Développement de la géothermie

20 % (2030)

### 3. Production de biogaz

80 GWh (2030)

### 4. Production d'électricité solaire

170,6 MWc (2025)

### 5. Réduction de la consommation de gaz de la clientèle

-59 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/a (2025)

- La mise en œuvre n'a pas commencé.
- La mise en œuvre est en cours.
- La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Skyguide



## Consommation d'énergie finale



### Électricité

- Renouvelables
- Non renouvelables

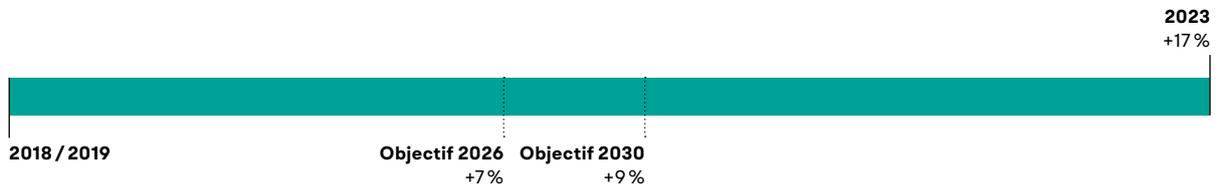
### Carburants

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Énergie thermique

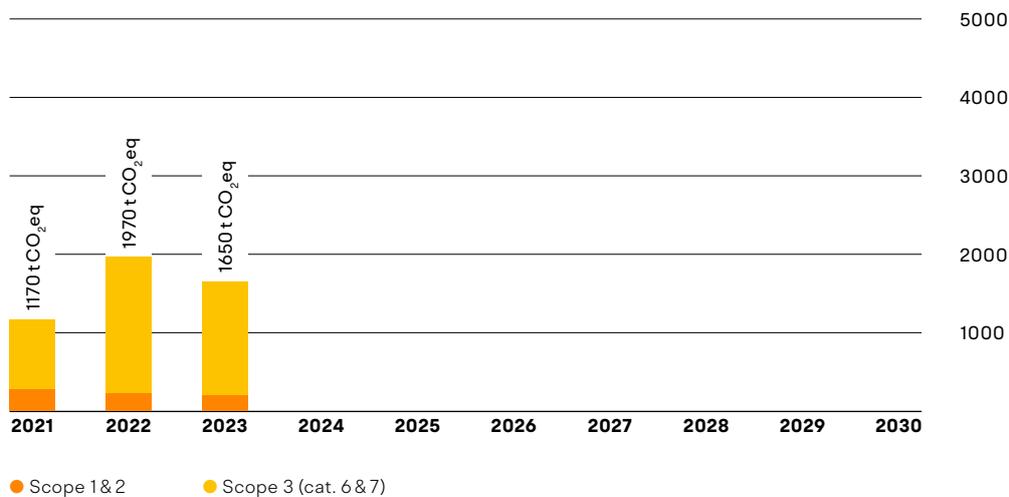
- Renouvelables
- Non renouvelables

## Efficacité énergétique



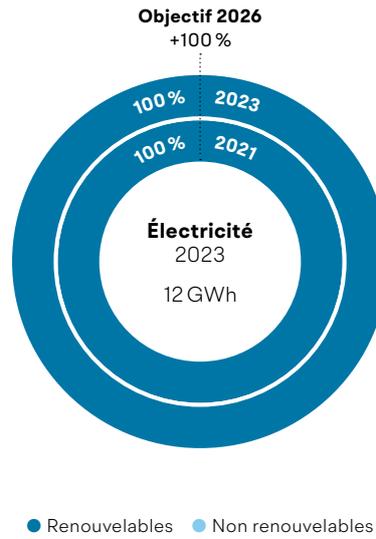
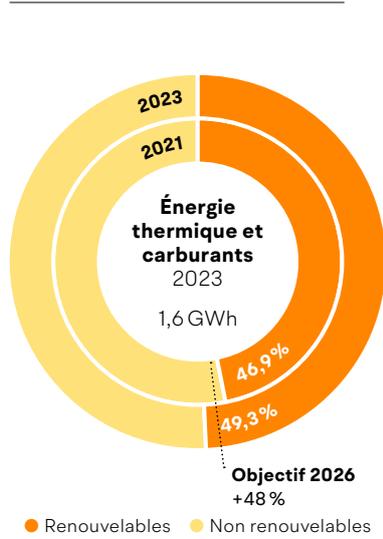
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 17% par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Chez Skyguide, il s'agit de la surface de référence énergétique, du nombre de vols et des équivalents temps plein. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de gestion](#) actuel de Skyguide. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

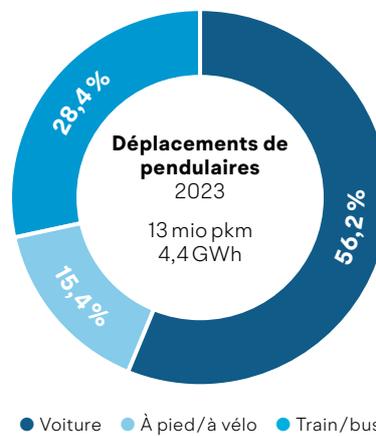
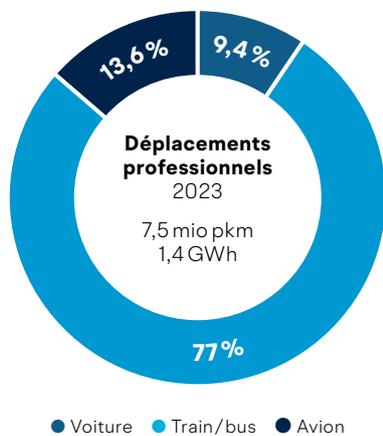
## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires



## Mesures communes

### GESTION

1. Gestion de l'énergie	
2. Gestion de la mobilité	
3. Fonds écologique	
4. Sensibilisation interne	

### APPROVISIONNEMENT

5. Nouvelles constructions efficaces en énergie	
6. Modernisation énergétique des bâtiments	
7. Chauffages aux énergies renouvelables	
8. Technique du bâtiment efficace	
9. Véhicules efficaces en énergie	
10. Considération des coûts du cycle de vie	

### EXPLOITATION

11. Comptabilité énergétique	
12. Optimisation de l'exploitation	
13. Centres de calcul efficaces	
14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul	
15. Consolidation des centres de calcul	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Introduction de la gestion étendue des approches pour la région de Zurich (XMAN)

-127 GWh/a (2023)

### 2. Instauration de routes libres dans l'espace aérien suisse

-55 GWh/a (2022)

### 3. Remplacement des machines de refroidissement au centre de contrôle du trafic dans l'espace aérien à Genève

-350 MWh/a (2024)

### 4. Réduction des vols de calibration grâce à l'utilisation de drones

-541 MWh/a (2021)

### 5. Système radio de dernière génération (SmartRadio)

-200 MWh/a (2022)

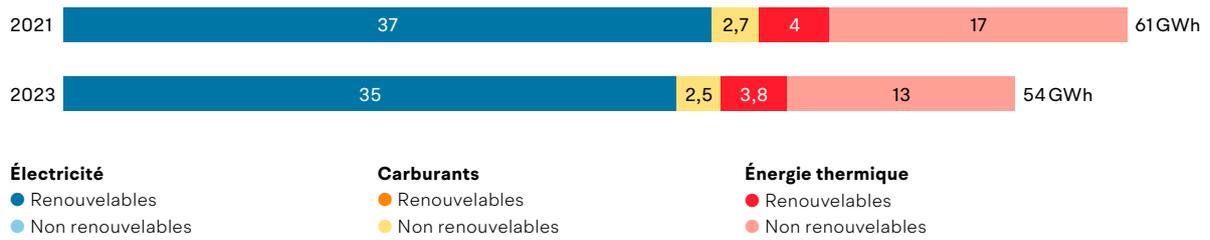
	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

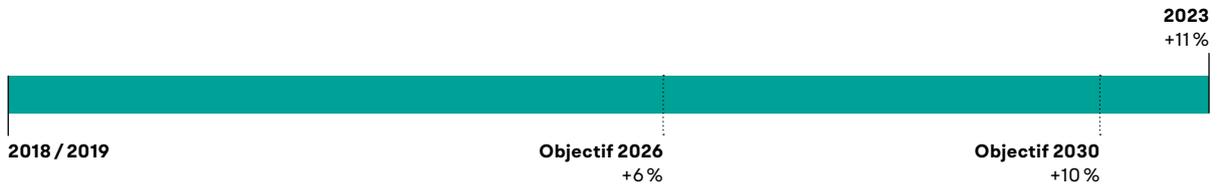
# SSR



## Consommation d'énergie finale

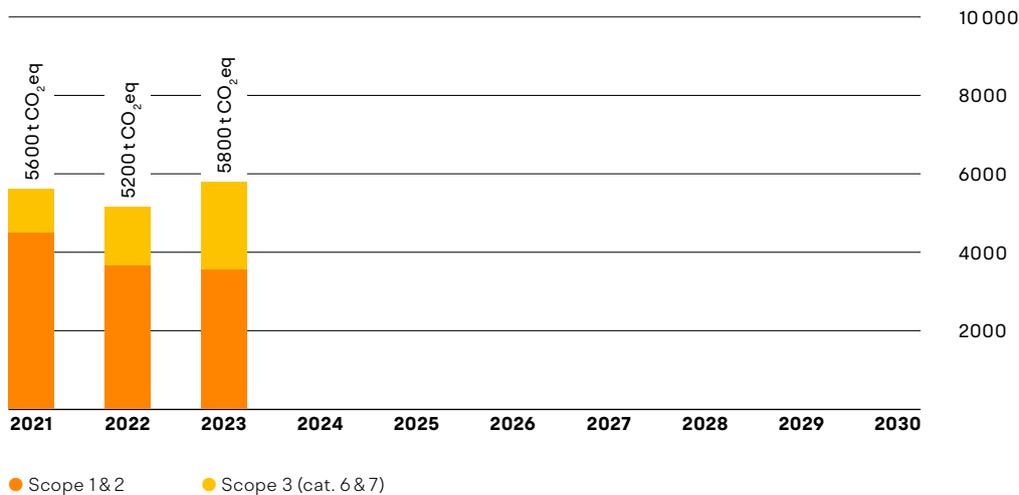


## Efficacité énergétique



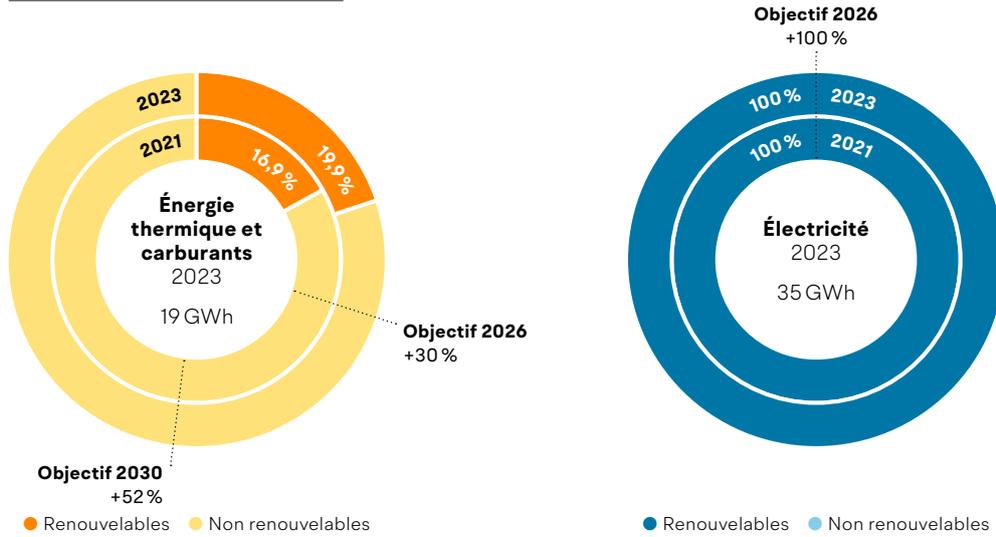
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 11% par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. À la SSR, il s'agit de la surface nette au sol et des heures de diffusion. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre

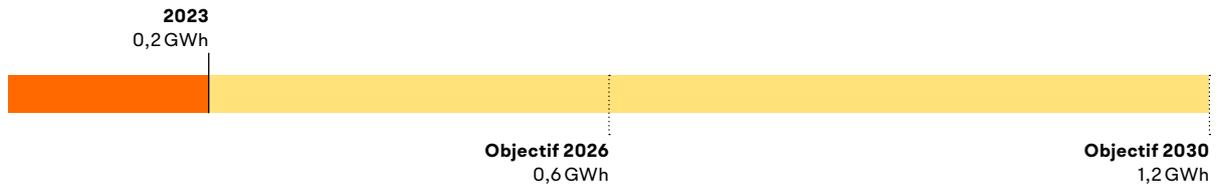


La SSR ne saisissant pas les déplacements en voiture, les émissions du scope 3 présentées (cat. 6 et 7) sont incomplètes. Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de gestion](#) actuel de la SSR. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

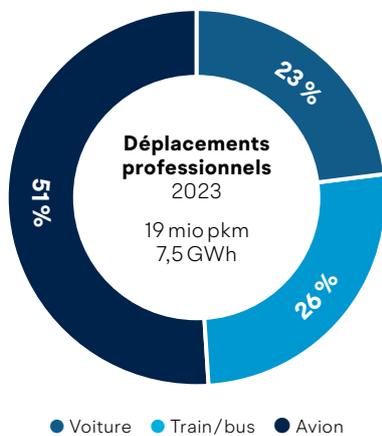
## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires



Au niveau des déplacements pendulaires, la SSR ne recueille des données que sur les voyages en train / bus. En 2023, ces derniers ont représenté 6,7 mio pkm.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Analyse du bilan climatique des productions télévisuelles

(2023)

	La mise en oeuvre n'a pas commencé.
	La mise en oeuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Suva



## Consommation d'énergie finale



### Électricité

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Carburants

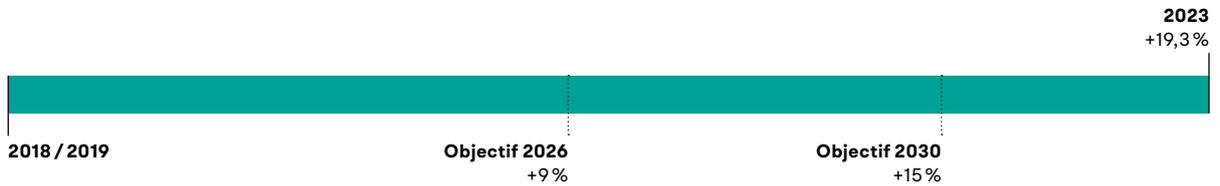
- Renouvelables
- Non renouvelables

### Énergie thermique

- Renouvelables
- Non renouvelables

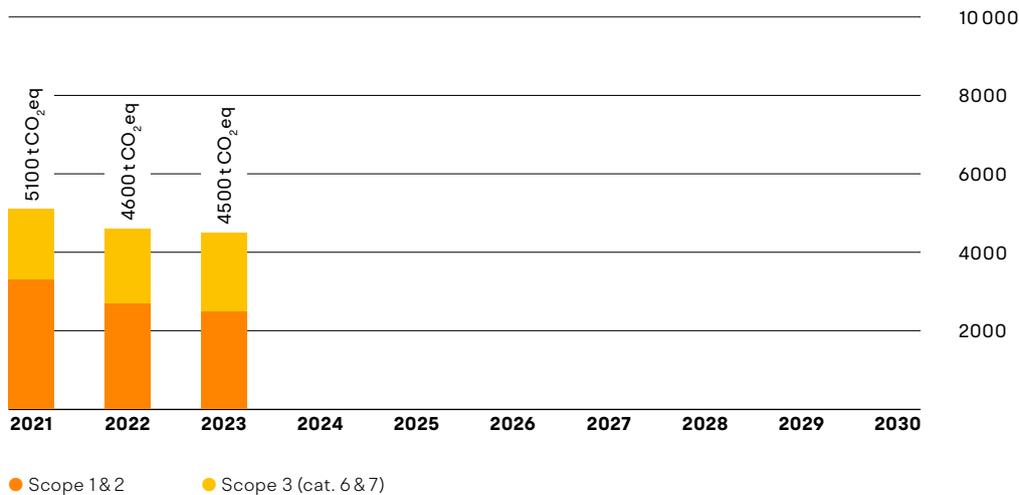
Les chiffres relatifs aux carburants ont trait uniquement à la propre flotte de véhicules (scopes 1 et 2).

## Efficacité énergétique



À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 19,3 % par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. À la Suva, il s'agit des équivalents temps plein au siège et dans les agences ainsi que des journées d'hospitalisation pour les deux cliniques. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

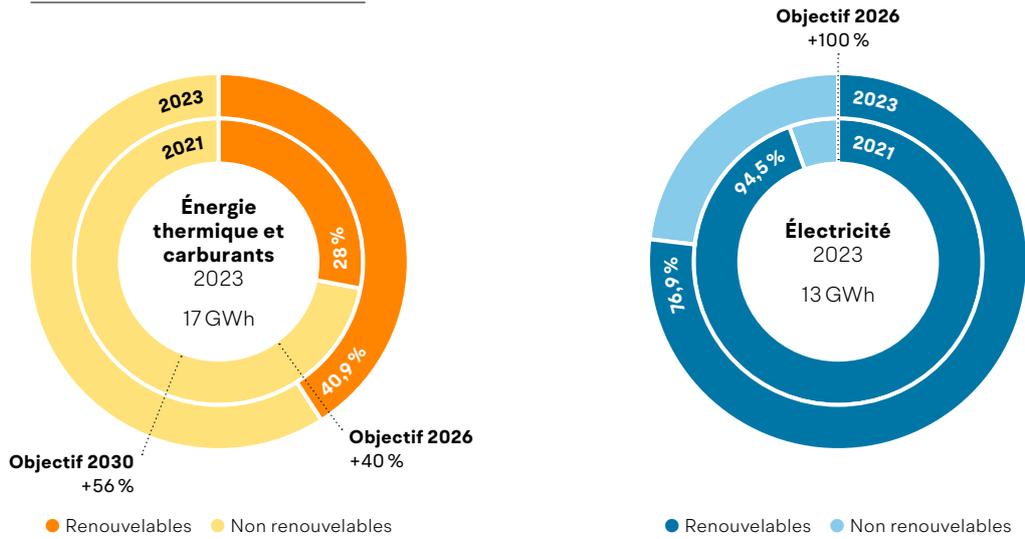
## Émissions de gaz à effet de serre



- Scope 1 & 2
- Scope 3 (cat. 6 & 7)

Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de durabilité](#) actuel de la Suva. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

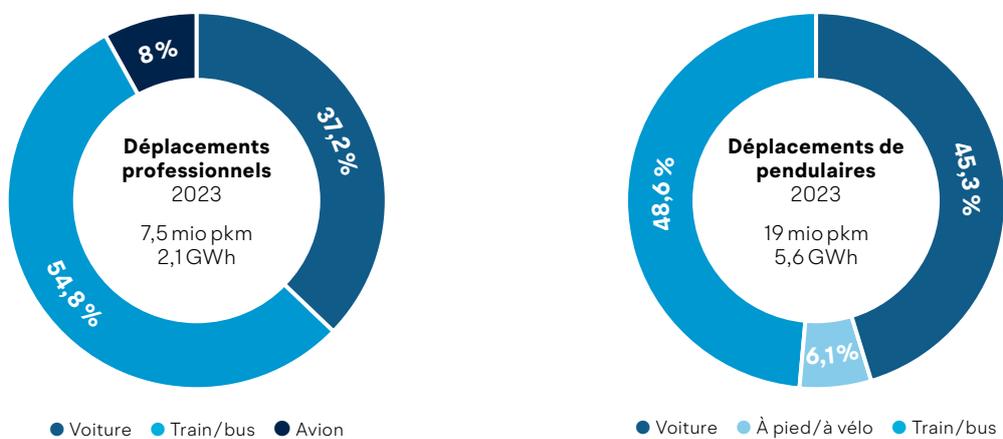
## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires



Les données relatives aux déplacements professionnels ne représentent que le scope 3 (hors véhicules professionnels propres).



## Mesures communes

### GESTION

1. Gestion de l'énergie	
2. Gestion de la mobilité	
3. Fonds écologique	
4. Sensibilisation interne	

### APPROVISIONNEMENT

5. Nouvelles constructions efficaces en énergie	
6. Modernisation énergétique des bâtiments	
7. Chauffages aux énergies renouvelables	
8. Technique du bâtiment efficace	
9. Véhicules efficaces en énergie	
10. Considération des coûts du cycle de vie	

### EXPLOITATION

11. Comptabilité énergétique	
12. Optimisation de l'exploitation	
13. Centres de calcul efficaces	
14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul	
15. Consolidation des centres de calcul	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> générées par les déplacements professionnels

-10 % (2030)

### 2. Trajectoire zéro émission nette de gaz à effet de serre au niveau opérationnel

-3600 tonnes CO<sub>2</sub>eq (2030)

### 3. Trajectoire zéro émission nette de gaz à effet de serre dans les placements financiers

-42 % (2030)

### 4. Réduction des bouteilles en PET

-90 % (2030)

### 5. Amélioration de l'efficacité énergétique sur les 9 sites majeurs

30 % (2030)

	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Swisscom



## Consommation d'énergie finale



### Électricité

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Carburants

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Énergie thermique

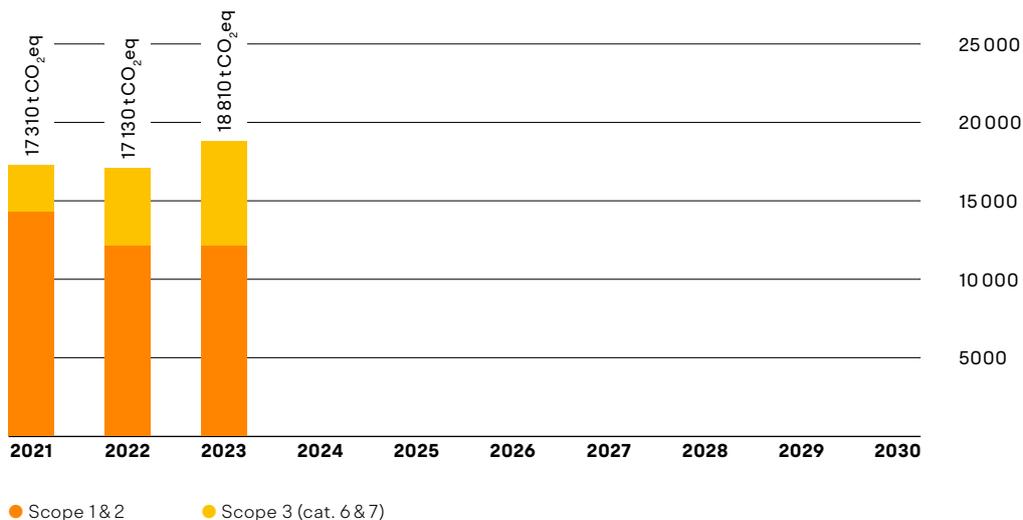
- Renouvelables
- Non renouvelables

## Efficacité énergétique



À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 3,9% par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Chez Swisscom, il s'agit du logarithme naturel des Pbits transmis, du trajet effectué en kilomètres et de la surface de référence énergétique. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

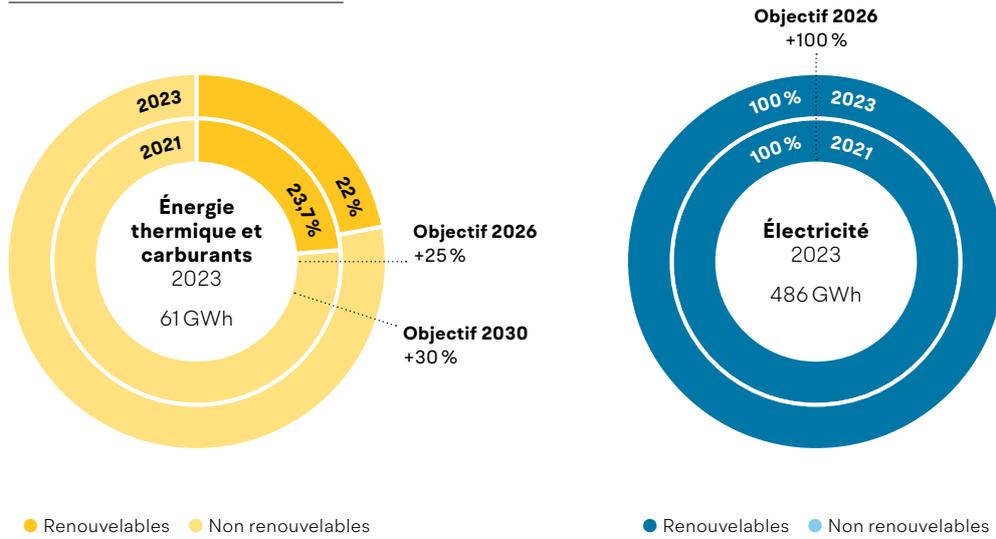
## Émissions de gaz à effet de serre



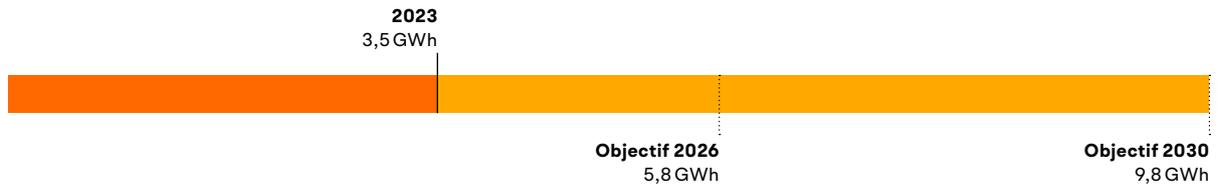
- Scope 1 & 2
- Scope 3 (cat. 6 & 7)

Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport de gestion](#) actuel de Swisscom. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

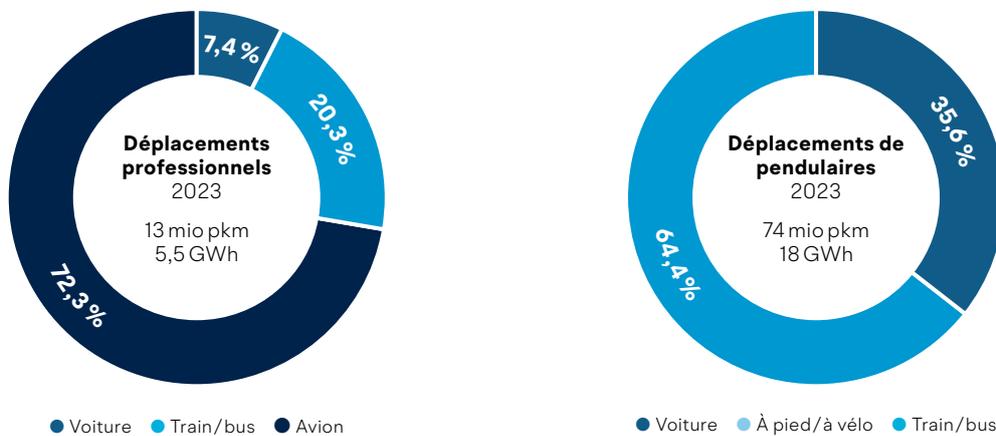
## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires



Swisscom ne saisit pas les déplacements pendulaires à vélo / pied.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Refroidissement efficace des stations de téléphonie mobile

-7 GWh/a (2023)

### 2. Terminaux efficaces pour la clientèle privée

-2000 tonnes de CO<sub>2</sub>/a (2025)

### 3. Démantèlement de la téléphonie fixe (TDM)

-57 GWh/a (2022)

### 4. Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par la clientèle et le portefeuille

-1000 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/a (2025)

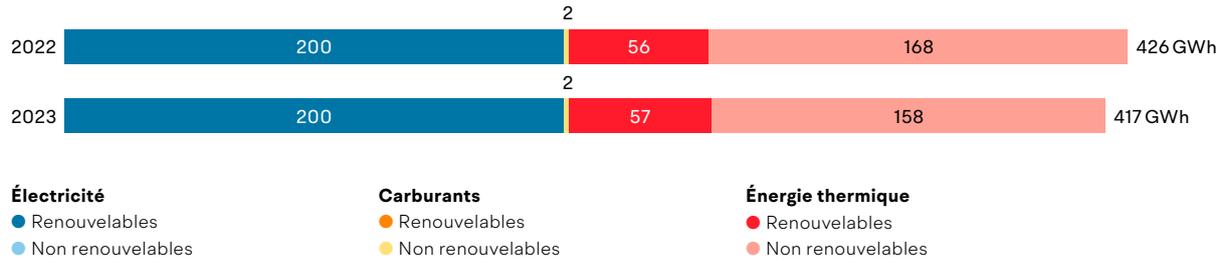
	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Hôpitaux universitaires



## Consommation d'énergie finale

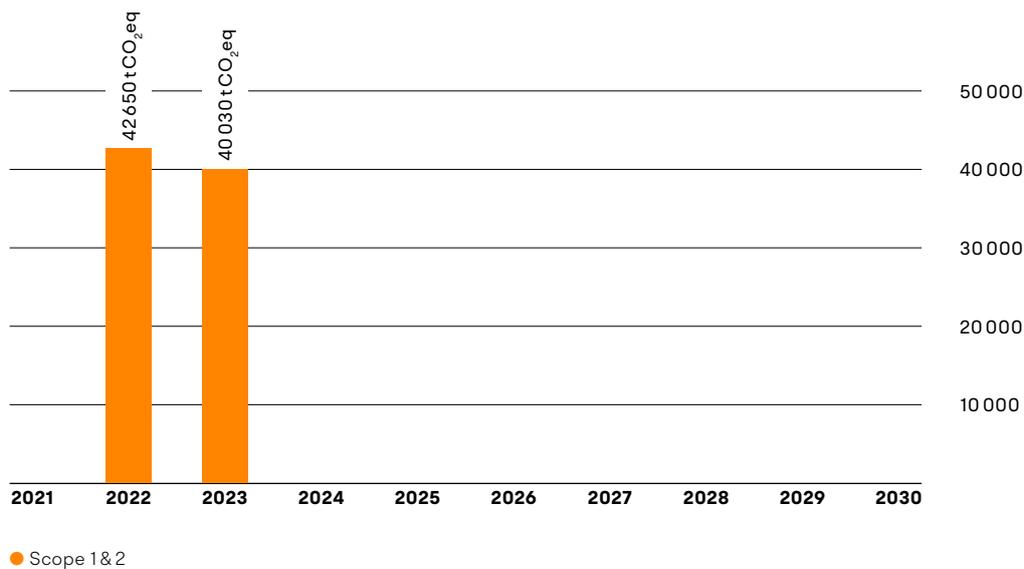


## Efficacité énergétique



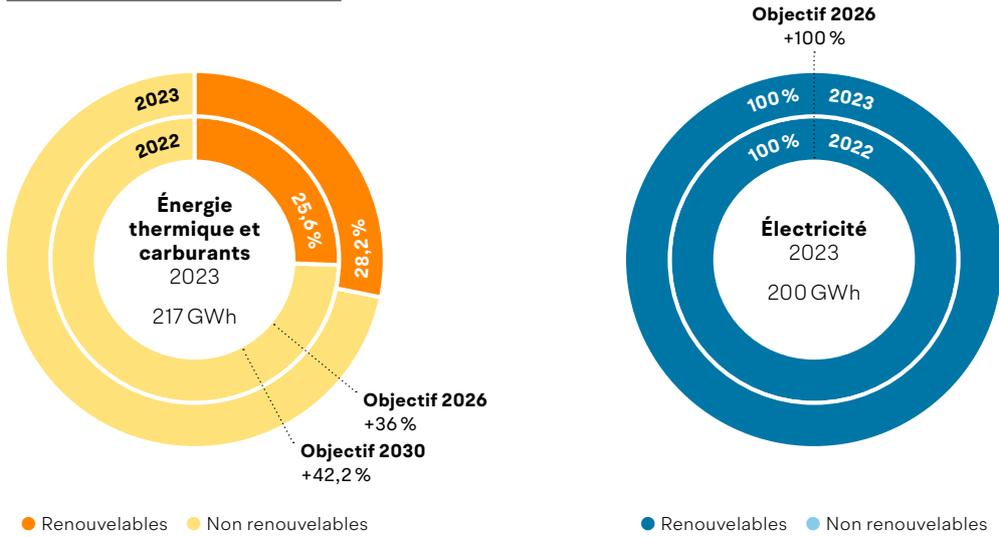
À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 6,8 % par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Pour les hôpitaux universitaires, il s'agit de la surface de référence énergétique et du chiffre d'affaires. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

## Émissions de gaz à effet de serre



Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans les rapports de durabilité actuels des quatre hôpitaux universitaires : [USB](#), [Insel Gruppe](#), [HUG](#), [CHUV](#). Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels et pendulaires

Les données de mobilité des hôpitaux universitaires ne sont pas encore saisies par tous les acteurs du groupe.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Réduction de la consommation de viande

-412 t (2030)

### 2. Réduction du volume total de déchets

-9292 t (2030)

### 3. Critères climatiques pour l'approvisionnement

(2026)

### 4. Objectif de réduction de la consommation d'électricité des équipements médicaux lourds

(2026)

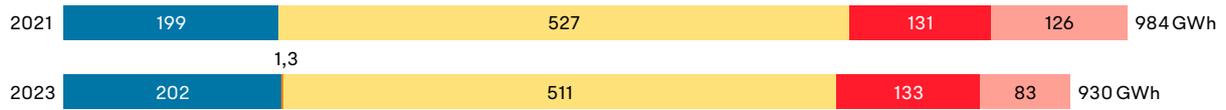
	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)



## Consommation d'énergie finale



### Électricité

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Carburants

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Énergie thermique

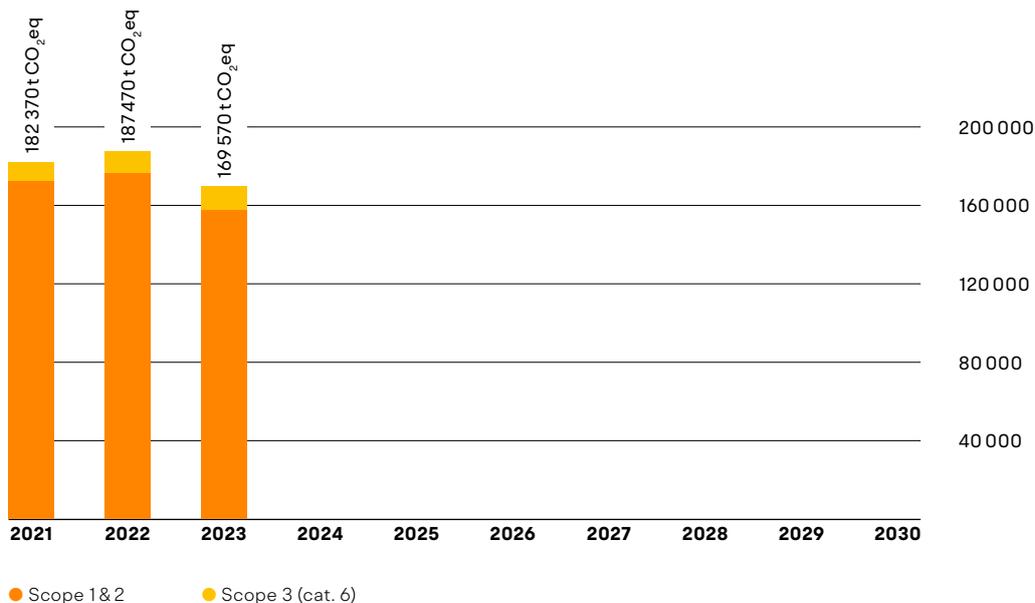
- Renouvelables
- Non renouvelables

## Efficacité énergétique (avec forces aériennes)



À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 8,6 % par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Au DDPS, il s'agit de la surface de référence énergétique et des équivalents temps plein. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#). Sans forces aériennes, l'efficacité énergétique se situe à 6,3 % en 2023 (objectif 2026 : 4 %, objectif 2030 : 8 %).

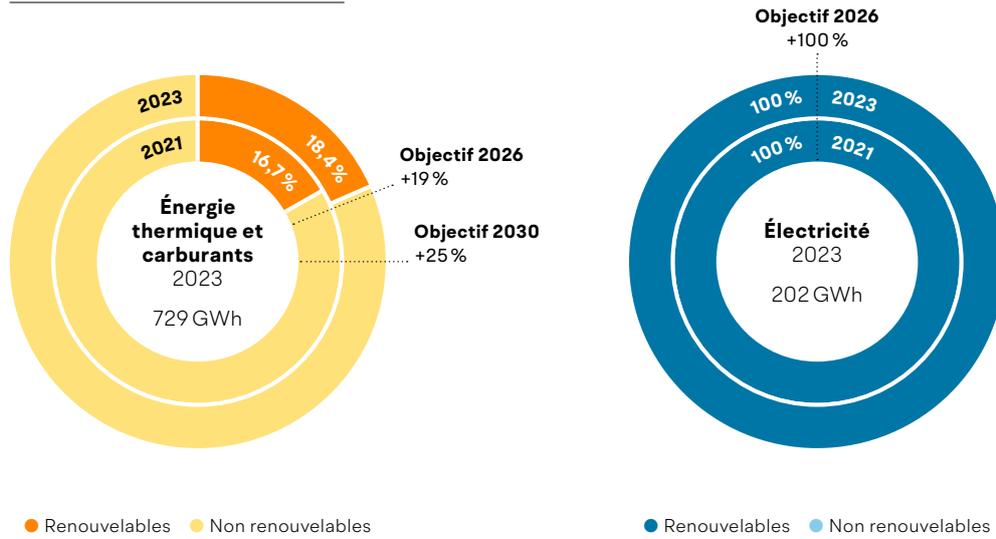
## Émissions de gaz à effet de serre



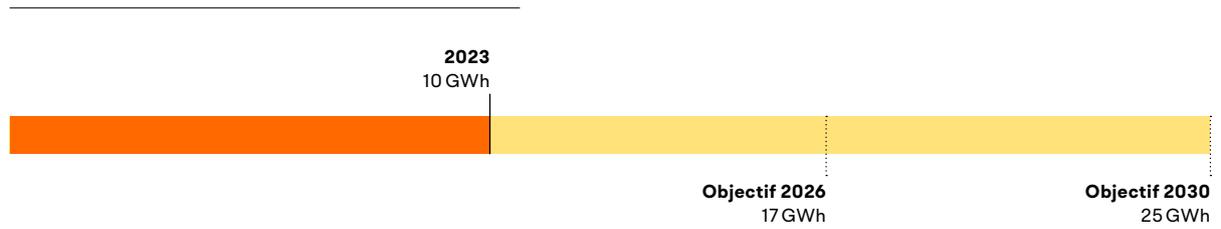
- Scope 1 & 2
- Scope 3 (cat. 6)

Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat sur le [site Internet](#) du DDPS. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

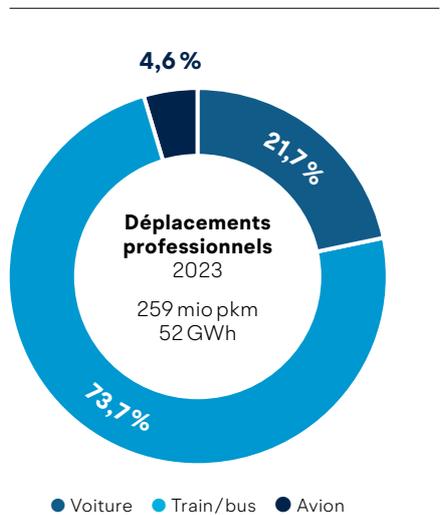
## Énergies renouvelables



## Production d'électricité écologique



## Déplacements professionnels



Le DDPS ne recueille aucune donnée concernant les déplacements pendulaires.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

- La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
- La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
- La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
- La mise en œuvre est en bonne voie.
- La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
- La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Étude pilote sur une place d'armes autosuffisante en énergie

(2030)

### 2. Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le domaine de la mobilité au sol

-44 000 tonnes CO<sub>2</sub>eq (2030)

### 3. Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le domaine de la subsistance

4 mesures (2030)

### 4. Production d'électricité solaire

25 GWh (2030)

### 5. Promotion des innovations et de projets pilotes

8 mesures (2030)

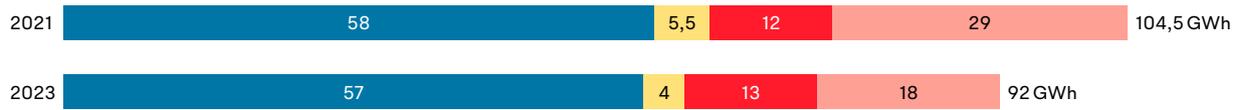
- La mise en œuvre n'a pas commencé.
- La mise en œuvre est en cours.
- La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Administration fédérale civile



## Consommation d'énergie finale



### Électricité

- Renouvelables
- Non renouvelables

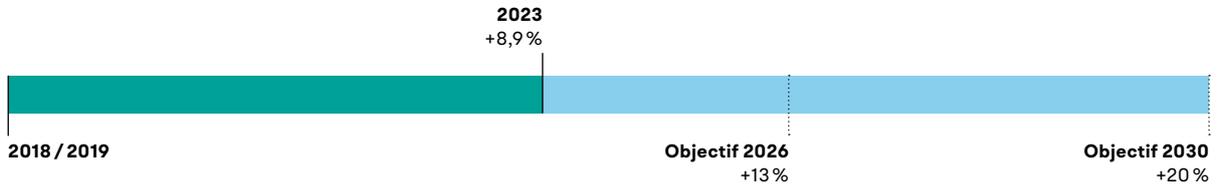
### Carburants

- Renouvelables
- Non renouvelables

### Énergie thermique

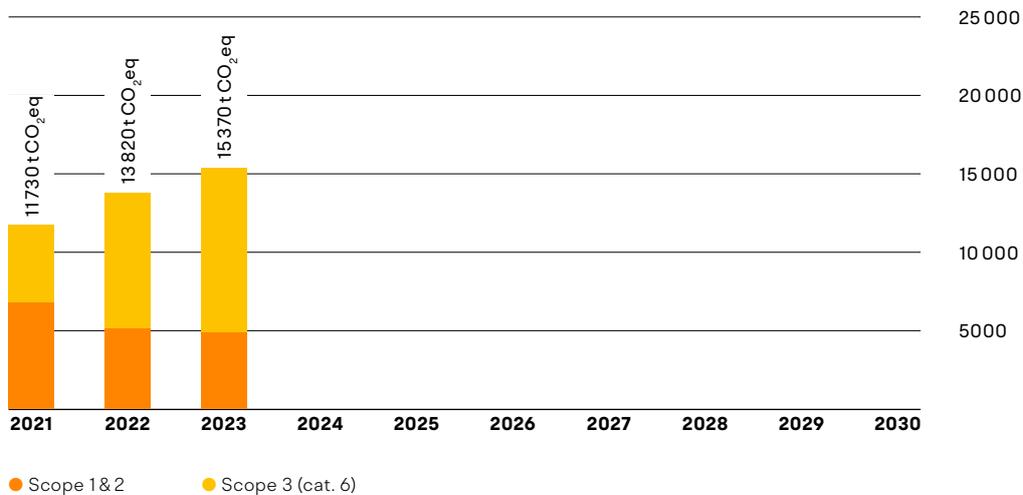
- Renouvelables
- Non renouvelables

## Efficacité énergétique



À fin 2023, l'efficacité énergétique a progressé de 8,9% par rapport à l'année de base 2018 / 2019. Elle est calculée sur la base de la consommation d'énergie par paramètre de référence. Au sein de l'Administration fédérale civile, il s'agit des équivalents temps plein. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'efficacité énergétique à la [page 100](#).

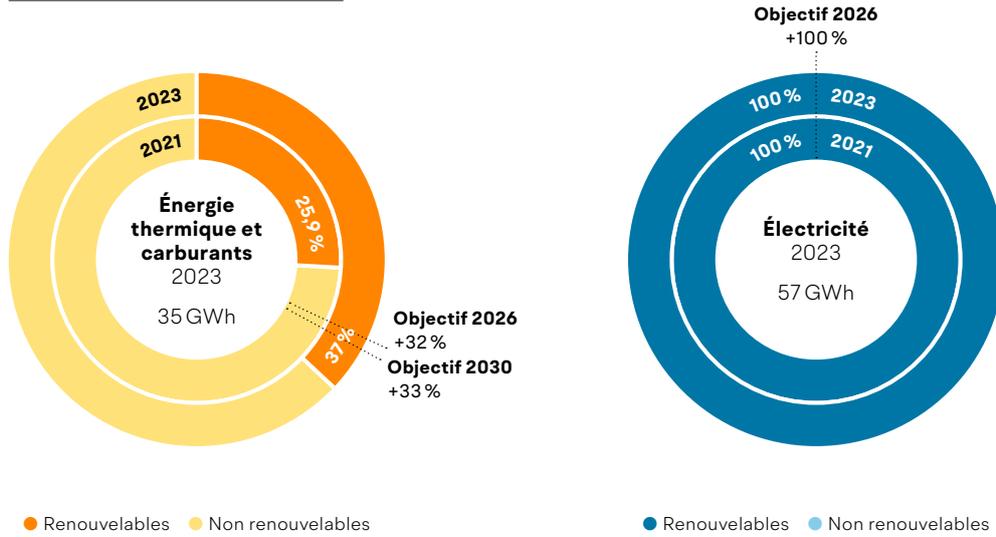
## Émissions de gaz à effet de serre



- Scope 1 & 2
- Scope 3 (cat. 6)

En raison de la pandémie de Covid-19, les années 2021 et 2022 ne sont pas représentatives dans le domaine des déplacements professionnels (scope 3), étant donné la nette réduction des voyages (en avion plus particulièrement). Vous trouverez de plus amples informations sur l'énergie et le climat dans le [rapport environnemental](#) actuel de l'Administration fédérale civile. Les méthodes de calcul utilisées peuvent diverger de celles employées ici.

## Énergies renouvelables

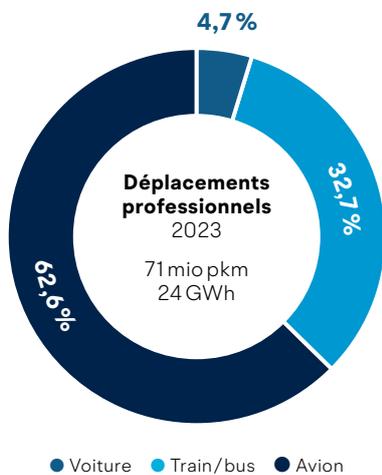


## Production d'électricité écologique



Les installations photovoltaïques de l'Office fédéral des routes (OFROU) sont désormais prises en compte.

## Déplacements professionnels



En 2023, l'Administration fédérale civile n'a analysé aucune donnée concernant les déplacements pendulaires.



## Mesures communes

### GESTION

<b>1. Gestion de l'énergie</b>	
<b>2. Gestion de la mobilité</b>	
<b>3. Fonds écologique</b>	
<b>4. Sensibilisation interne</b>	

### APPROVISIONNEMENT

<b>5. Nouvelles constructions efficaces en énergie</b>	
<b>6. Modernisation énergétique des bâtiments</b>	
<b>7. Chauffages aux énergies renouvelables</b>	
<b>8. Technique du bâtiment efficace</b>	
<b>9. Véhicules efficaces en énergie</b>	
<b>10. Considération des coûts du cycle de vie</b>	

### EXPLOITATION

<b>11. Comptabilité énergétique</b>	
<b>12. Optimisation de l'exploitation</b>	
<b>13. Centres de calcul efficaces</b>	
<b>14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul</b>	
<b>15. Consolidation des centres de calcul</b>	

	La mise en œuvre est encore en cours de planification ou il n'existe encore aucune donnée de monitoring.
	La mise en œuvre a commencé et de premières mesures ont été appliquées.
	La mise en œuvre est en cours, il y a des améliorations significatives.
	La mise en œuvre est en bonne voie.
	La mesure a été mise en œuvre conformément aux objectifs d'EEC.
	La mesure a été exclue.

## Mesures individuelles

### 1. Éclairage LED dans les tunnels des routes nationales

250 tunnels (2030)

	La mise en œuvre n'a pas commencé.
	La mise en œuvre est en cours.
	La mesure a été réalisée.

Outre le niveau de mise en œuvre des mesures individuelles, l'objectif et l'année cible sont indiqués.

# Investisseurs institutionnels



# Flux financiers respectueux du climat

Les participantes et participants aux marchés financiers jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et des objectifs de l'accord de Paris sur le climat. EEC accompagne depuis 2022 les caisses de pensions suisses ainsi que d'autres acteurs des marchés financiers sur la voie d'une orientation de leurs flux financiers compatible avec le climat. En 2023, les acteurs ont défini des mesures communes ainsi que des objectifs initiaux et ont mis au point un suivi qui sera développé graduellement. Dans le présent rapport, ils rendent compte de leurs progrès pour la première fois en toute transparence. Des indications méthodologiques sur les indicateurs sont disponibles en annexe.

## Mesures communes

Les acteurs s'engagent à mettre en œuvre les mesures communes suivantes. Vous trouverez des informations complémentaires sur les activités des investisseurs institutionnels dans la fiche d'information disponible sur le [site Web](#).



### 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers détenus directement

Les acteurs améliorent la compatibilité de leur portefeuille immobilier avec le climat en remplaçant les systèmes de chauffage fossiles par des systèmes renouvelables et en rénovant les bâtiments. Ils mettent en œuvre une trajectoire de réduction pour les émissions de gaz à effet de serre et se fixent un objectif pour l'année 2030.



### 2. Dialogue actif avec les entreprises de portefeuille et exercice des droits de vote

Les acteurs recherchent activement le dialogue avec les sociétés de portefeuille particulièrement pertinentes pour le climat afin de générer un développement vers l'objectif zéro net. Lors d'assemblées générales, les acteurs s'engagent en vue de rendre le comportement de vote compatible avec cet objectif.



### 3. Publication transparente d'indicateurs relatifs à l'impact sur le climat des actions et des obligations d'entreprises

Les acteurs élaborent un concept de mesure transparent, comparable et basé sur des normes établies, qui les informe de la compatibilité de leurs actions et obligations d'entreprises avec le climat.



### 4. Sélection et contrôle des gestionnaires externes de fortune à l'aide de critères climatiques

Les acteurs mandatant des gestionnaires externes de fortune ou investissent par exemple dans des fonds ou des fondations de placement tiennent compte de questions relatives au climat lors de la sélection et du contrôle de leurs gestionnaires externes de fortune.



### 5. Communication transparente des acteurs avec leurs parties prenantes

Les acteurs informent une fois par an leurs personnes assurées et bénéficiaires de pensions de leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs mesures ainsi que de l'atteinte de leurs objectifs spécifiques à chaque catégorie de placement.

# Caisse de pensions CFF

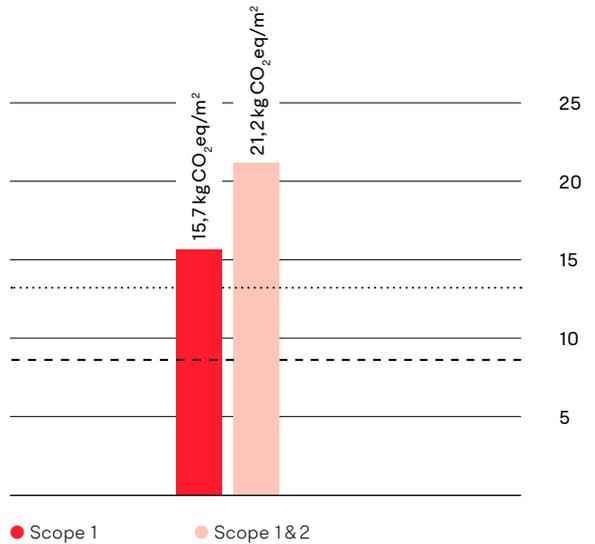


## Décarboniser les biens immobiliers détenus directement

La CP CFF mesure systématiquement les émissions de gaz à effet de serre de ses biens immobiliers détenus directement et s'est fixé des objectifs de réduction. D'ici à 2030, elle entend réduire l'intensité des gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) de ces biens immobiliers de 50 pour cent par rapport à 2020. Ce processus a vocation à être réalisé en particulier par le passage des sources d'énergie fossiles à des alternatives vertueuses en matière d'environnement, par l'isolation supplémentaire des enveloppes des bâtiments et, si possible, par l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce faisant, la CP CFF tient toujours compte du cycle de rénovation des immeubles.

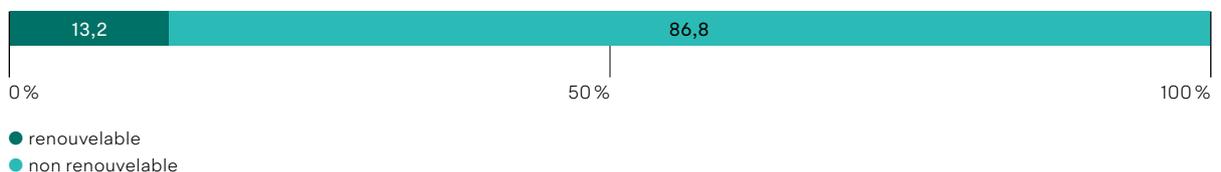
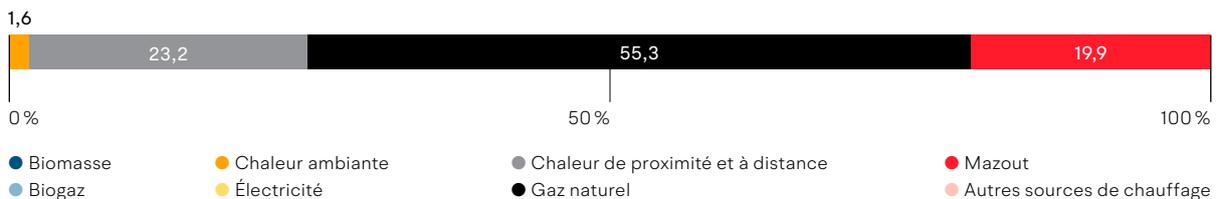
En 2023, elle a pu achever la rénovation à grande échelle d'un immeuble d'habitation à Bienne. L'immeuble, qui date des années 1960, se trouvait encore en grande partie dans son état d'origine. La CP CFF a ainsi pu ramener à zéro les émissions directes de gaz à effet de serre. Elle a notamment fait remplacer le chauffage au mazout par une pompe à chaleur air-eau, rénover le toit, remplacer les fenêtres et isoler les murs et le plafond de la cave. L'efficacité énergétique globale de l'immeuble de 56 appartements a ainsi pu être améliorée de trois classes d'efficacité énergétique (de E à B sur une échelle de A à G).

### Intensité des gaz à effet de serre



- Scope 1
  - Scope 1 & 2
  - Objectif intermédiaire individuel 2030 pour les scopes 1 & 2 : 13,2 kg de CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>
  - Objectif de réduction CH 2030 pour scope 1 : 8,6 kg de CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>
- L'objectif de réduction de la Suisse pour les bâtiments est ancré dans la [loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique \(LCI\)](#) ainsi que dans la [stratégie climatique à long terme 2050](#) de la Suisse.

### Mélange des sources de chauffage



## Afficher les indicateurs climatiques, mener le dialogue (engagement) et exercer les droits de vote

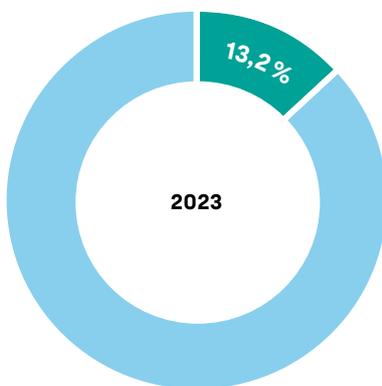
La stratégie climatique de la CP CFF repose sur trois piliers : décarbonisation du portefeuille, engagement climatique et exercice des droits de vote. En fixant des objectifs à long et à court terme en matière d'intensité des émissions de gaz à effet de serre de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse, la CP CFF entend donner un signal afin de promouvoir la décarbonisation de l'économie réelle.

La CP CFF s'est fixé pour objectif de réduire de moitié l'intensité moyenne pondérée des gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) d'ici à 2030 par rapport à 2020. L'objectif intermédiaire est d'atteindre une réduction systématique de 30 pour cent par rapport à l'indice de référence\*. Pour ce faire, elle convient chaque année avec tous les gestionnaires de fortune d'objectifs de réduction spécifiques à chaque mandat par rapport à l'indice de référence. Ces objectifs sont mis en œuvre par un rééquilibrage des entreprises particulièrement émettrices de gaz à effet de serre vers des entreprises plus respectueuses du climat. Grâce à ces mesures, la CP CFF a atteint l'objectif de réduction de 30 pour cent à la fin de 2023.

\* Les investisseurs institutionnels utilisent des indices de référence pour évaluer leur performance financière. Ils choisissent à cet effet des valeurs de référence adaptées à chaque catégorie de placement et qui reflètent l'ensemble du marché. Ils peuvent procéder de la même manière pour mesurer les indicateurs climatiques.

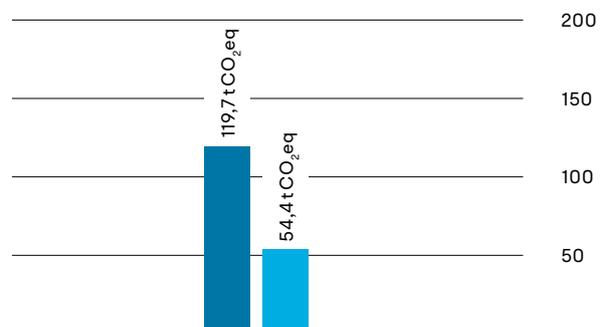
La CP CFF s'engage en outre, par le biais d'un dialogue direct avec les entreprises de son portefeuille, à ce que celles-ci changent leur modèle d'activité et adaptent leurs produits, leurs processus de production et leurs opérations afin d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris. La priorité est donnée aux entreprises dont les émissions sont particulièrement élevées et qui ne tiennent pas compte adéquatement des risques climatiques. Pour ce faire, elle s'associe à l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) et à des partenaires professionnels (Sustainalytics et Robeco). Des exemples concrets de ces engagements sont disponibles sur le [site Web de l'ASIR](#). Si un engagement échoue ou menace d'échouer, des mesures d'escalade supplémentaires sont mises en place. Il s'agit notamment de l'exercice ciblé des droits de vote et du dépôt ou du soutien d'une résolution des actionnaires. Si les entreprises refusent le dialogue ou des mesures adéquates, il peut en résulter une exclusion.

### Objectifs climatiques crédibles



- Part d'entreprises dans le portefeuille qui s'engagent publiquement à atteindre le zéro net et qui ont des objectifs intermédiaires vérifiés et crédibles.

### Intensité et empreinte des gaz à effet de serre

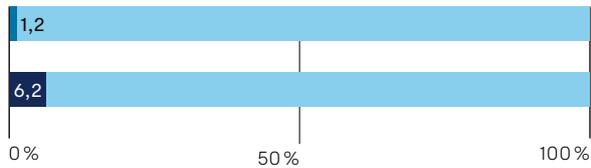


Émissions de gaz à effet de serre par million de chiffre d'affaires en CHF (intensité) et par million d'investissement en CHF (empreinte)

- Intensité
- Empreinte

Source des données : S&P Trucost

## Exposition aux combustibles fossiles

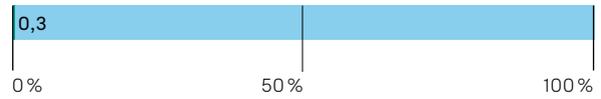


- Part d'entreprises ayant des activités dans le charbon
- Part d'entreprises ayant des activités dans d'autres combustibles fossiles

Source des données : S&P Trucost

Calcul selon les Swiss Climate Scores : Prise en compte de l'ensemble de l'entreprise si elle tire plus de 0 pour cent de ses revenus de ses activités commerciales avec les combustibles concernés.

## Exposition aux énergies renouvelables

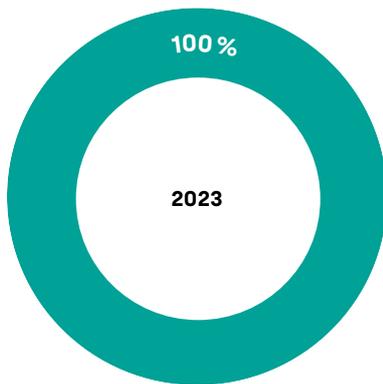


- Part du chiffre d'affaires du portefeuille dans le domaine des énergies renouvelables

Source des données : S&P Trucost

Calcul selon les Swiss Climate Scores : Prise en compte de la part des revenus d'une entreprise générés par des activités commerciales liées aux énergies renouvelables.

## Exercice des droits de vote



Pourcentage de votes sur des résolutions climatiques au cours de l'année écoulée compatibles avec un objectif zéro net en 2050

L'ASIR et ses membres saisissent également activement les opportunités et recherchent le dialogue direct avec différents acteurs locaux. L'année dernière, par exemple, ils ont interrogé des fournisseurs de fonds immobiliers sur leur trajectoire vers le zéro net. Pour en savoir plus, consultez le [site Web de l'ASIR](#).

Dans le cadre de son adhésion à l'initiative Principes pour l'investissement responsable (PRI) dans le courant de l'année 2024, la CP CFF cherche également à s'affilier à la Climate Action 100+, l'une des plus grandes initiatives d'engagement au monde dans le domaine du climat.

## Engagement

132

Nombre d'entreprises soumises à une stratégie d'engagement climatique active

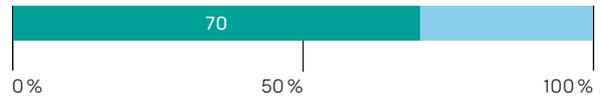
Depuis 2021, la CP CFF accorde une importance particulière aux aspects climatiques dans son comportement de vote. Des exigences largement reconnues, telles que l'objectif zéro net et celles de la TCFD, servent de référence. Elle refuse par exemple de donner décharge au conseil d'administration si les risques climatiques ne sont pas pris en compte de manière appropriée. Le rapport de gestion peut également être refusé pour des raisons de protection du climat. En outre, elle accorde une grande importance à la transparence en ce qui concerne les questions climatiques.

Source des données : S&P Trucost

## Surveiller et influencer les gestionnaires externes de fortune

Pour les actions et les obligations d'entreprises, la CP CFF entre en dialogue direct avec les gestionnaires de fortune afin de discuter et de fixer les objectifs individuels de chaque mandat. À intervalles réguliers, elle mesure la réalisation des objectifs et en fixe éventuellement de nouveaux. En 2023, le dialogue (avec l'ASIR) avec les fournisseurs de fonds immobiliers avait pour but, dans un premier temps, d'exiger la transparence afin de pouvoir discuter d'objectifs et de mesures concrets lors d'une étape ultérieure. À l'avenir, la CP CFF souhaite également étendre son engagement aux placements sur le marché privé.

### Engagement de l'acteur avec les gestionnaires de fortune



- Part du portefeuille géré en externe pour lequel l'acteur s'engage avec les gestionnaires de fortune en ce qui concerne leur stratégie climatique

## Communiquer avec transparence

La CP CFF publie chaque année en automne son rapport de durabilité. Le dernier rapport peut être consulté [en ligne](#). L'ensemble des rapports publiés jusqu'à présent peuvent être téléchargés [ici](#). Des informations supplémentaires sur le thème de la durabilité sont disponibles [ici](#).



# PUBLICA



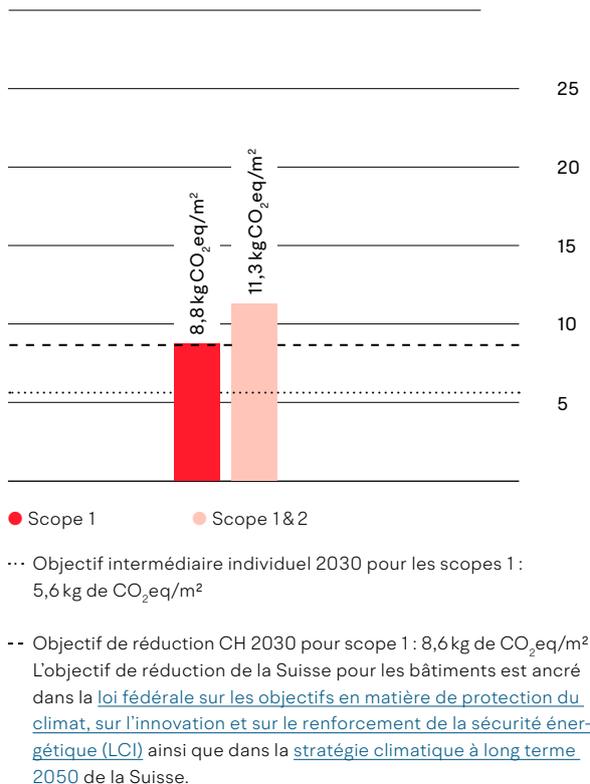
## Décarboniser les biens immobiliers détenus directement

PUBLICA dispose d'un portefeuille immobilier suisse de qualité et récent. Les trois quarts des immeubles ont été construits après l'an 2000. PUBLICA entend réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Elle a défini une trajectoire de réduction selon laquelle elle souhaite abaisser l'intensité des gaz à effet de serre (scope 1) à 5,6 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup> d'ici à 2030.

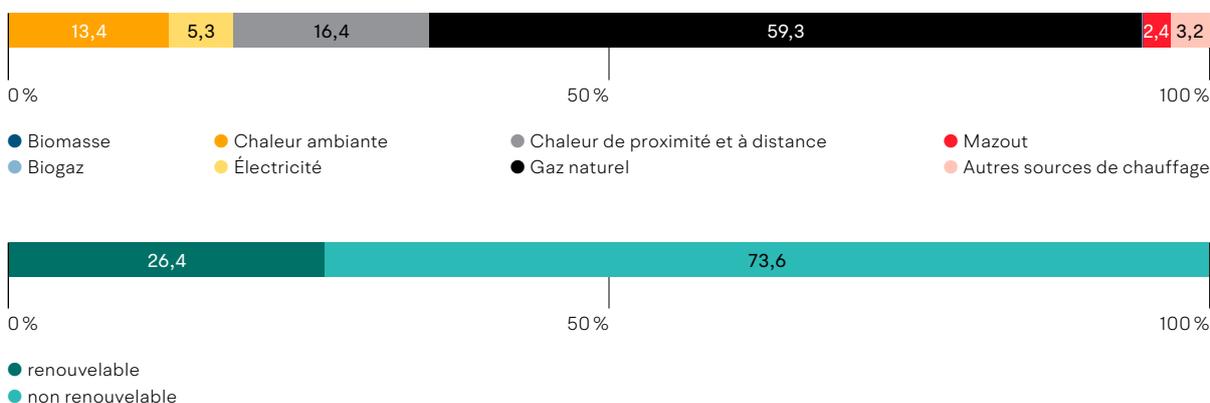
Pour ce faire, elle prévoit de remplacer dans les années à venir les énergies fossiles par des systèmes de chauffage alternatifs, tels que la chaleur à distance ou les pompes à chaleur. En outre, les projets de nouvelles constructions permettront de réduire davantage les valeurs de gaz à effet de serre de l'ensemble du portefeuille, étant donné que ces immeubles seront chauffés à l'aide d'énergies renouvelables. Vous trouverez plus d'informations sur un projet de nouvelle construction en cours [ici](#).

Dans la mesure où cela est économiquement raisonnable et techniquement possible, PUBLICA met en œuvre d'autres mesures, par exemple en isolant l'enveloppe des bâtiments ou en optimisant l'exploitation. Elle encourage par ailleurs l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables (p. ex. le photovoltaïque) et les plantes indigènes, et sensibilise les locataires à la nécessité de préserver les ressources naturelles.

### Intensité des gaz à effet de serre



### Mélange des sources de chauffage



La part déclarée des autres sources de chauffage comprend le gaz liquide (2,7 points de pourcentage) et les installations solaires thermiques (0,5 points de pourcentage).

## Afficher les indicateurs climatiques, mener le dialogue (engagement) et exercer les droits de vote

Dans l'optique d'une gestion des risques élargie, PUBLICA procède chaque année à une analyse des risques sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. Elle entend ainsi hiérarchiser les risques difficilement quantifiables qui pourraient entraîner des pertes financières sensibles pour la fortune qu'elle gère, puis les analyser de manière approfondie. Sur la base des résultats de l'analyse, elle met en œuvre en permanence les mesures suivantes pour réduire les risques :

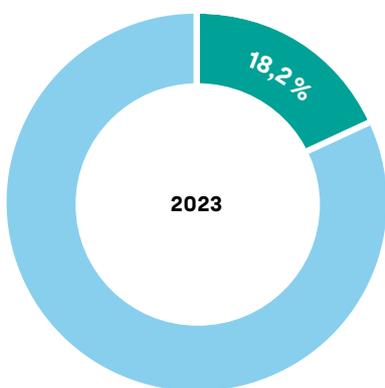
- Exclusion des entreprises qui produisent du charbon ou de l'électricité à partir du charbon, à l'exception des entreprises avec lesquelles PUBLICA entretient un dialogue ou de celles qui présentent un plan crédible d'élimination du charbon.
- Mise en œuvre d'un indice boursier efficace sur le plan climatique visant à améliorer les trois métriques Risques de la transition, Opportunités de la transition et Risques et opportunités physiques de 30 à 50 pour cent par rapport à l'indice de référence.
- Réduction de l'intensité moyenne pondérée des gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) d'au moins 40 pour cent par rapport à l'indice de

référence pour les obligations d'entreprises EUR et USD : Cette exigence est inscrite dans les directives d'investissement des gestionnaires externes de fortune.

- Mise en œuvre d'indices ESG pour les obligations d'État des marchés émergents : Ces indices prennent notamment en compte les opportunités et risques liés au climat des pays.

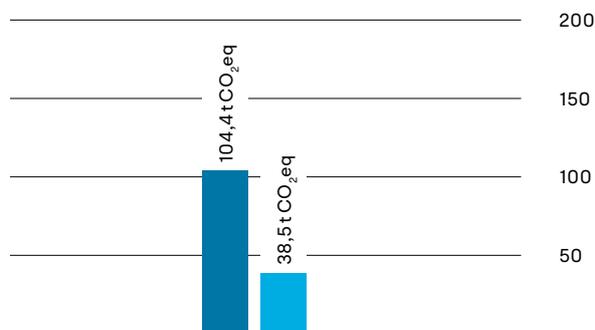
Pour le dialogue sur le climat, PUBLICA s'inspire de l'accord de Paris sur le climat. Elle attend de toutes les entreprises qu'elles orientent leurs activités de manière à respecter les objectifs de l'accord. Avec l'aide de partenaires spécialisés tels que l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), Inrate RSG et Climate Action 100+, PUBLICA nourrit le dialogue avec les entreprises de son portefeuille. Ce faisant, elle donne la priorité aux entreprises dont les émissions sont élevées et dont les risques climatiques ne sont pas suffisamment atténués. Elle met en balance ces facteurs matériels avec le potentiel d'influence et les ressources disponibles. Le processus d'escalade jusqu'à l'exclusion en cas de stagnation du dialogue peut être consulté dans la [politique d'actionnariat actif de l'ASIR](#).

### Objectifs climatiques crédibles



● Part d'entreprises dans le portefeuille qui s'engagent publiquement à atteindre le zéro net et qui ont des objectifs intermédiaires vérifiés et crédibles.

### Intensité et empreinte des gaz à effet de serre

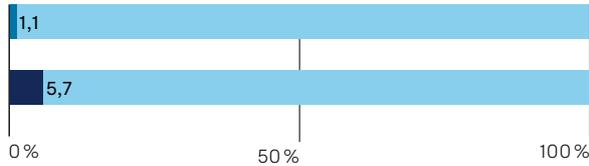


Émissions de gaz à effet de serre par million de chiffre d'affaires en CHF (intensité) et par million d'investissement en CHF (empreinte)

● Intensité ● Empreinte

Source des données : MSCI

## Exposition aux combustibles fossiles



- Part d'entreprises ayant des activités dans le charbon
- Part d'entreprises ayant des activités dans d'autres combustibles fossiles

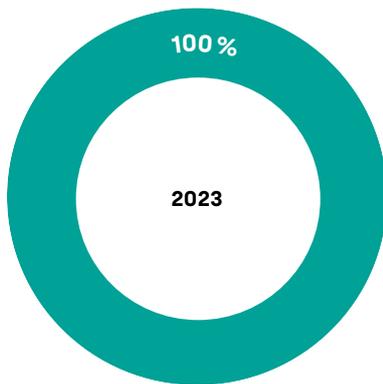
Source des données : MSCI

Calcul avec un seuil de chiffre d'affaires de 5 pour cent : Prise en compte de l'**ensemble de l'entreprise** si elle tire plus de 5 pour cent de ses revenus de ses activités commerciales avec les combustibles concernés.

## Exposition aux énergies renouvelables

Indicateur pouvant faire l'objet d'un rapport à partir de l'exercice 2024.

## Exercice des droits de vote



Pourcentage de votes sur des résolutions climatiques au cours de l'année écoulée compatibles avec un objectif zéro net en 2050

En 2023, par exemple, trois des quatre objectifs définis ont été atteints après deux ans de dialogue avec Sika via ASIR : 1) enregistrement des émissions de scope 3, 2) objectifs de CO<sub>2</sub> basés sur la science et validés par la SBTi, 3) lien entre la rémunération variable de la direction et les objectifs climatiques. Le quatrième objectif, des investissements prouvés dans des produits plus durables, est encore en cours de réalisation chez Sika. Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Parallèlement au dialogue sur le climat, PUBLICA exerce ses droits de vote. Ce faisant, elle prend en compte les aspects climatiques, notamment dans les résolutions d'actionnaires ou lors de l'approbation des rapports liés au climat. En

## Engagement

# 199

Nombre d'entreprises soumises à une stratégie d'engagement climatique active

2023, PUBLICA a par exemple voté en faveur de la résolution d'actionnaires de Glencore visant à améliorer la transparence de la stratégie climatique et a publiquement exprimé cette intention avant l'assemblée générale. Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

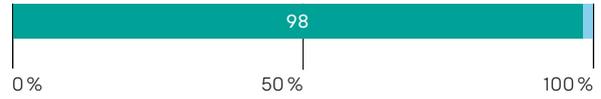
Étant donné que plus de 20 pour cent des votes se sont portés contre la recommandation du conseil d'administration, Glencore a dû consulter ses actionnaires en vertu du code de gouvernance d'entreprise britannique et a informé fin 2023 des prises de position reçues et des mesures à prendre.

## Surveiller et influencer les gestionnaires externes de fortune

Pour les classes d'actifs liquides, PUBLICA met en œuvre les exigences soit par le biais de l'indice de référence (obligations d'État des pays émergents, actions), soit par le biais de directives de placement (obligations d'entreprises). Le respect des exigences est régulièrement contrôlé et, si nécessaire, discuté avec le gestionnaire de fortune lors d'un entretien annuel.

Pour les investissements sur le marché privé, les aspects ESG sont évalués à l'aide d'un questionnaire annuel. En 2023, l'évaluation dresse un tableau positif : 16 gestionnaires de fortune sur 17 sont membres de l'initiative financière des Nations unies Principes pour l'investissement responsable (PRI) et 13 sur 17 se sont fixé un zéro net d'ici à 2050 au niveau du gestionnaire de fortune. Les 12 gestionnaires de fonds immobiliers du portefeuille de PUBLICA participent tous au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) et affichent des résultats bons à très bons. 9 sur 12 ont défini un objectif zéro net pour leur fonds respectif. PUBLICA est en discussion avec les trois gestionnaires qui n'ont pas encore d'objectif zéro net.

### Engagement de l'acteur avec les gestionnaires de fortune



- Part du portefeuille géré en externe pour lequel l'acteur s'engage avec les gestionnaires de fortune en ce qui concerne leur stratégie climatique

## Communiquer avec transparence

Pour l'exercice 2023, PUBLICA a rédigé et publié un [rapport « Investir de manière responsable »](#) détaillé. Le rapport englobe toutes les catégories de placement. De plus, PUBLICA a publié sur son site Internet trois récits sur les thèmes du dialogue, de l'immobilier et des infrastructures.



# Suva



## Décarboniser les biens immobiliers détenus directement

En 2023, la Suva s'est fixé pour objectif d'atteindre dès 2040, au lieu de 2050, un zéro net en matière d'émissions de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2 pour ses placements immobiliers directs (y compris les bâtiments à usage d'entreprise dans le portefeuille de placements). Cet objectif est inscrit dans sa nouvelle stratégie immobilière 2024–2028. Les mesures prévues comprennent le remplacement des sources d'énergie fossiles par des sources renouvelables et la réduction des besoins généraux en énergie.

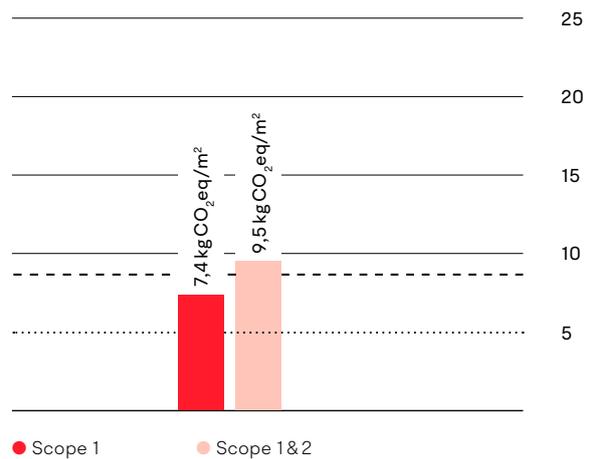
Tant les émissions absolues de gaz à effet de serre de 10 964 t CO<sub>2</sub>eq (-11,6 pour cent) que l'intensité des gaz à effet de serre de 9,5 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup> (-5,8 pour cent) ont diminué par rapport à l'année précédente.

La Suva ne pourra atteindre l'objectif intermédiaire fixé pour 2030, à savoir une réduction de 50 pour cent de l'intensité des gaz à effet de serre par rapport à 2020, pour atteindre 5 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>, qu'en mettant en œuvre de manière cohérente les mesures d'assainissement énergétique prévues, en mettant l'accent sur la production de chaleur et l'enveloppe des bâtiments.

La Suva prévoit de développer progressivement la production d'électricité photovoltaïque sur ses placements immobiliers directs. Pour chaque nouvelle construction et pour chaque rénovation de toiture, elle étudie au préalable l'installation

de panneaux photovoltaïques et la met en œuvre dans la mesure du possible. En développant le photovoltaïque, la Suva contribue à couvrir ses propres besoins.

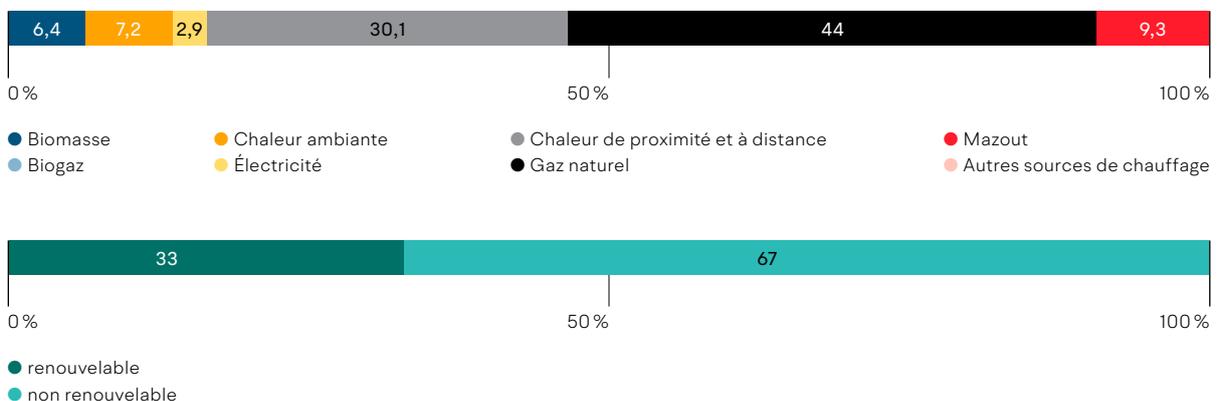
### Intensité des gaz à effet de serre



- Objectif intermédiaire individuel 2030 pour les scopes 1 & 2 : 5 kg de CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>
- Objectif de réduction CH 2030 pour scope 1 : 8,6 kg de CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>  
L'objectif de réduction de la Suisse pour les bâtiments est ancré dans la [loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique \(LCI\)](#) ainsi que dans la [stratégie climatique à long terme 2050](#) de la Suisse.

Les différences de valeurs par rapport au rapport de durabilité de la Suva s'expliquent par la correction climatique et l'utilisation d'autres facteurs d'émission.

### Mélange des sources de chauffage



## Afficher les indicateurs climatiques, mener le dialogue (engagement) et exercer les droits de vote

En tant qu'investisseur institutionnel proche de la Confédération, la Suva se réfère aux normes de la législation suisse, aux conventions internationales ratifiées par la Suisse ainsi qu'aux dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. La stratégie climatique de la Suva repose sur trois piliers : l'engagement, la gestion des risques climatiques et les investissements axés sur l'impact. L'objectif est d'obtenir un impact sur l'économie réelle. Les désinvestissements visant à atteindre les objectifs climatiques ne sont effectués que dans des cas exceptionnels.

Pour les classes d'actifs des actions (y compris les actions du secteur de l'immobilier) et obligations d'entreprises, elle a défini en 2022 un objectif de réduction des émissions absolues de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) de 17 pour cent d'ici à 2025 et de 42 pour cent d'ici à 2030 par rapport à 2019. D'ici à 2050, l'objectif est de parvenir au zéro net pour l'ensemble des placements (scopes 1, 2 et 3).

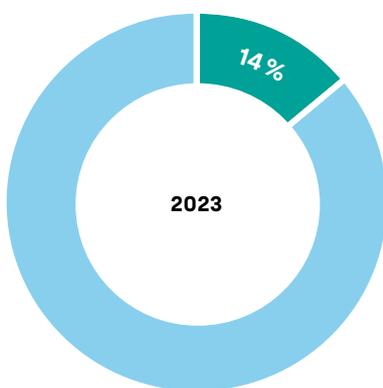
Au cours de l'année de référence, la Suva a pu réduire les émissions de gaz à effet de serre des placements financiers de 291 000 tonnes de CO<sub>2</sub>eq par rapport à l'année précédente, pour atteindre 1,9 million. Cela correspond à une réduction de 13 pour cent par rapport à l'année précédente et de 17 pour cent par rapport à

l'année de référence 2019. La réduction par rapport à l'année précédente est due, d'une part, au fait que les entreprises ont réduit leurs émissions (8 points de pourcentage au total, dont 5 en raison de désinvestissements) et, d'autre part, à des restructurations de portefeuille.

L'empreinte de gaz à effet de serre a diminué de 16 pour cent par rapport à l'année précédente, pour atteindre 80 tonnes de CO<sub>2</sub>eq par million de francs suisses. Les portefeuilles d'actions et d'obligations des pays émergents, en particulier, contribuent à l'empreinte des gaz à effet de serre avec des émissions nettement plus élevées.

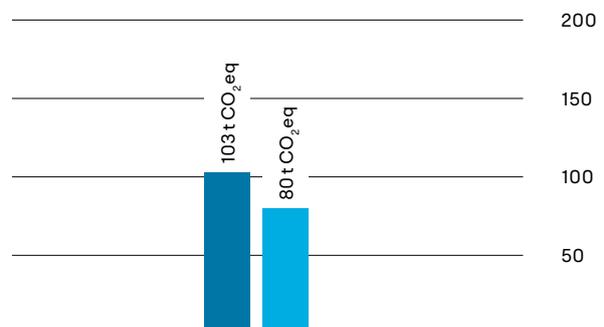
En ce qui concerne le charbon, la Suva exclut, pour des raisons de risque, les entreprises dont la production d'énergie à partir du charbon représente plus de 30 pour cent du chiffre d'affaires. L'exposition aux énergies fossiles semble relativement élevée (13,2 pour cent). Cependant, si l'on calcule la part du chiffre d'affaires de la même manière que pour les énergies renouvelables, le portefeuille affiche une exposition de 5,2 pour cent du chiffre d'affaires aux énergies fossiles et de 0,4 pour cent au charbon. La part du chiffre d'affaires du charbon a diminué par rapport à l'année précédente, tandis que celle des énergies renouvelables a augmenté.

### Objectifs climatiques crédibles



- Part d'entreprises dans le portefeuille qui s'engagent publiquement à atteindre le zéro net et qui ont des objectifs intermédiaires vérifiés et crédibles.

### Intensité et empreinte des gaz à effet de serre



Émissions de gaz à effet de serre par million de chiffre d'affaires en CHF (intensité) et par million d'investissement en CHF (empreinte)

- Intensité
- Empreinte

Source des données : ISS ESG

## Exposition aux combustibles fossiles

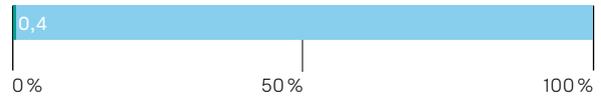


- Part d'entreprises ayant des activités dans le charbon
- Part d'entreprises ayant des activités dans d'autres combustibles fossiles

Source des données : ISS ESG

Calcul selon les Swiss Climate Scores : Prise en compte de l'**ensemble de l'entreprise** si elle tire plus de 0 pour cent de ses revenus de ses activités commerciales avec les combustibles concernés.

## Exposition aux énergies renouvelables

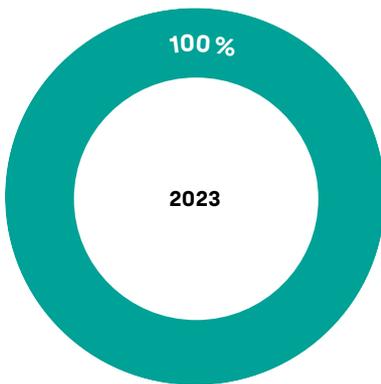


- Part du chiffre d'affaires du portefeuille dans le domaine des énergies renouvelables

Source des données : ISS ESG

Calcul selon les Swiss Climate Scores : Prise en compte de la **part des revenus** d'une entreprise générés par des activités commerciales liées aux énergies renouvelables.

## Exercice des droits de vote



Pourcentage de votes sur des résolutions climatiques au cours de l'année écoulée compatibles avec un objectif zéro net en 2050

Avec des investissements axés sur l'impact, la Suva entend investir de manière ciblée dans des entreprises qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre de manière mesurable. À cette fin, elle a constitué un portefeuille de 791 millions de CHF d'obligations vertes, qui ont permis d'éviter l'émission d'environ 224 000 tonnes de gaz à effet de serre en 2023.

Un engagement ciblé vise à influencer le comportement des entreprises dans lesquelles la Suva détient une participation en vue d'atteindre un objectif zéro net. Afin d'obtenir un impact plus important, les engagements de la Suva se font principalement en collaboration avec d'autres investisseurs. La Suva est membre de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) et de Climate Action 100+. Au cours de l'exercice sous revue, la Suva a pu

## Engagement

# 334

Nombre d'entreprises soumises à une stratégie d'engagement climatique active

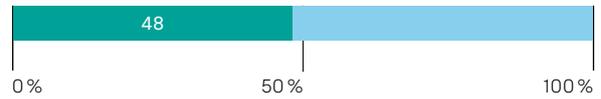
étendre son engagement climatique à 334 entreprises, qui sont responsables de 43 pour cent des émissions de gaz à effet de serre des placements financiers. 37 pour cent de ces entreprises se sont engagées à atteindre un objectif intermédiaire vérifié en externe sur la voie du zéro net, soit 6 points de pourcentage de plus que l'année précédente. Ce qui porte également à 14 pour cent la proportion de sociétés du portefeuille ayant un engagement zéro net et des objectifs intermédiaires crédibles.

En 2023, la Suva a adopté une nouvelle politique de vote qui prend également en compte ses objectifs climatiques. En outre, au cours de l'exercice sous revue, elle a évalué un nouveau fournisseur afin d'exercer ses droits de vote pour toutes les actions gérées en interne, également en dehors de la Suisse.

## Surveiller et influencer les gestionnaires externes de fortune

Pour certains portefeuilles de placement, la Suva collabore avec des gestionnaires externes de fortune spécialisés. Lors de la sélection, elle tient également compte des critères ESG. Avec les gestionnaires de fortune, la Suva a lancé un processus d'engagement systématique pour ses portefeuilles d'actions cotées. L'objectif est d'impliquer autant que possible les gestionnaires de fortune dans sa stratégie climatique. La Suva prévoit d'étendre à l'avenir son engagement aux gestionnaires de fortune dans d'autres catégories de placement.

### Engagement de l'acteur avec les gestionnaires de fortune



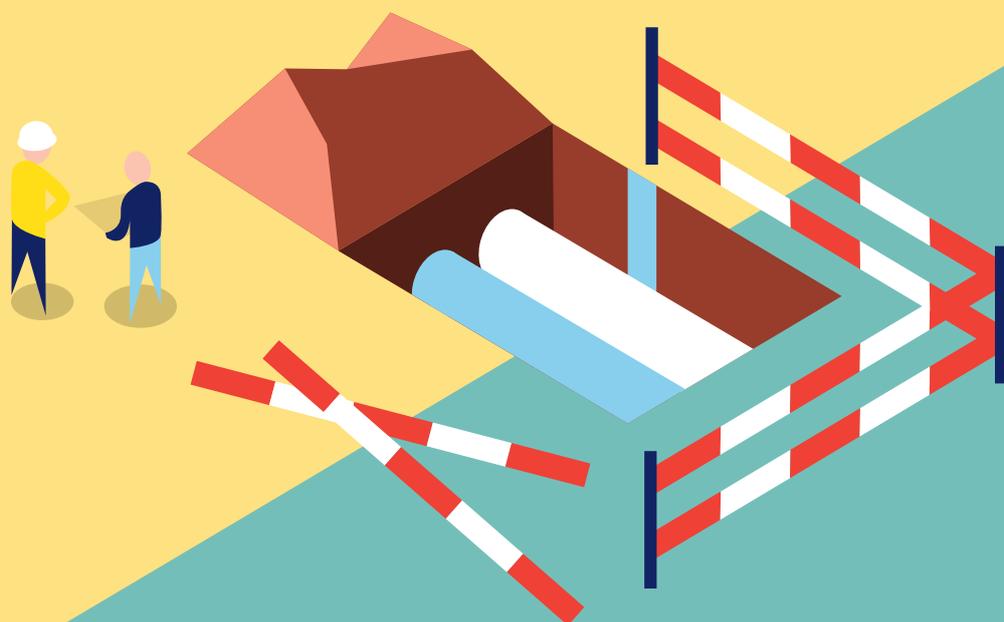
● Part du portefeuille géré en externe pour lequel l'acteur s'engage avec les gestionnaires de fortune en ce qui concerne leur stratégie climatique

## Communiquer avec transparence

La Suva a publié pour la première fois en 2023 un [rapport de durabilité](#) exhaustif. Celui-ci contient notamment l'évolution des émissions de gaz à effet de serre depuis 2019 et tient compte aussi bien des recommandations de la TCFD que des exigences du contre-projet à l'initiative sur la responsabilité des entreprises ; il a été établi selon les normes GRI. De plus, la Suva publie sur son site Web sa [stratégie climat des placements financiers](#).



# L'initiative Exemplarité Énergie et Climat



# Un engagement visible en faveur de la Stratégie énergétique 2050

Dans le cadre de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat (EEC), les fournisseurs de services d'intérêt public et les investisseurs institutionnels apportent leur contribution à la Stratégie énergétique 2050 et à l'accord de Paris sur le climat de 2015. L'accent y est porté sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les flux financiers respectueux du climat.

Les fournisseurs de services pertinents sur le plan public poursuivent des objectifs individuels jusqu'en 2026 ou 2030 en matière d'efficacité énergétique, de production d'électricité écologique, de chaleur et de froid renouvelables ainsi que de carburants renouvelables. La part d'électricité renouvelable doit en principe représenter 100 pour cent pour tous au plus tard en 2026. Pour atteindre ces objectifs, ces acteurs mettent en œuvre 15 mesures communes et plusieurs mesures individuelles.

Les investisseurs institutionnels se fixent des objectifs pour leurs placements afin de rendre les investissements compatibles avec les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Pour ce faire, les caisses de pensions et les assurances participantes exigent par exemple un comportement respectueux du climat des entreprises dans lesquelles elles investissent. De plus, elles réduisent continuellement les émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers qu'elles détiennent directement dans leur portefeuille.

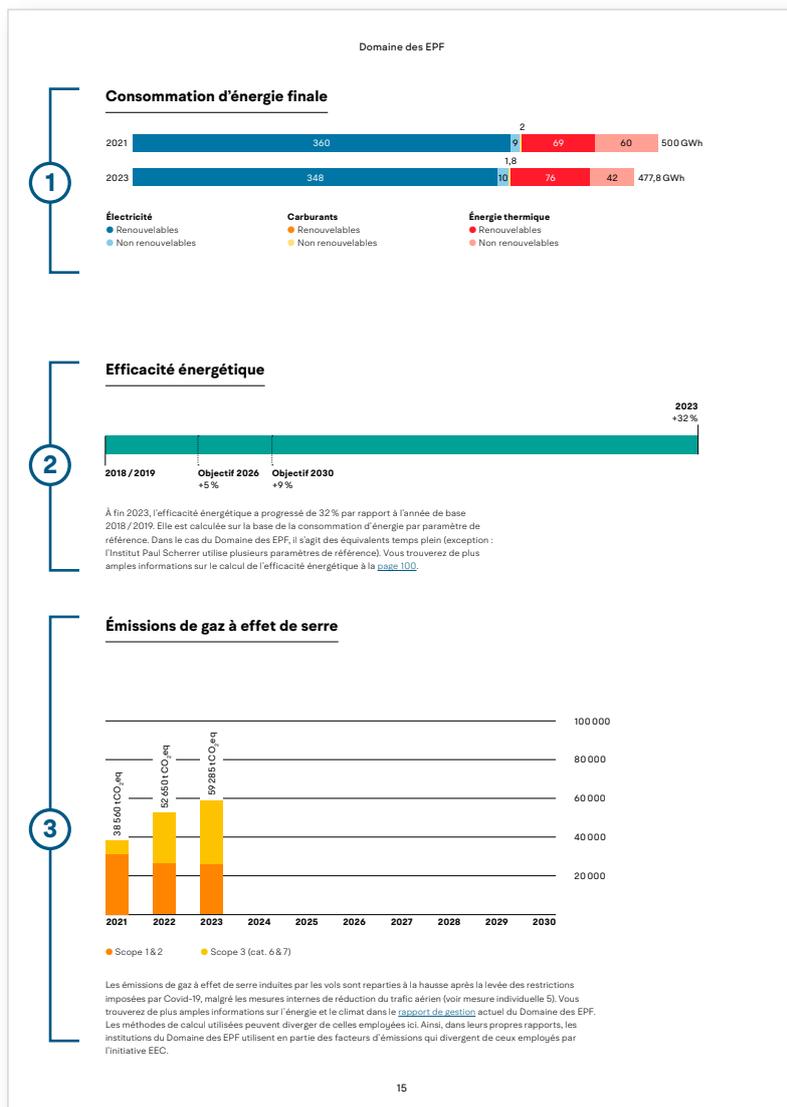
Tous les acteurs communiquent de manière transparente sur l'atteinte de leurs objectifs et partagent leurs expériences afin que d'autres entreprises et organisations puissent en suivre l'exemple.

Exemplarité Énergie et Climat a été lancé en 2013 avec une première série d'objectifs à atteindre à l'horizon 2020. Les dix acteurs de l'époque ont dépassé ces objectifs : ils ont augmenté leur efficacité énergétique de plus de 30 pour cent par rapport à 2006 et fait passer la part des énergies renouvelables dans leur consommation totale de 36 pour cent (2006) à 60 pour cent (2020).

<https://www.vorbild-energie-klima.admin.ch/vbe/fr/home.html>

# Que se cache-t-il derrière les chiffres ?

## Indications méthodologiques sur les fournisseurs de services publics



### ① Consommation d'énergie finale

La consommation d'énergie finale correspond à l'énergie finale consommée par l'acteur sur le territoire suisse (dans ses propres bâtiments, sur ses propres véhicules, etc.). Les acteurs ont défini individuellement les limites exactes de son système (p. ex. avec ou sans les bâtiments loués).

#### Énergie thermique

**Renouvelables :** chaleur ambiante, bois, biogaz, énergie solaire thermique, part renouvelable de chaleur à distance

**Non renouvelables :** mazout, gaz naturel, part non renouvelable de chaleur à distance

L'électricité servant à alimenter les pompes à chaleur figure sous la rubrique « Électricité ».

#### Carburants

**Renouvelables :** biogaz, carburants liquides biogènes

**Non renouvelables :** essence, diesel, gaz naturel, carburants fossiles pour l'aviation

L'électricité utilisée pour alimenter des véhicules figure sous la rubrique « Électricité ».

#### Électricité

**Sources d'énergie renouvelables :** eau, soleil, biomasse, vent et part renouvelable des déchets

**Sources d'énergie non renouvelables :** le reste (nucléaire, sources d'énergie fossiles, part non renouvelable des déchets, électricité grise)

## ② Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique décrit l'évolution de l'intensité énergétique annuelle, c'est-à-dire du rapport entre la consommation d'énergie et une grandeur de référence sélectionnée, et la compare à l'intensité énergétique de référence. La référence est déterminée à partir de la consommation d'énergie finale moyenne de la période 2018 / 2019 et du paramètre de référence moyen de la même période. En raison de la pandémie de Covid-19, l'année 2020 initialement prévue n'a pas été retenue comme année de départ et de référence.

Les acteurs ont retenu différents paramètres de référence. Certains d'entre eux en ont défini plusieurs paramètres, p. ex. un pour chaque division de l'entreprise. Dans ce cas, les intensités énergétiques sont calculées pour chacune des divisions de l'entreprise, puis affectées d'un facteur de pondération (en fonction de la consommation d'énergie de la division de l'entreprise) et additionnées.

Formules de calcul :

$$\text{intensité énergétique} = \frac{\text{consommation d'énergie finale}}{\text{paramètre de référence [unité individuelle]}}$$

$$\begin{aligned} & \text{efficacité énergétique}_{2030} [\%] \\ &= \sum_{\text{division de l'entreprise } i=1}^n \left[ \frac{IE \text{ moyenne}_{i,2018/2019}}{IE_{i,2030}} - 1 \right] * \text{pondération}_i \end{aligned}$$

## ③ Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions suivantes sont prises en compte :

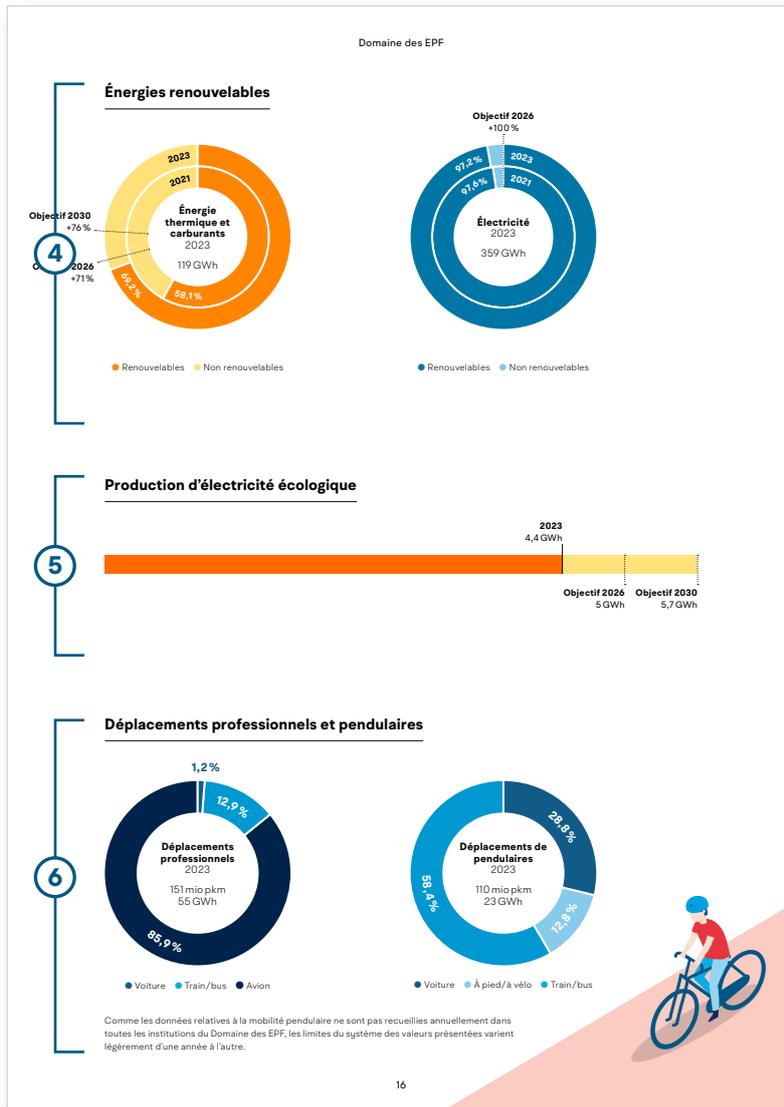
### Scopes 1 et 2

Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie, produites par la combustion de combustibles et carburants fossiles et par la production d'électricité et de chaleur à distance achetées.

### Scope 3

Émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements professionnels (cat. 6) et pendulaires (cat. 7) des collaboratrices et collaborateurs. Les autres émissions du scope 3 en amont et en aval ne sont pas encore comptabilisées dans le cadre de ce rapport.

Les garanties d'origine de l'électricité renouvelable et de la chaleur à distance renouvelable sont entièrement comptabilisées comme renouvelables au niveau des facteurs d'émission et ne sont pas considérées comme des compensations.



## 6 Déplacements professionnels et pendulaires

Les pourcentages présentés sont calculés sur la base des personnes-kilomètres. Les personnes-kilomètres sont relevés puis convertis en consommation d'énergie et en émissions de gaz à effet de serre à l'aide des facteurs mobitool. En ce qui concerne les facteurs d'émission de gaz à effet de serre, seules les émissions directes issues de l'exploitation sont prises en compte, à l'exclusion de tout processus en amont.

## 4 Énergies renouvelables

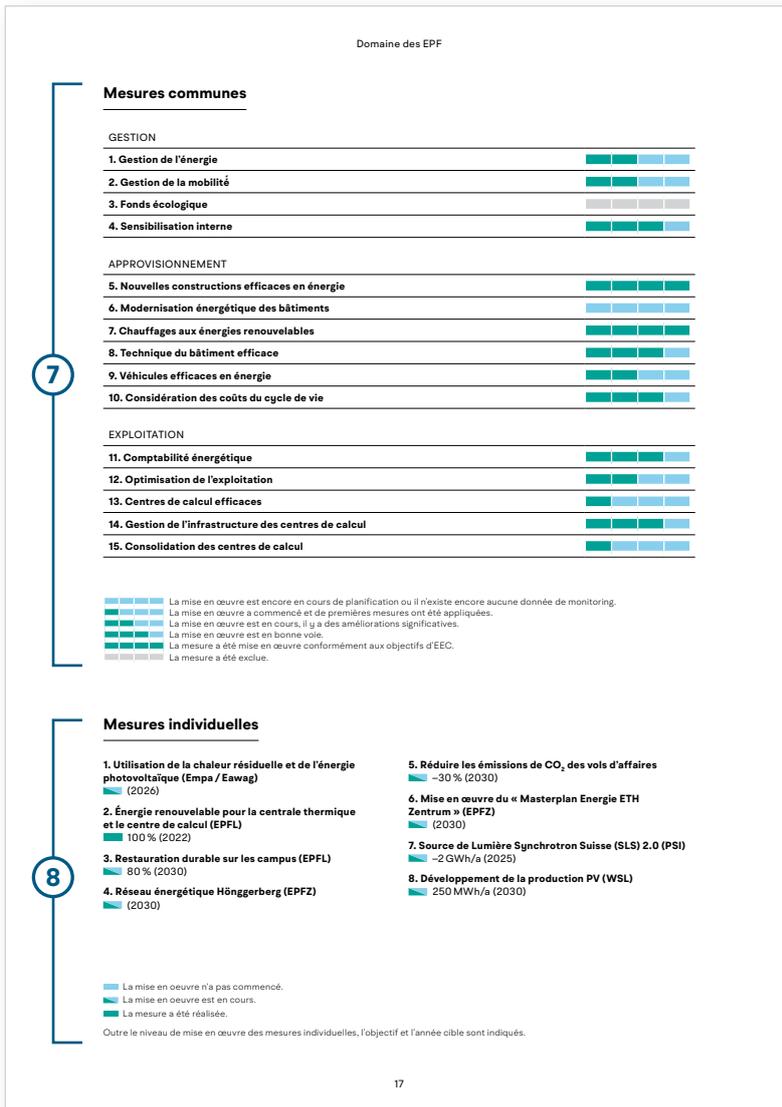
En ce qui concerne les énergies renouvelables, il existe des objectifs distincts pour l'électricité, l'énergie thermique et les carburants. Alors que tous les acteurs achèteront en principe l'ensemble de leur électricité issue de sources renouvelables au plus tard fin 2026, ils poursuivent des objectifs individuels pour l'énergie thermique et les carburants en raison de leurs conditions d'exploitation différentes.

La part renouvelable représentée comprend également l'utilisation interne de la chaleur résiduelle.

## 5 Production d'électricité écologique

L'électricité prise en compte est celle qui est produite dans ses propres installations et / ou sur ses propres bâtiments (respectivement sur sa propre infrastructure). L'électricité doit être conforme au standard naturemade star ou à une qualité équivalente. La production indique la quantité d'électricité générée durant l'exercice sous revue ainsi que la quantité de production visée en fonction des capacités planifiées.

Les graphiques montrent la production en 2022 et les objectifs dans le domaine du photovoltaïque.



### 7 Mesures communes

Pour atteindre les objectifs, les acteurs se sont mis d'accord sur 15 mesures communes. Les barres à quatre niveaux indiquent le degré de mise en œuvre de chaque mesure.

### 8 Mesures individuelles

En plus des mesures communes, tous les acteurs mettent également en œuvre des mesures individuelles, spécifiques à leur entreprise. Les acteurs indiquent dans le rapport le nom de la mesure, l'objectif, y compris l'année cible, et le degré de mise en œuvre.

# Indications méthodologiques sur les investisseurs institutionnels

Ce chapitre explique la méthode de calcul des indicateurs présentés. Pour un aperçu détaillé de la méthodologie des investisseurs institutionnels, nous mettons volontiers à votre disposition, sur demande, le document méthodologique.

Des exigences uniformes pour le calcul des indicateurs doivent permettre d'obtenir la comparabilité la plus élevée possible. Toutefois, étant donné que les acteurs travaillent avec différents fournisseurs, des différences dans les données et la méthodologie sont possibles. La comparaison de l'ensemble des valeurs mesurées des différents acteurs n'est donc pas une priorité.

## Décarboniser les biens immobiliers détenus directement

### ① Intensité des gaz à effet de serre

L'intensité des gaz à effet de serre rapporte les émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers détenus directement en Suisse à la surface de référence énergétique. Elle indique donc combien d'émissions les immeubles émettent en moyenne par mètre carré de surface de référence énergétique. Pour assurer la comparabilité au fil du temps, la consommation d'énergie est corrigée en fonction du climat. Si la température moyenne de l'air extérieur est inférieure à la norme, la consommation d'énergie est corrigée à la baisse et vice-versa.

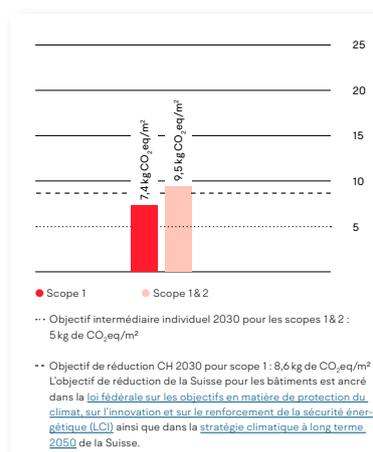
La date de référence pour la collecte des données sur la consommation d'énergie est le 31 décembre, en tenant compte du dernier décompte de frais de chauffage et de frais accessoires disponible à cette date.

Pour calculer les émissions de gaz à effet de serre, des facteurs d'émission spécifiques aux sources d'énergie sont appliqués conformément à la méthode de comptabilisation du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol).

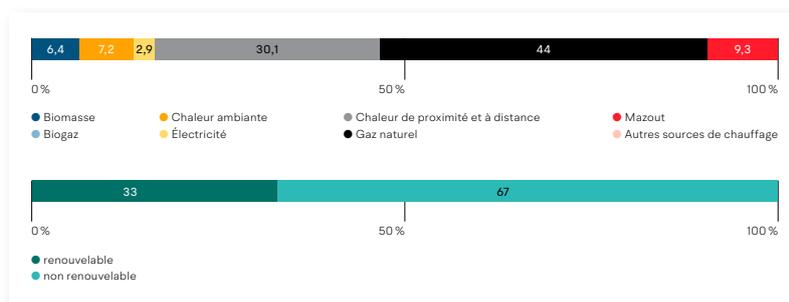
Le scope 1 prend en compte l'ensemble des émissions directes générées pendant l'exploitation des immeubles. Il s'agit principalement des émissions dues à la combustion d'énergies fossiles telles que le pétrole et le gaz pour la production de chaleur pour le chauffage des locaux et d'eau chaude.

Le scope 2 comprend principalement les émissions dues à la chaleur à distance et à l'électricité (p. ex. pour le fonctionnement de pompes à chaleur). Alors que le calcul des émissions provenant de l'électricité utilise des valeurs moyennes selon le réseau électrique local (= location-based method), le mélange effectif est pris en compte chaque fois que cela est possible pour la chaleur à distance. Si celui-ci n'est pas connu, le calcul se base sur le mélange moyen suisse de chaleur à distance.

En plus des valeurs réelles et de la valeur cible de l'acteur pour 2030, la trajectoire de diminution des bâtiments suisses pour les immeubles résidentiels est également représentée. Les perspectives énergétiques 2050+ de l'Office fédéral de l'énergie, qui illustrent les trajectoires d'émissions vers le zéro net à l'aide de différents scénarios, servent de base de données à cet effet.



## ② Mélange des sources de chauffage

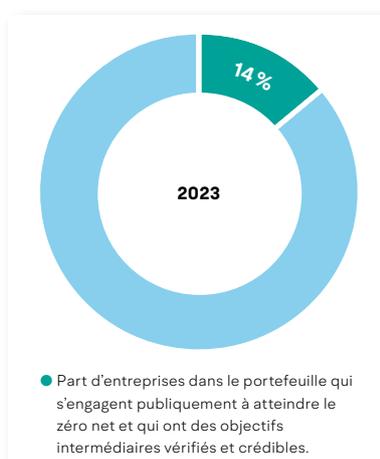


Le **mélange des sources de chauffage** décrit les parts en pourcentage des différentes sources d'énergie dans la consommation totale d'énergie de chauffage. La chaleur ambiante comprend l'aérothermie, l'hydrothermie et la géothermie. La biomasse regroupe le bois et les granulés. Pour déterminer le mélange des sources de chauffage, le dernier décompte de frais de chauffage et de frais accessoires disponible au 31 décembre est pris en compte.

La **part des sources d'énergie renouvelables** indique le pourcentage de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie de chauffage. Le biogaz, la biomasse (bois, pellets) et la chaleur ambiante sont classés comme sources de chauffage renouvelables. Le mazout et le gaz naturel sont considérés comme non renouvelables. Au sein de la chaleur à distance et de proximité ainsi que de l'électricité, un mélange entre les sources renouvelables et non renouvelables est possible. La répartition de la chaleur à distance et de proximité entre les sources d'énergie renouvelables et non renouvelables se fait sur la base du mélange effectif. Si celui-ci n'est pas connu, la chaleur à distance et de proximité est attribuée pour moitié aux sources d'énergie renouvelables et pour moitié aux sources d'énergie non renouvelables. La répartition de l'électricité entre les sources d'énergie renouvelables et non renouvelables se fait sur la base du mélange d'électricité suisse moyen. Les parts sont déterminées sur la base du dernier décompte de frais de chauffage et de charges disponible à la date de référence du 31 décembre.

Afficher les indicateurs climatiques, mener le dialogue (engagement) et exercer les droits de vote

## ③ Objectifs climatiques crédibles



Cet indicateur montre la part des sociétés du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse qui s'engagent à atteindre des émissions zéro nettes et qui se sont fixé des objectifs intermédiaires crédibles. Une entreprise atteint des émissions zéro nettes lorsqu'elle émet moins que ce qu'elle compense par des technologies à émissions négatives. Seules les entreprises disposant d'au moins un objectif vérifié sont prises en compte pour le calcul de l'indicateur. Pour la vérification, les évaluations d'organisations indépendantes, telles que la Science Based Targets initiative (SBTi), peuvent être utilisées. La SBTi examine les objectifs climatiques des entreprises en fonction de leur crédibilité. Les entreprises sont pondérées sur la base de leur valeur de marché dans le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse à la date de référence du 31 décembre.

## 4 Intensité et empreinte des gaz à effet de serre

L'intensité moyenne pondérée en carbone (Weighted Average Carbon Intensity) rapporte les émissions de gaz à effet de serre des actions et obligations d'entreprises cotées en bourse à leur chiffre d'affaires. Elle indique combien d'émissions les sociétés en portefeuille émettent en moyenne par million de CHF de chiffre d'affaires et, par conséquent, quelle est l'efficacité climatique de leur activité entrepreneuriale.

L'empreinte des gaz à effet de serre établit le ratio des émissions de gaz à effet de serre des actions et des obligations d'entreprises cotées en bourse par rapport au capital total investi. Elle indique combien d'émissions les sociétés en portefeuille émettent en moyenne par million de CHF de valeur d'entreprise investie.

Les deux indicateurs prennent en compte toutes les émissions directes provenant de sources internes à l'entreprise (scope 1) ainsi que les émissions indirectes liées à la production d'énergie achetée comme l'électricité, la vapeur, la chaleur ou le froid (scope 2). Des efforts sont déployés pour améliorer la qualité des données sur les émissions de scope 3 afin de les inclure dès que possible. Les émissions de scope 3 incluent les émissions de gaz à effet de serre en amont et en aval de la chaîne de valeur.

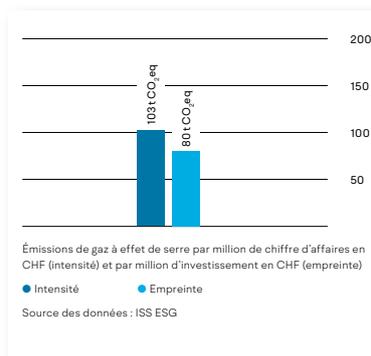
Les formules de calcul des indicateurs sont basées sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures et sont conformes aux exigences des Swiss Climate Scores.

Empreinte des gaz à effet de serre (données du portefeuille à la date de référence du 31 décembre, données de l'entreprise aussi récentes que possible) :

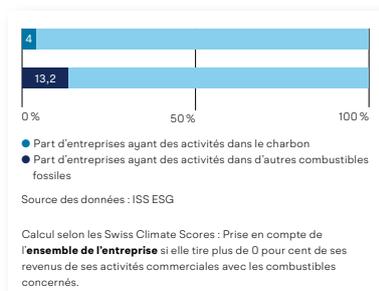
$$\frac{\sum_i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de l'émetteur, trésorerie comprise (EVIC)}_i} * \text{émissions de GES de l'émetteur}_i \right)}{\text{valeur actuelle du portefeuille}}$$

Intensité des gaz à effet de serre (données du portefeuille à la date de référence du 31 décembre, données de l'entreprise aussi récentes que possible) :

$$\frac{\sum_i \left( \frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'émetteur en mio.CHF}_i} * \text{émissions de GES de l'émetteur}_i \right)}{\text{valeur actuelle du portefeuille}}$$



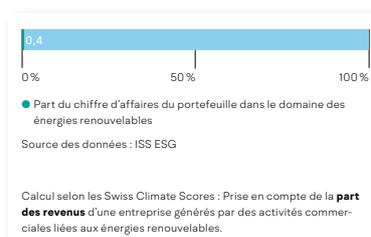
## 5 Exposition aux combustibles fossiles



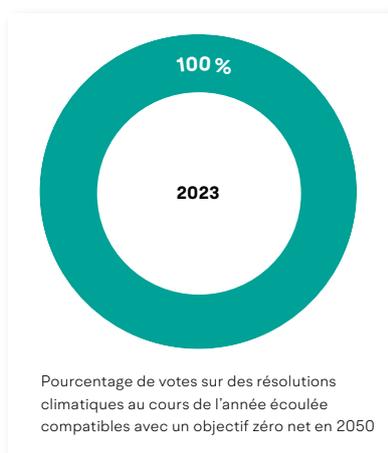
Pour déterminer l'exposition aux combustibles fossiles, non seulement les producteurs, mais aussi les entreprises tout au long de la chaîne de valeur, de la production et du financement au stockage et au transport, en passant par le commerce et la distribution, sont pris en compte. Dès qu'une entreprise génère un chiffre d'affaires lié au charbon ou à d'autres combustibles fossiles, la part totale de cette entreprise dans le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse est prise en compte pour le calcul de l'indicateur. Cela signifie que chaque entreprise active dans les secteurs concernés est entièrement couverte, qu'elle réalise par exemple 50 pour cent ou seulement 1 pour cent de son chiffre d'affaires dans ces secteurs. Les entreprises sont pondérées sur la base de leur valeur de marché dans le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse à la date de référence du 31 décembre. Le schéma de comptabilisation choisi est conforme aux exigences des Swiss Climate Scores.

## 6 Exposition aux énergies renouvelables

Les énergies renouvelables proviennent de sources ou processus naturels en perpétuel renouvellement. En particulier, les énergies éolienne et solaire, la géothermie, l'énergie hydraulique et la biomasse sont considérées comme des énergies renouvelables. À la différence des combustibles fossiles, cet indicateur ne prend en compte que la part du chiffre d'affaires effectivement réalisée dans le domaine des énergies renouvelables. Par exemple, si une entreprise réalise 10 pour cent de son chiffre d'affaires dans le domaine des énergies renouvelables, 10 pour cent de la part de cette entreprise dans le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse sont pris en compte pour le calcul de l'indicateur. La part des entreprises dans le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse est calculée sur la base de la valeur de marché à la date de référence du 31 décembre. Le schéma de comptabilisation choisi est conforme aux exigences des Swiss Climate Scores.



## 7 Exercice des droits de vote



En exerçant activement leurs droits de vote, les acteurs peuvent contribuer à ce que les sociétés en portefeuille améliorent progressivement leur impact sur le climat. Un grand nombre d'entreprises font voter leurs actionnaires sur des sujets liés au climat. L'indicateur présenté ici mesure la proportion de votes sur des résolutions climatiques pour lesquels les acteurs ont voté en faveur de l'objectif zéro net d'ici à 2050. Chacun des votes individuels sur les résolutions climatiques est pondéré de la même manière pour le calcul de l'indicateur.

Pour le calcul de l'indicateur, les votes des catégories suivantes sont classés comme des résolutions climatiques : rapport de durabilité, « Say on Climate » (c'est-à-dire qu'une stratégie climatique est présentée aux actionnaires), autres propositions du conseil d'administration sur le thème du climat et propositions d'actionnaires sur le climat.

Le comportement de vote d'un acteur est considéré comme compatible avec l'objectif zéro net si la directive d'exercice des droits de vote utilisée est compatible avec l'objectif zéro net selon le fournisseur concerné et si l'acteur a voté conformément aux recommandations du fournisseur.

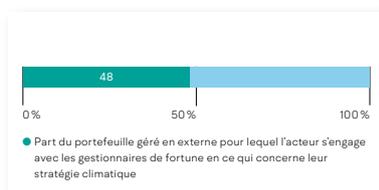
## 8 Engagement

L'engagement décrit le dialogue actif avec les sociétés du portefeuille et vise à influencer positivement leur comportement en matière de climat. Le potentiel d'engagement en faveur du climat est présent en particulier dans les entreprises qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre ou dans celles qui peuvent faire avancer la recherche sur des technologies alternatives respectueuses du climat, qui n'existent pas encore aujourd'hui ou qui ne sont pas commercialisables. Pour l'indicateur, les engagements que les acteurs soutiennent avec leurs placements de fortune dans le cadre de groupes d'investisseurs ou de pools d'engagement sont également pris en compte. La mise en commun des actifs et la présence sous forme de groupes permettent d'augmenter la pression sur les sociétés du portefeuille. Les engagements des gestionnaires externes de fortune ne sont pas inclus dans l'indicateur présenté.



## Surveiller et influencer les gestionnaires externes de fortune

## 9 Engagement de l'acteur avec les gestionnaires de fortune



L'ensemble du portefeuille géré en externe est pris en compte pour le calcul de l'indicateur. Le portefeuille géré en externe comprend tous les mandats de gestion de fortune et les placements collectifs, quelle que soit la catégorie d'actifs concernée. Les mandats et les placements collectifs sont pondérés sur la base de leur valeur de marché au 31 décembre.

## Les acteurs en 2023



Flughafen Zürich



Caisse de pensions CFF



publica



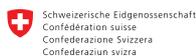
skyguide



suva



Hôpitaux universitaires



Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports DDP



Administration fédérale civile

### Éditeur

Exemplarité Énergie et Climat (EEC)

Office fédéral de l'énergie OFEN

3003 Berne

[www.vorbild-energie-klima.admin.ch](http://www.vorbild-energie-klima.admin.ch)

Stefanie Reding

Cheffe du Secrétariat EEC

stefanie.reding@bfe.admin.ch

+41 58 467 88 54

### Conseil technique

Brandes Energie AG, Zurich

Weisskopf Partner GmbH, Zurich

PPCmetrics AG, Zurich et Nyon

### Concept, mise en page et textes

Polarstern SA, Lucerne et Soleure

